4, 5 & 6 juin 2019 - Roanne

Pour une ruralité éternellement jeune

Rapport d'orientation amendé

Présenté par :

Loïc QUELLEC, vice-président de Jeunes Agriculteurs

Cédric DAVENET, membre du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs

Manon PISANI, membre du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences »

Françoise Dolto

Table des matières

Introduction ***5***

Préambule : des jeunesses et des ruralités ***7***

1. Ruralité(s) **7**

1.1 L'approche démographique : évolutions et disparités *7*

1.2 La France des ruralités *8*

1.3. Différentes approches du rural *9*

2. Jeunesse(s) **11**

2.1. Étymologie et histoire du mot jeunesse : une perception qui a beaucoup évolué *11*

2.2. Statistiques générales sur la jeunesse *11*

2.3. La jeunesse : un moment de transition et d'énergie *12*

3. Les jeunesses rurales : principaux constats et objectifs du rapport **13**

3.1. La ruralité, entre opportunités et difficultés d'accès aux services pour la jeunesse *13*

3.1.1. Scolarité et formation 14

3.1.2 Accès à l'emploi 14

3.1.3. Logement et mobilité 15

3.1.4 Acteurs de la vie associative et politique 16

3.2. Quatre objectifs pour le rapport *17*

3.2.1. Libérer la jeunesse rurale de ses contraintes 17

3.2.2. Revaloriser et promouvoir l'engagement citoyen des jeunes 17

3.2.3. Pouvoir mieux se former 17

3.2.4. Pouvoir créer ou reprendre une entreprise dans de bonnes conditions 17

Partie 1 : des territoires dynamiques et favorables à la jeunesse ***18***

1. Mesures structurantes : créer un cadre favorable pour la jeunesse dans les territoires **18**

1.1. Des institutions facilitatrices pour les démarches et projets de territoire *18*

1.1.1 Collectivités territoriales 19

Compétence jeunesse 19

Répertoires économiques numériques régionaux 20

1.1.2 État 22

Carte des zones rurales 23

Réflexion pour que la loi contraigne moins et favorise plus les expérimentations 24

1.1.3. Europe 24

Des financements européens plus accessibles et un meilleur accompagnement 25

Ouverture des jeunes : aller plus loin dans la coopération culturelle 27

1.2 Des services publics présents sur tous les territoires et à l'accès facilité *28*

1.2.1 Faciliter l'accès aux services publics physiques… 29

Mieux orienter 29

Mieux répartir 30

1.2.2 …tout en favorisant l'accès aux services publics dématérialisés 31

1.3 Mobilités *32*

1.3.1 Mobilité physique 32

1.3.2 Mobilité numérique 34

2. Redonner de la perspective aux jeunes **36**

2.1 Généraliser des leviers favorables à l'économie et l'emploi *36*

2.1.1. Foyer des jeunes ruraux : réinventer les expériences de travail nomade 36

2.1.2. Les tiers-lieux : développer l'innovation solidaire 37

2.1.3. Adaptation des entreprises au mode de vie rural 39

2.2 Favoriser le bien-vivre des territoires ruraux *40*

2.2.1. Lien intergénérationnel 40

2.2.2. Coexistence entre les ruraux/agriculteurs et les néoruraux 42

2.2.3. Maintien du lien social par les associations sportives et culturelles 44

2.2.4. L'alimentation : vectrice de développement 45

Développer et structurer les circuits courts 45
Plateforme de distribution 45
Unité de transformation 46
Epiceries de proximités 46
2.3 Environnement : préserver et capitaliser sur les paysages 47
2.3.1 Préserver le foncier agricole : une stratégie concertée pour les territoires 47
Cartographie des friches 48
Loi foncière 49
2.3.2. Énergies vertes 49
2.3.3. Tourisme et ruralité 50

Conclusion de la partie 1 52

Partie 2 : la jeunesse actrice et créatrice de débouchés sur son territoire 53

1. Formation 53
1.1. Enseignement général 54
1.1.1. Environnement institutionnel et économique 54
1.1.2. Culture générale sur le territoire, l'agriculture, le tissu économique et la culture 55
1.1.3. L'alimentation : au cœur de l'enseignement 56
1.2. Alternance 57
1.2.1. Revalorisation de l'apprentissage 58
1.2.2. Une adaptation aux réalités du métier 59
1.2.3. Une formation pour les maîtres d'apprentissage 59
1.2.4. Généralisation des apprentissages en Erasmus + ... 59
1.3. Formation continue 60

2. Les jeunes engagés dans leur territoire 63
2.1. Philosophie 63
2.2. Concept 64
2.3. Composition & gouvernance 67
2.4 Compétences / liens avec les institutions 67
2.5. Moyens & humains (budget, RH…) 68
Moyens financiers 68
Moyens humains 68
2.6. Phase test, généralisation et développement 69

3. Transmission des entreprises 70
3.1. Visibilité et sensibilisation 71
3.2. Accompagnement humain 71
3.3. Accompagnements techniques et financiers 72
3.4. Pacte pour la transmission des entreprises 73

Conclusion de la partie 2 74

Conclusion Générale 75

Annexes 77

4. Figure 1 : cartes des différentes approches de l'INSEE sur la ruralité 77

5. Figure 2 : audition du *think tank* TDIE 78

6. Figure 3 : définition des tiers-lieux 80

7. Figure 4 : exemples de tiers-lieux 83

8. Figure 5 : exemple de charte rural 85

Bibliographie 90

Liste des sigles et abréviations 91

Remerciements 92

Introduction

Notre société traverse des bouleversements sociologiques, politiques et économiques profonds qui se traduisent aujourd'hui par une crise identitaire de nos territoires. Si la période 2018-2019 en a montré des manifestations visibles, ce phénomène a des racines profondes et anciennes.
Différents mouvements ont exprimé une défiance envers les structures représentatives traditionnelles, ce qui est une expression politique.
Individuellement, un sentiment de délaissement s'est manifesté dans les territoires. Il souligne une volonté de reprendre en main son destin, de se réapproprier son rôle de citoyen en démocratie.

En tant que syndicat, Jeunes Agriculteurs porte des valeurs qui ont du sens aujourd'hui : solidarité, formation, défense du monde rural, collectif, participation démocratique, pluralité, dynamique des territoires, etc. Le moment est donc opportun pour nous de prendre collectivement le temps de réfléchir sur le long terme, comme nous aimons le faire, et porter notre contribution à la vie de notre pays en proposant notre projet pour redonner espoir à *la jeunesse et à la ruralité*, sujet choisi pour ce rapport 2019. Nous y développerons donc la vision de tout un réseau pour l'avenir de la jeunesse rurale. Cela en sachant à la fois être fidèles à nos convictions et en démontrant que nous sommes capables de voir au-delà du pré carré de l'agriculture.

La ruralité comporte en son cœur l'agriculture et les hommes qui la façonnent. Fiers de nourrir la population, Jeunes Agriculteurs veut profiter de ce rapport pour rappeler la richesse de nos campagnes, leurs diversité, leurs atouts mais aussi lancer une alerte : n'oublions pas nos territoires ruraux, misons sur eux ! Maintenons des actifs nombreux sur les territoires !

Si c'est le propre de Jeunes Agriculteurs de réfléchir loin dans le temps, car nous sommes par essence attachés à l'avenir, nous voulons aussi démontrer que des choses peuvent être faites maintenant. En nous réappropriant cette notion clef du « temps politique », nous espérons alimenter les projets des responsables sur nos territoires par des propositions réalistes et ambitieuses, touchant autant les services publics, le tissu économique local que la transition écologique. L'ambition profonde de Jeunes Agriculteurs pour la ruralité est que les territoires ruraux ne soient plus identifiés comme des espaces où il y a des manques, des territoires « sans », mais comme là où les atouts sont spécifiques et les rendent attractifs, des territoires « avec ».

Entreprenant, innovant, chef d'entreprise et autonome, ce portrait du jeune agriculteur pourrait correspondre à tous les jeunes ruraux, pour peu qu'on leur donne les moyens de leur ambition. Cette jeunesse créatrice de débouchés sur son territoire, est celle sur laquelle nous prenons le parti de nous concentrer. Car c'est d'abord d'énergies, d'individus et de compétences que nos territoires ont besoin.

Jeunes Agriculteurs est conscient que les thématiques liées à l'alimentation ne pourront être traitées intégralement dans ce rapport d'orientation et doivent faire l'objet d'un travail plus

approfondi. Cependant, compte tenu du lien entre alimentation et territoires, nous ne pouvions ignorer ce sujet.
Jeunes Agriculteurs souhaite rappeler la place prépondérante de l'alimentation dans nos vies. La France, pays gastronomique, profite d'une diversité de productions valorisée à travers un art culinaire dont les spécificités territoriales forgent nos identités.

L'évolution de nos habitudes alimentaires a, ces dernières décennies, modifié en profondeur notre rapport à l'alimentation et engendré une déconnexion entre consommateurs et producteurs. Notons que cette tendance semble s'inverser. La société civile est de plus en plus soucieuse de la qualité des produits qu'elle consomme ce qui tend à influencer les modes de production et de distribution.

Cependant, plusieurs barrières persistent : le budget et le temps (préparation et consommation) consacrés à notre alimentation ne cessent de baisser. Ce qui conduit à une consommation parfois excessive de produits ultra-transformés, particulièrement chez les jeunes. Additionnés aux circuits de distribution habituels (GMS), ces nouveaux modes de consommation génèrent :

- des régimes alimentaires ne répondant pas aux besoins physiologiques, pouvant provoquer de lourds problèmes de santé ;
- une disparition des petites unités de transformation;
- l'importation de matières premières ou une pression excessive envers les producteurs français pour maintenir des prix bas ;
- l'emploi excessif d'emballages jetables et l'augmentation des flux logistiques.

Jeunes Agriculteurs dénonce ces évolutions. La France, pays aux mille fromages, ne peut accepter une société de consommation qui fait de l'alimentation un bien comme un autre, standardisé, aseptisé et toujours moins cher. Nos produits et nos savoir-faire doivent être justement considérés et valorisés. L'alimentation doit retrouver la place qui lui est due dans nos vies et notre société à travers une réappropriation de celle-ci par les citoyens et une refonte de nos modèles d'approvisionnement.

Préambule : des jeunesses et des ruralités

Les concepts de jeunesse et de ruralité paraissent simples de prime abord et se conçoivent de façon intuitive : un garçon à l'école du village, une jeune femme qui reprend l'exploitation de son père, la campagne, le clocher, la ferme... Cette simplicité en trompe-l'œil cache pourtant une pluralité sociologique, géographique et économique. Tout en se bornant à la France, il convient de restituer cette complexité en explicitant qu'il vaut mieux parler des jeunesses et des ruralités, puis de montrer quelques spécificités de cette catégorie de population.

1. Ruralité(s)

Les espaces ruraux représentent une très forte diversité de situations, à la fois pour des raisons géographiques, mais aussi culturelles ou par les polarités qui peuvent s'y exercer ou non. Cela s'explique par le caractère étendu et hétérogène du territoire français et le fait que le terme « ruralité » englobe aussi bien des lieux enclavés que le rural périphérique à la ville.

1.1 L'approche démographique : évolutions et disparités

Jusqu'à une période récente, la France était un pays essentiellement rural par sa démographie puisque la majorité de la population vivait dans les campagnes. C'est au cours du XIXème siècle que le phénomène d'exode rural naît avant une forte accélération durant la première moitié du XXème siècle. Depuis 1975, la tendance s'est inversée, avec un accroissement de la population rurale plus fort que celui des villes, pouvant aller jusqu'au double (de 1999 à 2007, 9% dans la ruralité contre 4,6% en milieu urbain[1]). Ce renversement s'explique par l'étalement urbain qui amène les travailleurs à chercher des logements dans des endroits plus agréables et où le foncier est moins cher. Il est renforcé depuis la fin des années 90 par des arrivées plus fréquentes de retraités, d'actifs ou de néo-ruraux.

Mais les disparités restent très importantes. Si les communes rurales qui gagnent en habitants se situent essentiellement à l'Ouest, au Sud et sur les littoraux, on recense douze départements où la population diminue, essentiellement dans le Centre et l'Est, s'alignant sur la fameuse diagonale des faibles densités[2]. Certains espaces ruraux voient leur population augmenter du fait de l'extension des zones de résidence formant une couronne autour des villes et se rapprochant des villages. Ce phénomène de périurbanisation élargie a créé un sentiment d'hybridation de certains territoires, situés entre les centres-villes et la campagne.

Néanmoins la croissance démographique n'a pas étendu à l'infini les villes et zones périurbaines. D'un point de vue géographique, la France reste essentiellement rurale avec 51% de sols agricoles, 30% de forêts, 10% d'autres types d'espaces naturels et seulement 9% de territoires en moyenne artificialisés.

[1] GEO, n° 396, février 2012, p. 44 et 45.

[2] Terme préféré à « diagonale du vide » par les géographes. Une large bande du territoire français allant de la Meuse aux Landes où les densités de population sont relativement faibles par rapport au reste de la France.

Carte 4 ▸ Les trajectoires départementales d'évolution de la population (1990-2011)

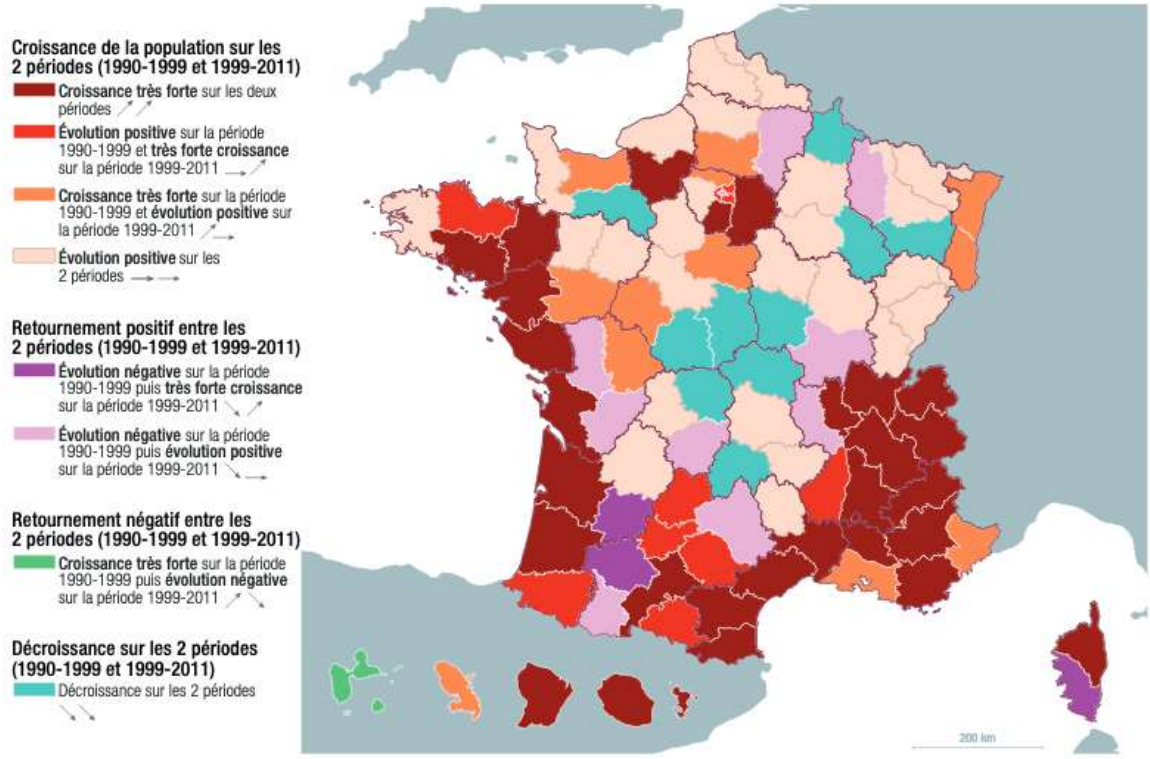

Sources : Insee RP 1990, 1999, 2011 (Mayotte 1997, 2002, 2012).
Note de lecture : Dans les départements du Lot-et-Garonne, du Gers et de Corse-du-Sud, la population a diminué entre 1990 et 1999, puis fortement augmenté entre 1999 et 2011.

La ruralité a également une présence significative au sein de l'Union européenne (UE) puisque les zones à prédominance rurale couvrent 57% de son territoire (comprenant 24% de sa population). Ces zones sont également très diversifiées, sur les plans géographique, économique ou démographique.
Des défis communs lient les pays européens : l'évolution des activités traditionnelles, l'apparition d'usages nouveaux de l'espace et des ressources (ex : tourisme rural), lutte contre le changement climatique. La question de la compétitivité des exploitations agricoles, du niveau des revenus des agriculteurs et du renouvellement des générations est un enjeu pour toute l'Union.
Ce rapport se concentrera néanmoins sur la France rurale.

1.2 La France des ruralités

Jeunes Agriculteurs est un syndicat représentatif de tous les territoires de métropole et d'outre-mer. L'ensemble de nos échelons régionaux a eu l'occasion d'affirmer combien on ne pouvait avoir une approche uniformisante de la ruralité : des espaces dénués ou fournis en axes de communication et infrastructures, proches ou éloignés de grands centres urbains, couverts ou non en 2, 3 ou 4G…

Danielle Even[3], en audition, rapporte que pour plusieurs géographes il n'y a plus vraiment de ruralité, mais des aires d'attractivités urbaines, ce qui expliquerait le manque d'unité dans la vision de la ruralité en tant que notion homogène face à la ville.

[3] Ancienne présidente de la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor, conseillère au CESE et auteur du rapport de janvier 2017 sur « La place des jeunes dans la ruralité »

Certaines spécificités géographiques structurent pourtant un territoire et son sentiment d'être proprement rural, telle l'insularité pour la Corse et la plupart des départements ultramarins, qui ressentent un effet double de polarisation, au sein même de l'île par rapport au centre urbain, et vis-à-vis de la métropole. Les espaces transfrontaliers sont fortement affectés par les mobilités pendulaires avec à la fois un grand nombre d'habitants qui vivent en France et travaillent de l'autre côté de la frontière, et des services et commerces que l'on trouve plus facilement côté étranger. C'est entre autres le cas pour les départements frontaliers avec la Suisse : Doubs, Jura, Ain, Haute-Savoie. D'autres territoires sont dotés d'importants axes de transports, comme des autoroutes, lignes ferroviaires ou à grande vitesse sans pleinement en bénéficier, puisque ces axes les traversent plus qu'ils ne développent l'attractivité. Cet « effet tunnel » est particulièrement ressenti dans de grandes zones de la région Centre Val de Loire. Ces exemples permettent d'appuyer une vision qui privilégie l'emploi de ruralités au pluriel.

1.3. Différentes approches du rural

Bien qu'il n'existe pas de définition unique de l'espace rural, plusieurs approches statistiques permettent de définir un espace, même si les résultats cartographiques qui en découlent varient sensiblement. L'OCDE désigne la ruralité, par opposition au milieu urbain, comme un canton dont la densité de population est inférieure à 150 habitants par km². Un département est alors considéré comme « essentiellement rural » si 50% de sa population vit dans une commune de cette densité, soit un tiers des départements en France.

L'INSEE a développé deux approches[4] permettant d'appréhender le rural en fonction de critères différents (voir figure 1 en annexe).
La première est l'approche morphologique, se basant sur la continuité du bâti ou la densité de population.

1. Le critère de continuité du bâti exclut les communes rurales des « unités urbaines » qui comptent au moins 2000 habitants et des espaces entre deux constructions de moins de 200 m. **Dans ce cas les communes rurales représentent 80% des communes et 23% de la population française totale.**
   Le critère de densité de population, plus fin, s'appuie sur un quadrillage du territoire (1 km / 200 m) et une répartition des populations sur des zones (agrégation de carreaux) permettant de distinguer les zones peu densément peuplées (au moins 25 habitants par km² et 300 habitants) et les zones rurales très peu densément peuplées qui **représentent dans ce cas 4% de la population et 36% des communes**.

2. L'approche fonctionnelle traduit en « zonage en aires urbaines » l'influence des villes sur les territoires qui l'entourent en se basant sur le critère des navettes domicile-travail. Pour cela, l'INSEE divise la France en 4 types d'aires : grandes aires urbaines, autres aires, autres communes multipolarisées et zones isolées hors influence des pôles. Cette dernière définit le rural, non par son paysage ou sa densité de population, mais par le fait d'être en dehors de l'influence des villes d'un point de vue de l'emploi. Ces communes **représentent dans ce cas 20% du total, soit 4,6% de la population.**

[4] « Les différentes approches du rural », revue Pouvoirs Locaux n°108 I/2016

➔ Le CGET[5] propose de croiser les deux approches de l'INSEE, morphologique et fonctionnelle, de façon à articuler degré d'urbanisation et lien avec la ville (part des actifs travaillant dans un pôle urbain ou à l'étranger). En combinant les catégories les moins denses et liées à la ville **on obtient alors 46% des communes et 10,3% de la population.**

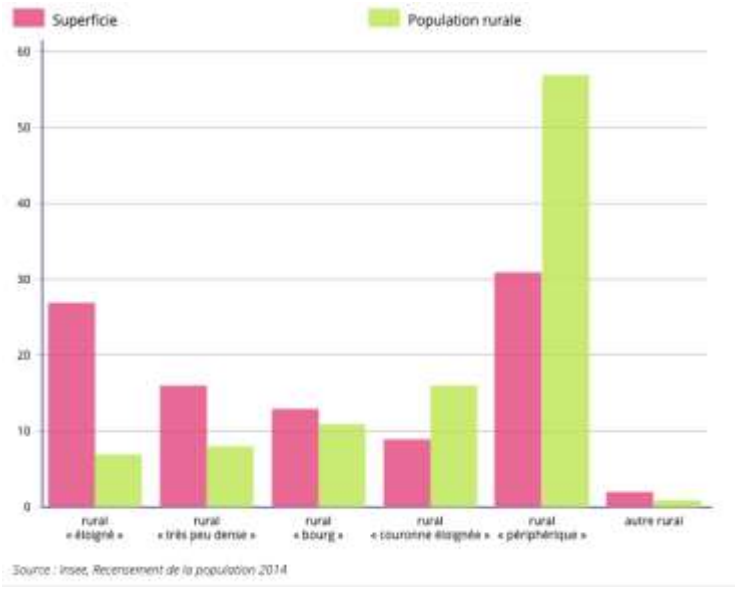

En audition, Brigitte Baccaïni[6] souligne que nous manquons de données globales et d'avis tranchés qui permettent une vision définitive de la ruralité. Par conséquent, ce rapport s'appuiera sur une vision large de la ruralité, de façon à ne pas exclure les espaces peu denses en faveur des territoires très peu denses. Pour plusieurs raisons :

- ne pas tenir compte du périurbain exclurait une grande partie de la population rurale
- ces zones font partie des parcours des jeunes où ils peuvent être amenés à se déplacer, notamment pour se former.
- Jeunes Agriculteurs tient à réaffirmer la place centrale des agricultures dans la ruralité. Dès lors, nous ne pouvons nier des territoires où une activité agricole serait présente.

Notre définition de la ruralité englobe donc tout espace en dehors des grands centres-villes et de concentration dense du bâti. L'agriculture y est au centre des activités économiques et sociales. Ces dernières structurent les paysages qui font en grande partie son attractivité. Des traditions locales y sont à la base de la culture. C'est la raison pour laquelle notre vision géographique des ruralités correspond à un regroupement des communes qualifiées de peu denses et très peu denses, soit au moins 80% du territoire.

[5] Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
[6] Sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques du CGET

2. Jeunesse(s)

Il n'est pas anodin pour Jeunes Agriculteurs de définir ce qu'est la jeunesse, dès lors que le syndicat a posé depuis sa fondation un cadre strict pour l'engagement : une personne à un âge compris entre 16 et 35 ans. Sans qu'il soit remis en cause, ce critère peut être néanmoins questionné lorsqu'on parle de la jeunesse en général. C'est pourquoi il est utile d'appréhender la jeunesse d'un point de vue historique et statistique.

2.1. Étymologie et histoire du mot jeunesse : une perception qui a beaucoup évolué

La perception moderne de ce qu'est un jeune est assez récente dans l'Histoire. Elle est le fruit des influences de la sociologie et des évolutions de nos mœurs. Jusqu'à une période tardive, le jeune est perçu comme *joven* en latin (de *jovenis*, la jeunesse), c'est-à-dire le garçon non marié. Celui-ci devient adulte à la suite d'un rite initiatique, comme le mariage ou une cérémonie religieuse dédiée, généralement entre 14 et 30 ans. En résumé, jusqu'à une période qui suit le Moyen-Âge, on passait directement de l'enfant à l'adulte à la suite d'un rite précis qui a lieu à un âge qui n'est pas préétabli. Or nous percevons aujourd'hui la jeunesse comme une lente progression vers une maturité.

Le terme *adulescens* existait déjà dans la Rome antique mais signifiait de façon très large « ce qui croît » et se rapproche très peu de l'usage moderne du terme adolescent. Celui-ci naît au XIXème siècle[7] pour désigner la période de croissance et de changements réservée aux enfants bourgeois. L'ouverture de l'enseignement scolaire à toutes les classes, par la scolarisation obligatoire, généralisera le terme à toute la population dans un âge situé entre 7 et 17 ans et qui correspondrait à la puberté. Cette période est d'abord vue comme un moment négatif, de troubles physiques et psychologiques, voire violents. Elle est à présent plutôt perçue comme un passage critique dans la croissance d'un individu. Toutefois un critère n'a pas changé : l'adolescent reste l'apprenant, dans tous les cas, dépendant financièrement.

Notre catégorisation des différentes phases de la vie s'est donc cristallisée de façon assez récente selon ce schéma : petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse, adulte, senior. En ce sens la jeunesse serait donc ce qui suit l'adolescence, c'est-à-dire une phase où l'on apprend avec, immédiatement ou progressivement, une indépendance financière.

Mais des visions plus contemporaines, statistiques ou administratives, s'appuient sur des tranches d'âge qui leurs sont propres sur la base de critères particuliers. Puisque ce rapport s'appuiera sur ces chiffres, il convient de les restituer.

2.2. Statistiques générales sur la jeunesse

Affirmer des bornes d'âge absolues pour la jeunesse semble contestable, car cette période ne comprend pas vraiment de début ni de fin précis. Néanmoins on peut rappeler quelques règles

[7] *Histoire de l'adolescence*, Agnès Thiercés

fréquemment observées. L'âge de 16 ans est souvent évoqué en France car il correspond à la fin de la scolarité obligatoire et au début progressif vers l'indépendance. Néanmoins l'INSEE retient la limite basse de 15 ans, se référant à Eurostat qui l'emploie à des fins de comparaison européenne. La limite haute utilisée habituellement est de 24 ou 29 ans, regroupant déjà des populations très hétérogènes, du jeune en fin d'étude, au travailleur indépendant en passant par les jeunes parents. Mais c'est l'allongement des durées d'études, de l'insertion professionnelle et les difficultés d'accès à un emploi stable qui justifient un tel panel. On peut donc trouver des caractéristiques communes aux jeunes en général mais, si l'on rajoute les spécificités d'ordre géographique, culturelle, religieuse, ou autre, il est alors plus légitime de parler de jeunesses au pluriel.

Sur cette base, l'INSEE démontre que les jeunes de 15 à 29 ans représentent 11,9 millions d'individus en France, soit 18,2% de la population totale.

La jeunesse rurale est sous représentée au sein de la population totale et de la ruralité en particulier. Selon les critères de la ruralité évoqués plus haut, 12% seulement des jeunes de 15 à 29 ans résideraient dans l'espace à dominante rurale, qui représente pourtant 18% de la population totale (chiffres INSEE, 2006). Le CGET démontre que les 18-29 ans, qui représentent 14,7% de la population totale, ne comptent que 9,7% parmi les populations des zones très peu denses, même si cette tranche d'âge part plus fréquemment que la moyenne en ville pour faire des études[8].

	Population en 2011	18-29 ans		18-24 ans		25-29 ans		Nombre de cantons
		En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	
Rural	2 478 579	239 497	2,5	130 062	2,3	109 435	2,8	671
Urbain	62 454 821	9 328 180	97,5	5 468 118	97,7	3 860 061	97,2	3 114
Ensemble	64 933 400	9 567 677	100	5 598 180	100	3 969 496	100	3 785

Source : INSEE, recensement de la population en 2011.

2.3. La jeunesse : un moment de transition et d'énergie

Au-delà des critères chiffrables, la jeunesse est aussi définie et perçue à la fois comme une qualité, une forme d'énergie individuelle et comme une période de transition.

La jeunesse, « *cette qualité conservée jusqu'à la vieillesse* » (Montaigne - *Essais, II)*, désigne, sinon une forme de modernité, une capacité à agir, à se propulser en avant en usant de ses capacités intellectuelles et physiques. On peut reprendre à notre compte une formulation d'Emmanuel Hyest, président de la Fédération Nationale des SAFER : *« la jeunesse est d'abord un état d'esprit. C'est le moment où on n'a pas de tabou mais des projets sans limites dans la façon de les envisager. Il faut vouloir la vie qu'on se dessine et non qu'on nous dessine* ».

[8] Fiche : « Les jeunes dans les territoires ruraux »

Jeunes Agriculteurs défend une conception de la jeunesse en tant que détermination à vouloir innover, prendre son destin en main et avoir des projets ambitieux, quel que soit l'âge.

Cette énergie particulière est peut-être particulièrement présente dans un moment de vie consacré aux changements : la fin de la scolarité obligatoire, l'accès à une formation professionnalisante et/ou des études supérieures, un engagement associatif ou syndical, départ du domicile parental, installation, accès à une situation stable, mise en couple, enfants… C'est pourquoi la définition proposée par l'INJEP et le MRJC convient en ce qu'elle synthétise cette notion de transition en parlant de la jeunesse comme une *« période où l'on fait des choix de vie, des choix professionnels, une période de transition entre le monde de la formation et le monde du travail. Elle est un temps d'apprentissage, de construction de sa personnalité. C'est la période d'acquisition de l'autonomie matérielle, de prise de distance avec sa famille, pour construire sa propre vie. C'est la période où l'on acquiert une pleine citoyenneté, où l'on peut commencer à participer à la vie de la société, de son territoire ».*

Pour ce rapport, Jeunes Agriculteurs adoptera une vision large de la jeunesse, c'est-à-dire comme une période de transition où l'on conçoit et mène des projets collectifs, où l'on se forme, acquiert ou avance vers l'autonomie individuelle. Néanmoins nous traiterons pour l'essentiel de la période qui suit l'adolescence, aux enjeux essentiellement liés à la scolarité et à la famille, sans pour autant exclure la limite haute de Jeunes Agriculteurs qui est 35 ans. Le terme jeunesse, de même que ruralité, quand ils seront employés au singulier comprendront leur dimension plurielle.

3. Les jeunesses rurales : principaux constats et objectifs du rapport

Un certain nombre de constats peuvent être dressés sur la jeunesse rurale, en dépit de sa diversité, lorsque les chiffres la comparent à la même classe d'âge en ville. Dans son rapport consacré à la « Place des jeunes dans les territoires ruraux » de janvier 2017, le CESE a pu présenter ces données pour tirer un portrait qui, en plus des observations et auditions menées pour ce rapport, peuvent servir de base à une feuille de route sur ce que Jeunes Agriculteurs souhaite pour la jeunesse rurale. Nous restituons cette synthèse.

3.1. La ruralité, entre opportunités et difficultés d'accès aux services pour la jeunesse

Il ne faut pas défaire les atouts de la ruralité ni renier ses difficultés. Néanmoins, la diversité des territoires est telle, qu'il est complexe de restituer l'ensemble des problématiques et leurs spécificités. Il est tout de même possible de cibler un certain nombre de faits et données qui relèvent d'une inégalité des chances, commune aux territoires.

3.1.1. Scolarité et formation

Malgré un manque d'indicateurs publics sur l'école et la formation dans les territoires ruraux, diverses études permettent de démontrer que même si les catégories modestes sont surreprésentées, au collège, les élèves ruraux ont des taux de réussite légèrement supérieurs aux taux nationaux. Pourtant les déséquilibres y sont plus forts car on s'oriente plus souvent vers des voies professionnelles et/ou de proximité qu'ailleurs, du fait d'un manque de choix dans l'offre de formation.

Globalement, le niveau de qualification est plus faible qu'en ville. L'inégalité entre les sexes y est également plus récurrente. Selon des études régionalisées, on constate que les filles en milieu rural arrêtent plus souvent que les hommes leurs études, ou le travail, lorsque le couple fonde une famille. Elles mettent plus de temps à rentrer sur le marché du travail et ont un taux de chômage légèrement supérieur.

Les niveaux de diplômes des jeunes de 18 à 29 ans, en 2011

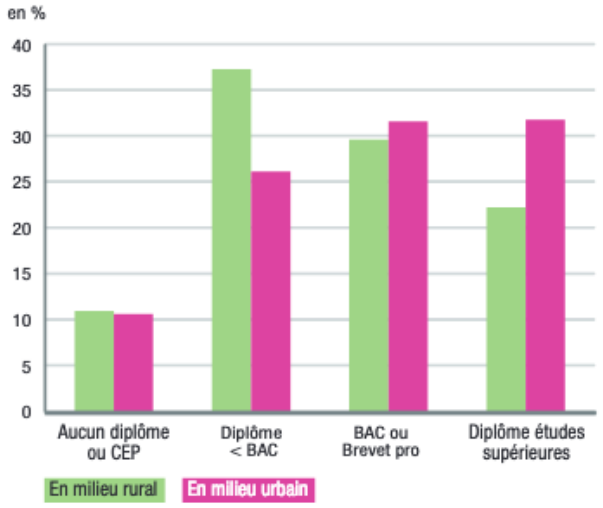

Source : Insee, recensement de la population 2011

3.1.2 Accès à l'emploi

Les jeunes des territoires ruraux se dirigent davantage vers l'apprentissage que les jeunes des territoires urbains. Beaucoup d'apprentis sont confrontés à la contrainte du double logement, près du lieu de formation et du lieu de travail. Une enquête du CESE menée en 2009 auprès de 1 000 apprentis montre qu'en moyenne, ces jeunes ne se déplacent pas à plus de 45 minutes de leur lieu de vie familial. L'insuffisance de transports en commun rend pénalise les déplacements des jeunes en milieu rural.
Il est souvent difficile pour les jeunes des espaces ruraux ayant fait des études longues d'y trouver un travail correspondant à leur formation (la solution est souvent de faire des allers-retours avec la ville ou de créer son activité).
Paradoxalement, le chômage des jeunes est en moyenne plus faible dans les territoires ruraux que dans les territoires urbains (avec toutefois de fortes disparités territoriales), pourtant le

taux de jeunes ni en étude ni en emploi (NEET) est plus élevé chez les 18-24 ans dans les espaces ruraux très peu denses, qu'en ville[9] (24,4% contre 20,8%).
Statistiquement, les jeunes ruraux se tournent plus souvent vers la construction, le commerce et l'agriculture que dans le milieu urbain.

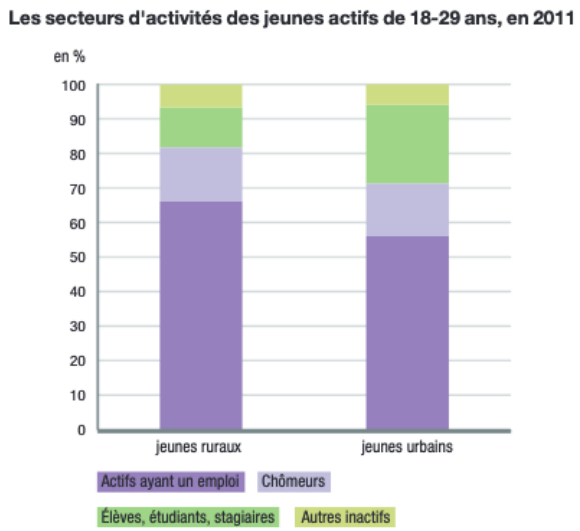

Source : Insee, recensement de la population 2011

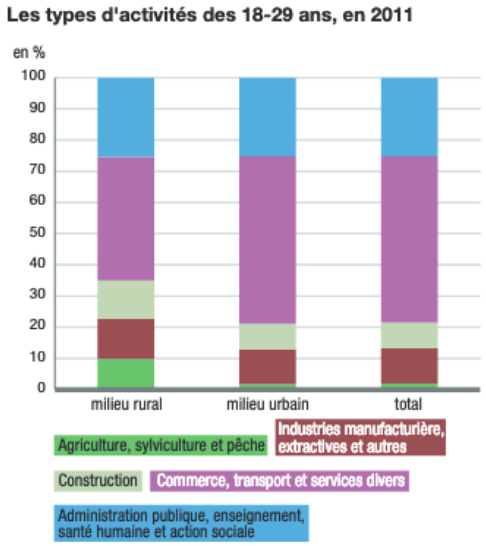

Source : Insee, recensement de la population 2011

3.1.3. Logement et mobilité

La relative facilité d'accès au logement participe à l'attractivité des territoires ruraux (32 % des jeunes ruraux de 18 à 30 ans sont propriétaires ou accédants à la propriété , contre 20 % dans les villes). Mais, en milieu rural, l'offre de logements vacants de petite taille est en général limitée. Une partie non négligeable du parc immobilier est ancienne, parfois en mauvais état. La pression foncière et immobilière peut par ailleurs être très élevée dans certains espaces ruraux et périurbains, en particulier dans les zones littorales, frontalières et de montagnes présentant un attrait touristique.

La mobilité est plus difficile dans les territoires ruraux du fait de la dispersion de l'habitat et de l'éloignement des emplois et services qui accroissent les temps de déplacement. Il n'y a souvent pas d'autre choix que l'automobile (86 % des jeunes ruraux possèdent au moins une automobile contre 62 % en ville[10]). Les transports publics sont souvent plus chers et plus rares. Il est difficile de passer le permis de conduire dans ces territoires, les principaux freins étant le coût et l'éloignement des auto-écoles. L'enjeu de la mobilité est la capacité à se projeter au-delà de son territoire et d'offrir la liberté qui conduirait à s'éloigner et faire l'expérience ou l'apprentissage de la mobilité.

[9] CGET, Cécile Métayer, *Les Jeunes dans les territoires ruraux*
10 Etude du CREDOC *« Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ? »*

3.1.4 Acteurs de la vie associative et politique

La faible participation des jeunes en général aux élections n'est pas un phénomène nouveau, mais il devient prégnant de nos jours. La multiplicité des lieux de résidence du jeune (domicile des parents, lieux d'études, d'apprentissage, de stage...) au moment de l'élection peut renforcer cette variabilité dans la participation électorale. La baisse de confiance est par ailleurs marquée puisqu'elle reste stable chez les jeunes urbains entre 1990 et 2008 envers le Parlement (47 à 46%), mais s'effondre chez les jeunes ruraux, passant de 64% à 38%.

Le bénévolat est plus fréquent chez les jeunes des milieux ruraux que chez les jeunes qui vivent dans des villes de plus de 5 000 habitants ou dans des grandes agglomérations urbaines (18 % en zone rurale contre 13 % en zone urbaine). Mais l'implication en tant qu'élu de la Nation est parfois plus difficile car trouver une place parmi les élus locaux installés s'ajoute aux difficultés liées au fait d'être jeune dans un environnement composé d'élus plus âgés. A l'inverse, la probabilité de participation au vote aux élections est 1,8 fois supérieure à la moyenne nationale pour les jeunes membres d'associations ou de syndicats.
L'engagement politique dans une petite commune rurale ne nécessite pas toujours la même implication qu'en ville où la mobilisation est bien plus souvent à temps plein.

Selon le CREDOC, 92% des jeunes n'ont pas confiance dans les politiques.[11] Ce chiffre doit être un signal d'alarme et peut-être en même temps un signe d'optimisme. On peut interpréter une telle désillusion comme une forme d'exigence politique et comme un appel à plus d'implication dans les décisions. Les jeunes ruraux, bien qu'ils subissent de nombreuses inégalités, forment une jeunesse de projets indispensable aux territoires.

[11] CREDOC – MSA, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?*, octobre 2012

3.2. Quatre objectifs pour le rapport

Co-construits avec le réseau, quatre objectifs, qui visent à redonner de l'espoir à la ruralité et sa jeunesse, se dessinent pour ce rapport. Ce dernier visera par la suite à les atteindre, soit de façon ciblée, soit de façon transversale.

3.2.1. Libérer la jeunesse rurale de ses contraintes

À la fois de façon très matérielle et figurée, on peut noter que le parcours d'un jeune rural se heurte à des inégalités dans ses moyens de locomotion d'une localité à une autre, mais aussi dans ses possibles voies de formation et professionnelles ou encore dans les services qui pourraient le faire rester là où il a ses attaches. Cet enjeu territorial, ne vise pas à faire de l'espace rural un espace urbain bis, mais plutôt de le penser comme un territoire « avec » et non « sans ». À la fois développer l'ouverture des jeunes ruraux vers l'extérieur (voyages, stages, transports), mettre en place les conditions pour que ceux qui partent ne le fassent pas par contrainte et enfin faire revenir les jeunes partis se former ailleurs.

3.2.2. Revaloriser et promouvoir l'engagement citoyen des jeunes

La jeunesse rurale peut reprendre son destin en main. En tant que syndicat de jeunes, JA souhaite encourager le dialogue et la prise de décisions collectives partout sur les territoires. Revaloriser l'engagement citoyen des jeunes signifie ici créer les conditions favorables à l'engagement, en le rendant concret et en rendant plus lisibles les résultats individuels et collectifs de cette vitalité démocratique. Chaque jeune pourra faire le lien entre cet engagement retrouvé et l'attachement à son territoire sur lequel il construit son projet de vie et cherche à y redonner du sens.

3.2.3. Pouvoir mieux se former

La condition de l'apprenant étant inhérente à celle du jeune, Jeunes Agriculteurs souhaite apporter sa pierre à l'édifice d'un système éducatif repensé de l'enfance à la formation tout au long de la vie. Un système plus proche du terrain et de la réalité de nos territoires doit permettre de faciliter l'accès au marché du travail. JA veut promouvoir aussi une formation qui se fonde sur le lien social, l'ouverture à l'autre, la créativité et la lisibilité.

3.2.4. Pouvoir créer ou reprendre une entreprise dans de bonnes conditions

Il existe de nombreux écrits concernant la création d'entreprise dans tous les secteurs, notamment dans le secteur agricole, et les autres. Celle-ci apparaît essentielle, cependant ce rapport choisit le parti pris d'une contribution à un autre levier du développement des territoires : une véritable politique de transmission des entreprises. Cette dernière, en améliorant les conditions de vie des (futurs) retraités, en créant plus de débouchés sur les territoires pour les jeunes, en préservant les savoir-faire tout en réservant plus de fonds pour la modernisation des outils économiques, est un des axes économiques majeurs que JA a choisi pour démontrer qu'on peut lier tradition et innovation, et que la ruralité est le lieu idéal pour le faire.

Partie 1 : des territoires dynamiques et favorables à la jeunesse

Paru en janvier 2019, *Les Invisibles de la République*[12] raconte le paradoxe entre un fort attachement à son territoire et le sentiment d'abandon, d'une distance trop grande avec les grands équipements et le réseau qui aident les jeunes urbains à se faire une place.

Si les territoires ruraux attirent des populations et présentent de nombreux atouts, les inégalités observées traduisent des freins pour la jeunesse, là où les territoires pourraient être mieux identifiés comme des soutiens.

Jeunes Agriculteurs affirme ici la nécessité de mesures politiques fortes et pragmatiques vis-à-vis des territoires. D'abord sur des thématiques structurantes du point de vue des institutions, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des accès aux réseaux (internet haut débit, téléphone, GPS) puis sur ce qui permettra de redonner de la perspective aux jeunes, notamment par l'emploi, l'épanouissement personnel, professionnel et l'environnement.

1. Mesures structurantes : créer un cadre favorable pour la jeunesse dans les territoires

Si certaines mesures ne sont pas exclusivement bénéfiques aux jeunes, elles contribuent au dynamisme et à l'attractivité d'un territoire. Une dichotomie entre infrastructures propices à l'accueil de population et nouveaux habitants qui permettent l'installation de nouvelles infrastructures a été légitimement soulevée. Ce rapport complexe de « l'œuf et de la poule » se résout au moins dans les perceptions : aux yeux des Français, l'installation de nouveaux habitants en milieu rural est avant tout conditionnée par la présence de services publics (70% des citations), suivie de transports suffisants (54% des citations).[13]

Les trois leviers identifiés ici sont le rôle des institutions dans leur fonctionnement, celui des services publics et la question des mobilités physiques et numériques.

1.1. Des institutions facilitatrices pour les démarches et projets de territoire

La France est un pays administrativement très structuré par ses différents échelons, des communes jusqu'à l'État et le niveau européen.
De façon ascendante, la vie d'un citoyen, quel qu'il soit, est rythmée par ses démarches administratives.

[12] Salomé Berlioux et Erkki Maillard y décrivent la « jeunesse de la France périphérique », des territoires ruraux, des petites et moyennes villes, éloignée des métropoles. Ils y font également des propositions pour une politique de l'État spécifique à cette jeunesse périphérique.
[13] Étude de l'Ifop réalisée pour l'association Familles Rurales intitulée *« Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie »*

De façon descendante, celui-ci vit dans un environnement réglementé et structuré par les institutions qui peuvent aussi y investir.

L'objectif est que ces institutions travaillent ensemble, sans perdre leur capacité d'action, et se présentent comme facilitatrices. Or elles sont souvent perçues comme des obstacles par la complexité des démarches et des réglementations et par le manque de visibilité sur les compétences de chaque échelon.

1.1.1 Collectivités territoriales

Encourager les jeunes dans leurs parcours suppose des politiques d'aménagement et de créations d'emplois, mais aussi de performances au regard des services rendus aux citoyens tant politiques qu'administratifs.

Or nous constatons trois handicaps à cette nécessité :

1. un éclatement des compétences sur la jeunesse qui débouche sur une coopération insuffisante entre les pouvoirs publics (État, collectivités et toute autre institution);
2. des contraintes budgétaires qui se répercutent sur les financements favorables au dynamisme de la jeunesse sur les plans culturels, économiques et sociaux;
3. une capacité insuffisante des échelons communaux qui n'ont pas en majorité la taille suffisante pour mener des actions d'envergure en faveur de la jeunesse (plus de 80% des communes ont moins de 2000 habitants). Cela s'ajoute à une capacité d'organisation et une prise de conscience insuffisante de l'échelon intercommunal où ces petites communes sont mal représentées[14].

Compétence jeunesse

Suite aux auditions, effectuées pour le rapport du CESE[15], Danielle Even constate que les politiques des élus dans les territoires ruraux ne sont ni perçues ni effectivement inscrites dans une priorisation de la jeunesse. Un chiffre est avancé : 7 élus ruraux sur 10 ne font pas de la jeunesse une priorité, contre 1 sur 10 en zone urbaine.

L'autre constat du rapport cité précédemment, est que les politiques locales sur la jeunesse ne sont pas des réflexions transversales sur une période d'âge étendue, mais des actions essentiellement en faveur de la petite enfance ou potentiellement d'accès à la culture et pour les parents. Cela au détriment notamment de l'insertion professionnelle, de l'accès au logement et de l'autonomie qui sont favorables à l'égalité des droits. L'étude de Jean-Pierre Halter[16] de l'INJEP est citée pour préciser que la compétence enfance-jeunesse est souvent absorbée par l'échelon intercommunal, amenant à des diagnostics de qualité sur les besoins des familles et les équipements qui correspondent, mais sans prendre suffisamment en compte les jeunes de 17 ans et plus.

---

[14] Rapport du Gouvernement sur *Les Chiffres clés des collectivités territoriales*

[15] *Place des jeunes dans la ruralité*, janvier 2017

[16] Jean-Pierre Halter INJEP : *Politiques de jeunesse et intercommunalités : monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron*, INJEPR-2016/01 (novembre 2015)

La mobilisation d'une volonté politique forte en faveur de la jeunesse est indispensable sur les territoires. Mais force est de constater qu'une meilleure coordination des échelons et une incitation des collectivités à mieux se doter sur cette question sont tout aussi nécessaires. Une réflexion plus transversale sur le cadre de vie des jeunes (logement, formation, emploi, culture, loisirs, infrastructures, etc.) est donc la condition *sine qua non* d'une politique qui leur soit vraiment favorable. Cela ne peut être rendu possible que par l'implication des jeunes et par la création d'une compétence propre instituée et pertinemment articulée entre les différents échelons au sein d'un même territoire.

Jeunes Agriculteurs propose un dispositif incitatif par l'augmentation des dotations (versées par l'État) lorsqu'une collectivité se dote d'une compétence (portefeuille et actions) sur la jeunesse. Cette augmentation doit avoir cinq conditions :

1. que les actions visées par l'entité organisatrice, au sein de la collectivité, de cette compétence jeunesse s'appuie sur une stratégie pluriannuelle, et, lorsque cela est pertinent, multisectorielle, de sorte à ne pas favoriser uniquement des actions de court-terme et à encourager la transversalité;
2. que cette compétence soit allouée à un portefeuille correspondant à une ambition d'envergure, de façon proportionnée aux capacités de la ou les collectivités impliquées;
3. que cette compétence ait fait l'objet d'une articulation pertinente avec les actions des autres échelons du même territoire ;
4. qu'au moins une des actions de cette programmation concerne le public cible à savoir 18-35 ans
5. que les dotations soient envoyées directement à l'organisme chargé de la jeunesse (cf. partie 2) pour être redistribuées par celui-ci afin d'éviter toute mauvaise utilisation des fonds.

Avoir une prise en charge transversale des jeunes actifs devient une urgence à certains endroits. Plusieurs territoires ultramarins témoignent : *« on se demande s'il y aura encore des agriculteurs chez nous dans 10 ans. Des plans d'urbanisme violents, territoires exsangues, conflits sur des plantations de bananes, difficultés techniques avec la Chambre et les banques. C'est inquiétant alors que nous pourrions être valorisés pour nos produits mondialement reconnus »*[17].

Répertoires économiques numériques régionaux

Selon le témoignage de l'ensemble de nos échelons régionaux, il existe un véritable manque de visibilité et de lisibilité sur les activités économiques, ses dynamiques et spécificités selon les secteurs. Entrepreneurs, meneurs de projets de territoire ou associatifs, chercheurs d'emploi, instituts en quête de partenariats… la ruralité ne manque pas de jeunes prêts à créer des projets ambitieux et aux retombées positives ! Nombreux sont les exemples d'acteurs du monde économique et social en quête d'une meilleure appréciation du secteur économique de leur territoire, à défaut d'avoir pu se constituer un réseau les ouvrant aux autres. Mieux connaître les débouchés qui s'offrent à soi, identifier les entités majeures et celles qui sont moins visibles, comprendre les leviers de développement et opportunités actuelles sont quelques avantages dans un contexte où la possession de l'information est vitale pour réussir.

[17] [17] Jeune agriculteur d'outre-mer à l'occasion de l'Université d'Hiver 2018 du syndicat Jeunes Agriculteurs

Pour Jeunes Agriculteurs, il serait judicieux que demain les collectivités territoriales prennent l'initiative de la constitution d'un répertoire économique des activités sur leurs territoires. Co-construits avec tous les échelons, les Chambres consulaires et acteurs associatifs (notamment les missions locales), cette interface numérique, propre à la philosophie des données ouvertes (ou *Open Data*) répertorierait l'intégralité des activités sur le territoire avec plusieurs services.

Ce répertoire proposerait quatre grands types de contenus :

1. **Un catalogue cartographié des acteurs économiques et institutionnels** mais aussi des services avec notamment une description des marchés sur lesquels les entreprises interviennent et les perspectives d'embauches et de valeur ajoutée qu'elles apporteront aux territoires. Plusieurs clefs d'entrée et possibilités de navigation doivent permettre des fonctions de tri suffisamment fines pour correspondre aux attentes des utilisateurs. Cette partie nécessiterait une attention toute particulière en matière d'expérience utilisateur (ou *User eXperience, UX*) qui est une véritable opportunité pour inventer ou réinventer des accès à des services[18]. Un accès facilité aux services et une meilleure adhésion au service rendu passe par ce type de réflexion dans leur élaboration, évaluation et processus d'amélioration.

2. En collaboration avec Pôle Emploi et les Chambres consulaires, un onglet permettant de cibler **les offres d'emplois** du territoire doit être constitué. Il se fera en fonction de critères très fins (géographiques, qualitatifs, …) et permettrait aux chercheurs d'emplois mais aussi aux acteurs du monde économique et chercheurs de mieux pouvoir qualifier les besoins d'un territoire à l'horizon 0, 5 et 10 ans. Ce fichier pourrait appuyer le travail des conseillers d'orientation et de Pôle Emploi dans l'orientation des étudiants et demandeurs d'emploi.

3. Un affichage de l'ensemble des **projets de transmission d'entreprise ou de cessation d'activités**. Les besoins en matière de transmission seront développés plus loin dans ce rapport.

4. Un catalogue accompagné d'un guide d'usage et de possibilités de mises en relation sur les **opportunités de financements** (appels à projets, financements locaux, nationaux, européens, etc.) possibles pour les projets, quels qu'ils soient. Le site Touteleurope.eu a par exemple développé une carte interactive des financements, mais uniquement à l'échelle des pays. Ce contenu intégrerait également les initiatives novatrices des territoires en matière de politiques publiques

Ce projet numérique d'envergure peut faire l'objet d'une expérimentation dans une région, avant une généralisation au niveau national, de sorte à tirer les leçons d'éventuelles difficultés, notamment dans la mise en œuvre du sourçage multi-partenarial. L'échelon pertinent pour centraliser les différentes sources des communes et intercommunalités

[18] Inspiré de méthodes d'innovation comme le *design thinking*, le design de service appliqué aux services publics est une démarche de plus en plus plébiscitée par les pouvoirs publics en France, comme la DINSIC ou le SGMAP avant sa dissolution. Il permet de construire des services, notamment numériques plus innovants et centrés sur les utilisateurs.

semble être la région et/ou les collectivités uniques, en concertation avec les départements pour garder un lien de territoire fort. Ce sont les EPCI qui mettent à jour les données.
La perspective de long terme serait la constitution par l'État d'un méta-site de ces plateformes qui permettrait de faire des recoupements de données et comparaisons entre régions et collectivités éloignées géographiquement.

Du contenu valorisant les spécificités culturelles et historiques du territoire et leurs infrastructures dédiées (ex : cinéma, musée, bibliothèque, médiathèque, …), pourrait à terme être ajouté à ce dispositif.

Exemples de possibilités de s'informer présentes dans le répertoire numérique des activités :

- identifier sur une carte l'ensemble des entreprises pratiquant la maçonnerie sur le territoire d'une intercommunalité
- cartographier les besoins en matière d'emplois dans le secteur automobile (garagistes, concessionnaires, etc.) sur un département
- repérer les intentions de transmissions d'exploitations agricoles dans la région
- identifier les possibilités de financements pour un projet de promotion de l'apprentissage dans un secteur de métier par un syndicat

1.1.2 État

Au-delà des régions, l'État joue un rôle central pour élaborer ou accompagner des politiques publiques en faveur des jeunes, mais aussi pour soutenir les collectivités et associations qui œuvrent en proximité avec eux.

Malgré la décentralisation enclenchée depuis les années 80, la France garde un modèle encore proche de l'esprit jacobin où l'État est à la fois un liant, un arbitre et parfois l'ennemi, légitime ou utile, des projets de territoires. Une critique récurrente serait celle d'un abandon de la ruralité par l'État, malgré des financements apportés et une proximité qui est celle de ses fonctionnaires (enseignants, policiers, personnels administratifs) et des institutions déconcentrées comme les préfectures.

Jeunes Agriculteurs ne souhaite pas créer un débat visant à définir un degré d'implication de l'État quantitativement satisfaisant dans la ruralité, surtout que les initiatives mises en place il y a quelques années (Pôles d'excellence rurale[19], Contrats de ruralité[20], etc.), représentent des centaines de millions d'euros d'investissement, aux répercussions économiques et

[19] S'inspirant des pôles de compétitivité en ville, les pôles d'excellence rurale ont été créés en 2005 dans le but de financer des projets favorisant le développement des territoires ruraux, reçevant à ce titre un financement de la part de l'État

[20] Créés en 2016, « le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale » (site du CGET)

sociales difficilement mesurables. Néanmoins, nous pouvons interroger l'implication de l'État sur un plan qualitatif. Nous souhaitons développer en particulier le rôle de l'État en tant que facilitateur et accompagnateur pour les autres acteurs publics, sans que cela signifie le déposséder de son rôle ni de ses responsabilités. Jeunes Agriculteurs souhaite aussi que l'État ne se dirige pas vers la multiplication de projets au coût non négligeable mais qu'il valorise les initiatives existantes comme citées ci-dessus.

Carte des zones rurales

Préparer et anticiper des politiques publiques en faveur de la jeunesse demande à la fois une connaissance du terrain, mais aussi une capacité à accumuler, traiter et analyser des données de façon suffisante pour élaborer, appliquer et évaluer des politiques publiques de qualité. Les données (ou la *data*), considérées par certains comme un « pétrole du XXIème siècle » doit être un enjeu majeur et un levier de développement des projets de territoire.

Or, les responsables institutionnels ou politiques, lors des auditions effectuées pour ce rapport, ont unanimement souligné les besoins en matière de chiffres, statistiques précises et exhaustives pour pouvoir agir en faveur de la jeunesse rurale. Ces manques relèvent soit de l'absence totale de données, soit de leur caractère trop ancien et donc obsolète, soit de la difficulté d'accès. Ils peuvent aller de la catégorisation même de populations comme la jeunesse rurale à différents aspects du territoire lui-même (aménagement, ressources, etc.).

Jeunes Agriculteurs propose le financement par l'État d'une mise à jour des données existantes, ainsi que des recherches statistiques pour élaborer les chiffrages manquants à ce jour. Cette opération fournira une « carte des zones rurales » qui offrirait un panorama précis, chiffré, centralisé et cartographié de l'ensemble de la ruralité française, détaillant toutes ses spécificités territoriales. Cette compilation d'informations chiffrées serait accompagnée d'une analyse fine, dressant un portrait scientifique (et donc apolitique) des ruralités en déclinant leurs atouts et par conséquent leurs besoins sur lesquels il faudra se baser.

Quelques exemples de besoins ont été identifiés :

- dynamiques de l'emploi en fonction de l'offre, de la demande et des différentes catégories de personne ;
- analyse descriptive et prospective des secteurs moteurs pour une région ;
- mobilités des jeunes (notamment départs et arrivées dans les espaces ruraux) ;
- présence et consommation du foncier : ce qui est construit, consommé, vacant... ;
- évolution et disponibilité de la ressource en eau ;
- couverture des réseaux (physiques et digitaux) sur l'ensemble des territoires ;
- accès aux équipements publics ;
- accès au logement ;
- dynamique de la formation…

Sur la base de la « carte des zones rurales », l'État doit être à l'écoute des territoires et accompagner les acteurs de terrains. Il doit élaborer une stratégie globale en faveur d'une meilleure équité des territoires et doit investir sur la ruralité, bien au-delà de la simple proportionnelle des habitants.

La révision des aides aux territoires, en particulier aux territoires ruraux (DETR, DSIL, etc.), devra être pilotée par le Parlement suite à une opération d'évaluation de terrain des politiques publiques menée par la Cour des comptes. Au-delà de la seule refonte des aides de l'État, la mission d'évaluation pourra formuler des propositions aux collectivités territoriales. L'État veillera à respecter scrupuleusement la décentralisation et à laisser les collectivités décider de leur politique. Les élus locaux, appuyés par cette nouvelle base de données, sont les plus à même de définir et mettre en œuvre les actions nécessaires au développement des territoires ruraux. L'État doit être accompagnateur et facilitateur.

Réflexion pour que la loi contraigne moins et favorise plus les expérimentations

La loi permet aujourd'hui aux collectivités de bénéficier d'un droit à l'expérimentation. Cette spécificité très locale est une autorisation à appliquer une politique publique ne faisant pas partie de ses attributions légales, pour une période donnée[21]. Les collectivités doivent dans ce cas préciser l'objet de l'expérimentation, sa durée, les caractéristiques des collectivités susceptibles d'expérimenter, les dispositions auxquelles il pourra être dérogé. Ce droit est aujourd'hui peu utilisé (malgré les expériences du RSA ou le projet de huit départements sur le revenu universel) car complexe à mettre en œuvre et corseté par des règlementations dissuasives. Ce manque a pu être inconsciemment alimenté par le pouvoir central, par crainte d'avoir des territoires aux réglementations décousues le rapprochant du fédéralisme[22].

Jeunes Agriculteurs souhaite que l'État puisse encourager l'esprit pionnier des territoires ruraux en repensant le dispositif législatif autour du principe d'expérimentation et surtout mettre en actes cet état d'esprit du pacte girondin (historiquement la pensée politique des députés girondins, née durant la Révolution française, prônait un gouvernement fédéral et décentralisé, constitué d'entités territoriales fortes).

Cette réflexion peut s'étendre à tous les acteurs du territoire ayant des projets de développement durable et/ou innovants, bloqués ou ralentis pour des raisons réglementaires ou par des recours abusifs, notamment par des détracteurs, alors qu'ils souhaitaient mettre en place des projets favorables au territoire. Par exemple, un agriculteur ne devrait pas être pénalisé sur ses aides PAC du fait d'une expérimentation qui aurait échoué. Les organismes consulaires doivent être informés et peuvent être parties prenantes de ces expérimentations. Tout un chacun doit avoir la possibilité de saisir une commission (à définir) pouvant être amenée à suspendre l'expérimentation.

1.1.3. Europe

Au-delà de ses objectifs de maintien de la paix et de coopération économique, l'Union européenne s'est dotée de budgets et d'un fonctionnement qui en font un acteur politique incontournable lorsque l'on parle de la jeunesse et des territoires ruraux.
En effet l'ouverture des frontières a permis une accélération des communications, de la circulation des marchandises et des hommes, offrant des opportunités économiques aux

[21] Introduite dans la Constitution par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 avec deux dispositions nouvelles (art. 37-1 et 72 al. 4)
[22] Etude de la Fondation Jean Jaurès : « Réformer le droit à l'expérimentation locale, un enjeu public majeur », Nicolas Bouillant, Emmanuel Duru, février 2018

entrepreneurs et permettant à des milliers de jeunes de voyager plus facilement et de s'ouvrir aux autres cultures et jeunes des pays voisins.
De plus, la Commission et le Parlement jouent un rôle important dans la mise en place de politiques favorables à la jeunesse et la ruralité via des investissements qui visent à encourager l'innovation, le développement économique des territoires et la transition écologique.

Avec son budget total de 960 milliards d'euros pour la période 2014-2020, le rôle de l'Union européenne doit être pris au sérieux, notamment parce que l'UE est un levier de développement. Néanmoins il faut en faire de même avec les critiques qui lui sont adressées : trop grande distance avec le terrain, technocratie, discours difficilement audibles, politiques complexes à gérer voire compliquées à appréhender. Deux leviers ont été identifiés par Jeunes Agriculteurs pour renouer avec l'adhésion citoyenne envers l'Europe pour améliorer ses actions sur nos territoires : l'accès aux financements et les séjours culturels intra-européens.

Des financements européens plus accessibles et un meilleur accompagnement

Dotée d'un budget de 351,8 milliards d'euros (soit un tiers du budget total) sur la période 2014-2020 pour les investissements, l'Union européenne soutient chaque année des projets sur la base d'une programmation pluriannuelle. 76 % du budget de l'UE sont gérés en partenariat avec les autorités nationales et régionales de façon partagée, via cinq grands fonds, les Fonds structurels et d'investissement européens :

- Fonds européen de développement régional (FEDER): développement régional et urbain ;
- Fonds social européen (FSE): inclusion sociale et bonne gouvernance ;
- Fonds de cohésion (FC): convergence économique des régions moins développées ;
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Jeunes Agriculteurs est un syndicat ayant à maintes reprises affirmé et prouvé son adhésion au projet européen. Notre travail s'effectuant en majorité sur la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs sont fréquemment témoins ou acteurs des besoins et démarches en matière de financements de projets de territoires, en particulier à travers le FEADER.

Néanmoins de nombreux problèmes s'observent dans les réponses et applications effectives des financements européens. Le constat est particulièrement inquiétant en ce qui concerne les fonds LEADER. En 2018, Leader France, regroupant les 330 groupes d'action locale[23] (GAL), appelle à un plan de sauvetage : *« Quatre ans après le début de la programmation européenne 2014-2020, l'année 2018 marque enfin le démarrage effectif de Leader en France, très en retard par rapport aux autres pays européens ! »* 687 millions d'euros étaient destinés aux territoires ruraux français, mais cinq ans après le lancement du programme, seuls 4% étaient versés aux régions et 1% aux porteurs. Si tous les fonds ne sont pas dépensés par la France d'ici la date butoir de 2020, ils seront transférés à Bruxelles. Ce problème est dû principalement à une mauvaise gestion : entre un logiciel de paiement, Osiris, défectueux, des régions aux moyens et compétences internes insuffisants pour traiter à temps les dossiers, et

[23] Ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme Leader

des conditions d'accès trop restrictives. Les motifs de panne de logiciel et manque de moyens humains ne sont pas tolérables au regard de l'exigence de paiement demandés aux entrepreneurs.
Ce problème est aussi dû à la règle qui impose de flécher 5% au minimum de son enveloppe FEADER sur la programmation LEADER. Certaines régions se sont ainsi retrouvées avec des enveloppes LEADER non consommées, sans possibilité de transfert sur des mesures sous dotées.
Cette situation fait perdre de la dynamique aux territoires ruraux et crée de grands désespoirs pour les PME, agriculteurs, associations, et partenaires associés à des projets LEADER partout en France.

- ➔ Jeunes Agriculteurs demande que les collectivités territoriales, l'État et la Commission européenne se remettent en ordre de fonctionnement, que leur réactivité et leur efficacité soient à la hauteur des ambitions des porteurs de projets en particulier sur la gestion des candidatures aux différents fonds européens.
  Sur le court terme, cela signifie une opération d'urgence pour que les centaines de millions d'euros du fonds LEADER destinés aux territoires ruraux français puissent parvenir intégralement à leurs bénéficiaires et que les 95% des fonds restants soient injectés dans les territoires afin d'inclure les porteurs de projet n'ayant pas pu répondre aux appels à projet cités ci-dessus.
  A plus long terme c'est la création d'une personne morale qui désengorgerait le système. Celle-ci se ferait l'interlocutrice unique entre les différents échelons et les porteurs de projets, sur le plan institutionnel.

D'un point de vue institutionnel, il s'agit d'abord d'accompagner une meilleure professionnalisation dans la gestion des fonds. Michael Restier, directeur technique de l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) qui regroupe la majorité des GAL, déclarait en janvier 2019 au Figaro : *« En France, nous ne sommes que très peu formés sur les techniques de gestion des fonds européens, à l'inverse de nos voisins britanniques ou encore des pays de l'Est»*. De même, un rapport de la Cour des comptes[24] rapporte que la sous-consommation des fonds (notamment les FEADER) et une mauvaise gestion ont pénalisé les potentielles retombées économiques positives des projets financés.

Une action publique doit donc s'opérer pour fluidifier le processus de financement depuis la candidature jusqu'au versement et l'évaluation. Cela passe par une organisation qui garantit un équilibre entre efficacité et prise en considération des spécificités des territoires ainsi qu'une meilleure formation du personnel. Cette opération peut passer par l'amélioration de logiciels existants (ex : OSIRIS) ou par la création d'un nouveau logiciel fiable, sous l'impulsion de la Commission, qui servirait à tous les États-membres, dans une logique de simplification et de compatibilité avec les outils déjà existants.

[24] Rapport annuel de la Cour des comptes de février 2019 : « *La gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en outre-mer : des résultats inégaux, une démarche de performance à consolider* » qui souligne que ces problèmes ne sont pas propres aux territoires ultramarins.

D'autre part, pour améliorer la consommation des enveloppes LEADER, JA propose, soit de supprimer la règle qui impose un fléchage minimum de 5% de l'enveloppe FEADER sur les programmes LEADER, soit de basculer les programmes Leader dans un programme national.

Du point de vue des porteurs de projets, de nombreuses auditions ont soulevé la difficulté et la complexité dissuasive des procédures de candidatures, pénalisant certains projets. Jeunes Agriculteurs demande une simplification dans l'accès et les réponses aux appels à projets et démarches de souscription aux financements européens. Une simplification permettrait d'avoir un logiciel et une gestion des données facilitée donc moins couteux. Sans remettre en cause la nécessité d'une saine pré-étude de la viabilité d'un projet, il faut pouvoir prendre en compte le point de vue des porteurs de projets qui ont tendance à percevoir cette administration comme une bureaucratie contre-productive. De plus, il faudrait une harmonisation des règles au niveau national.

En 2015, la Cour des comptes pointait déjà la lourdeur administrative de la gestion[25] des fonds structurels européens en dépit de son coût. Une gestion plus souple de ces fonds doit s'opérer, notamment sur les critères de durée des projets et de leur pérennité. Un accompagnement opéré dans les territoires peut aussi être envisagé, en s'inspirant de bonnes pratiques[26].

Ouverture des jeunes : aller plus loin dans la coopération culturelle

La politique de coopération culturelle et de formation de l'Union européenne est régulièrement citée parmi ses succès et comme l'un des derniers bastions de sa popularité. Le programme Erasmus en est le principal symbole et pour cela, il a été enrichi en devenant Erasmus +, programme transversal envers la jeunesse, l'éducation et la formation tout au long de la vie. Une véritable culture de l'étudiant européen partant se former, faire des rencontres et vivre une expérience structurante pour son avenir s'est popularisée dans nos représentations collectives.

Néanmoins tous les jeunes n'ont pas vécu *L'auberge espagnole*[27]*,* et pour cause, il existe un décalage entre la perception d'une génération Erasmus et la réalité. Magali Ballatore, enseignante-chercheuse sur la mobilité étudiante à l'université d'Aix-Marseille, déclare dans un article du *Monde* daté d'août 2017 que malgré Erasmus +, le programme touche essentiellement des étudiants et, parmi eux, des publics aisés, déjà habitués au voyage et dont l'établissement proposait le dispositif alors que le programme est ouvert à tous. Elle explique : *« les étudiants Erasmus ont a priori davantage voyagé que leurs camarades, ils sont aussi parfois issus de familles binationales, voire ont déjà vécu à l'étranger […] Il est plus facile pour eux d'envisager de partir étudier à l'étranger […] On constate par ailleurs que ces jeunes sont le plus souvent issus de milieux favorisés ».*

[25] Rapport annuel de la Cour des comptes de février 2015 : *« La gestion par la France des fonds structurels européens : améliorer, simplifier, évaluer »*

[26] Exemple: la Région Île-de-France a financé des postes de *business developers*, experts de l'ensemble des programmes européens, dont la vocation est d'orienter le porteur de projet vers le financement adéquat après avoir réalisé un diagnostic de sa situation

[27] Du nom d'un film de Cédric Klapisch de 2002 montrant 6 étudiants de plusieurs pays partageant un appartement à Barcelone dans le cadre du programme Erasmus. Le nom du film en est devenu une antonomase pour désigner ce type de séjour à l'international.

Jeunes Agriculteurs propose d'amplifier la dynamique d'Erasmus en l'élargissant à l'ensemble de l'offre culturelle dans tous les pays européens et en favorisant son accès. Tout jeune européen, de 13 à 30 ans, y serait sensibilisé dès le lycée et bénéficierait d'un "pass Erasmus" valable dans l'ensemble de l'Union. Ils auraient ainsi droit au programme actuel de formation mais également à un accès libre et gratuit (pris en charge par l'UE) à l'ensemble des sites, bâtiments et événements culturels publics ayant lieu dans les pays de l'UE. Le développement de cette politique en faveur de la jeunesse rurale de l'UE, en particulier les catégories socio-professionnelles peu touchées jusqu'à maintenant, constituerait un ancrage fort du sentiment d'appartenance pour les générations futures, tout en répondant à leur besoin d'éducation et d'enrichissement culturel sur nos identités et histoires nationales.

Plusieurs consultations des jeunes agriculteurs de notre réseau ont marqué la volonté de proposer une réflexion consistant à généraliser le principe de semestre ou année de césure postbac avant l'entrée en enseignement supérieur ou dans la vie active au niveau européen.

1.2 Des services publics présents sur tous les territoires et à l'accès facilité

Des services publics accessibles diversifiés et de qualité, sont une condition nécessaire à des territoires dynamiques et attractifs. Les jeunes sont soumis à de nombreux changements dans leur vie, qui amènent à des démarches, et ne sont donc pas épargnés par cette nécessité. Dans une étude de 2015, l'INSEE démontre que le temps d'accès médian aux principaux services de la vie courante, par type de territoire, dépend surtout de la densité de population, allant jusqu'au triple lorsque l'on compare les espaces denses (villes) et ceux où la densité est peu dense et très peu dense.

[28]

Pallier les difficultés d'accès aux services en ruralité dans une logique d'équité des territoires sur les conditions de vie est un objectif qui a déjà fait l'objet d'une littérature fournie et de nombreuses concertations. Des logiques de regroupement et d'itinérance sont ainsi souvent promues. Le rapport du CESE de 2018[29] rappelle en ce sens que le Gouvernement s'était

[28] https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908098#graphique-figure2
[29] *Place des jeunes dans la ruralité*, janvier 2017

engagé avec La Poste à développer les regroupements de service, et d'expérimenter des services publics itinérants.

Ces essais en sont à leurs prémices. Ils doivent être évalués car ils ne répondent pas pour l'instant à la masse critique de personnes en difficulté d'accès aux services, notamment aux soins qui sont pourtant un droit fondamental. Jeunes Agriculteurs propose de s'appuyer sur une double logique : tirer parti des avantages du numérique pour certains services et en même temps favoriser l'accès à un service qui reste humain.

1.2.1 Faciliter l'accès aux services publics physiques…

Si le développement de la dématérialisation est souhaitable, des services numérisés ne peuvent pas remplacer le contact humain sur le long terme. Selon Dominique Marmier, président de Familles Rurales, 25% des Français ne sont pas équipés ou compétents pour accéder aux services dématérialisés.

Néanmoins plusieurs initiatives sont à développer pour améliorer l'accès aux services selon deux principes que nous proposons : mieux orienter les citoyens et mieux répartir les services.

Mieux orienter

La formation des personnels et des élus locaux dans les collectivités est un levier majeur car, bien souvent, dans les communes rurales et services de proximité, ils sont les premiers interlocuteurs des citoyens. Une formation de type « accueil et orientation du public » appropriée de ces personnels leur permettrait de mieux rediriger les usagers vers les services et de les informer de leurs droits.

Une réflexion des pouvoirs publics a donné naissance aux maisons de services publics. Ces structures permettent d'orienter les usagers vers l'ensemble des services, de les informer et de les conseiller dans leurs démarches, notamment numériques par la mise à disposition d'ordinateurs, et de les assister dans les rendez-vous téléphoniques et physiques. Depuis ces dernières années le Gouvernement a pu ainsi augmenter le nombre de ces maisons. L'effort devrait être accentué. En effet, tous les habitants du territoire devraient se trouver dans un délai raisonnable de transport de ces maisons.

Aujourd'hui, le site des maisons de service public revendique 1281 établissements en août 2018 et un taux de satisfaction élevé[30]. L'expérience de ces structures a effectivement démontré son efficacité dans plusieurs territoires et la presse locale contient plusieurs articles notant une augmentation de la fréquentation. Ces établissements qui prouvent leur efficacité doivent pouvoir officialiser leur succès par une évaluation précise de leurs services et permettre à la fois une généralisation et un développement de l'offre.

Ils doivent aussi mieux impliquer les services censés y inclure leur accompagnement. Selon Marie-Jeanne Béguet, Vice-Présidente de l'AMRF : *« Beaucoup ne jouent pas leur rôle et n'envoient personne. On leur demande juste de regrouper les rendez-vous, pas d'assurer des permanences ! ».* Si l'efficience des maisons de services publics est certifiée, il faut donc rendre la participation des services attendus obligatoire.

[30] https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/le-reseau-national-des-maisons-de-services-au-public-0

Les questions du nombre et de la répartition des médecins, généralistes et spécialistes, en milieu rural et du manque d'accessibilité aux soins est une problématique complexe et transversale. Si ce rapport n'a pas pour objet de restituer ni de résoudre cette problématique, Jeunes Agriculteurs insiste sur 3 points :

1. c'est d'abord l'attractivité des territoires qui incitera les médecins à revenir plus nombreux en zones rurales ;
2. les initiatives publiques telles que les Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP), doivent être généralisées. Ces structures sont une nécessité pour répondre aux demandes légitimes des professionnels médicaux sur l'organisation et la charge de travail ;
3. une réflexion doit être menée rapidement sur la création d'une carte d'implantation des médecins, généralistes et spécialistes, en France, à l'instar du modèle existant pour les pharmaciens.

Nous proposons toutefois d'utiliser les maisons de services publics comme appui en y développant des pôles santé ouverts et attractifs à un grand nombre de professionnels, dans lesquels l'orientation, voire un certain nombre de consultations, pourraient être effectuées.

Mieux répartir

Les équipements scolaires, notamment pour le primaire, peuvent faire l'objet d'une prise en charge plus performante dans la répartition. La difficulté d'accès aux équipements scolaires a déjà été évoquée : un avis du CESE de 2015[31] rapporte que le temps médian de l'aller-retour pour la moitié des habitants des espaces ruraux est de 1h20. Les auditions effectuées pour ce rapport ont mis en lumière un sentiment de frustration des jeunes parents qui ont des difficultés à amener leurs enfants à l'école et à accepter des classes qui empileraient trois niveaux ou plus.

C'est pourquoi nous proposons qu'une réflexion soit lancée sur la révision de la carte scolaire. Plusieurs études démontrent que les classes multiniveaux ne sont pas nécessairement handicapantes. Elles nécessitent une formation particulière des maîtres et une adaptation de l'organisation de l'enseignement mais peuvent constituer une opportunité d'apprentissage du vivre-ensemble, de la tolérance et de l'entraide. Ce sont ces classes qui permettent le maintien des écoles dans nos villages et évitent leur concentration dans de gros groupes scolaires urbains. Puis il paraît essentiel de prévoir un comptage pluriannuel des effectifs avant la fermeture d'une classe.

Sur la problématique du transport, les collectivités ont montré une grande capacité d'innovation pour acheminer les élèves sur plusieurs sites, en réduisant le temps de transport des élèves et des parents ; il faut diffuser et encourager ces méthodes. Afin de répondre à ces particularités rurales, l'éventuelle révision de la carte scolaire devra être pilotée par les EPCI, en partenariat avec les enseignants et les parents d'élèves.

L'État veillera au bon déroulement des discussions et au respect des intérêts des enfants. Ainsi, les classes multiniveaux doivent être utilisées avec raison, en n'agrégeant pas plus de quatre niveaux. La révision de la carte scolaire doit également être l'occasion de limiter le nombre d'élèves par classe, évitant ainsi les sureffectifs. Enfin, une attention particulière doit être portée aux enfants nécessitant un accompagnement spécifique.

[31] *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, Guillaume de Russé, 2015

Pour la petite enfance, il faut développer des services complémentaires de garde d'enfants et les crèches. Tout d'abord, il n'existe pas aujourd'hui assez de services pour les personnes travaillant en horaires décalés. Par ailleurs, les solutions de garde d'urgence sont inexistantes en milieu rural alors qu'elles sont indispensables pour faciliter la situation des jeunes parents pénalisés professionnellement par le manque de services.[32]

1.2.2 …tout en favorisant l'accès aux services publics dématérialisés

L'émergence du numérique révolutionne l'accès aux services, d'autant plus pour les jeunes ruraux connectés qui y trouvent l'occasion d'accéder plus rapidement et où qu'ils soient à des informations et démarches qui leur étaient moins accessibles. Les agriculteurs ne sont pas en reste sur cet aspect puisque, selon une étude *Agrinautes* 2017[33], la très grande majorité d'entre eux ont un smartphone et un meilleur débit internet sur celui-ci qu'avec l'ordinateur de leurs exploitations !

Jeunes Agriculteurs encourage la dématérialisation des services, dès lors qu'elle est effectuée de façon intelligente, adaptée aux utilisations, sans sacrifier la qualité du service voire en l'améliorant et de façon complémentaire avec un contact humain. Si tous les services sont nécessaires à la qualité de vie, nous avons identifié deux types de services numériques qui peuvent être développés.

Le premier pourrait être la télémédecine qui recouvre cinq types d'actions :

1. la téléconsultation (consultation à distance par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication) où patients et médecins se parlent ;
2. la téléexpertise qui permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux ;
3. la télésurveillance qui permet à un médecin d'interpréter à distance des données recueillies sur le lieu de vie du patient dans le cas de certaines maladies ;
4. la téléassistance qui a pour objet de permettre à un médecin d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte ;
5. la régulation pour l'aiguillage vers le bon professionnel de santé.

Les téléconsultations peuvent compenser un certain nombre d'actes médicaux comme des consultations de généralistes. Si elles sont remboursées par la Sécurité sociale depuis septembre 2018, elles restent peu développées en France où elles ne représentent qu'une faible partie des actes de télémédecine.

L'autre service, dématérialisé lui par nature, est celui d'une gestion plus intelligente des identifiants de connexion. De nombreux jeunes doivent multiplier les démarches que ce soit pour le passage d'une caisse de sécurité sociale à une autre, la création d'une entreprise, la vie courante… La multiplicité des services qui ont leur propre plateforme sécurisée a amené le Gouvernement à créer en 2016 le site France Connect. Celui-ci centralise via un identifiant unique la possibilité de se connecter aujourd'hui à cinq sites internet : Impots.gouv.fr, La Poste, Ameli (Assurance maladie), Orange et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

[32]Rapport CESE : *Place des jeunes dans la ruralité*, janvier 2017
[33]Réalisée par BVA pour Terre-net Média et Hyltel

Jeunes Agriculteurs encourage le développement d'une simplification des accès à ses propres données avec plusieurs objectifs :

- élargir France Connect à l'ensemble des services possibles, qui seraient par exemple ceux des collectivités, la Police, Télépac…
- proposer que France Connect offre à chaque utilisateur un service de stockage en cloud compilant l'ensemble des documents administratifs de l'utilisateur de façon sécurisée[34]. La protection des données devenant un sujet de plus en plus préoccupant, un service permettant d'accéder à distance et de protéger les données les plus sensibles pour un citoyen pourrait devenir un service public à part entière.
- lutter efficacement sur le long terme contre la complexité administrative pour l'utilisateur par un accès simplifié et sécurisé à l'ensemble de ses données personnelles sensibles et par une meilleure connexion entre les services (transfert de documents).

Ces mesures nécessitent une couverture numérique stable et généralisée. Nous développerons ce point (partie 1 ; 1.3.2).

1.3 Mobilités

La mobilité est également un sujet ayant fait l'objet d'un grand nombre d'études et de politiques. L'habitat rural provoque par nature des distances plus grandes, notamment pour les trajets domicile-travail, mais des manques subsistent sur la question des transports en commun impactés par un contexte difficile pour les budgets des acteurs publics.

Le numérique est lui aussi un facteur de mobilités, permettant l'ouverture au monde et aux opportunités extérieures. Il est un levier pour encourager les jeunes à se projeter en dehors de chez soi ou de son territoire.

1.3.1 Mobilité physique

Selon une étude du Credoc, 86% des jeunes ruraux de 18 à 30 ans possèdent une voiture contre 62% des jeunes urbains. Ce constat rejoint deux principes quant à la mobilité physique des jeunes : l'importance du permis de conduire pour l'insertion professionnelle et l'urgente nécessité de maintenir un maillage de transports fiables, accessibles financièrement et fréquents sur tous les territoires.
Faute d'un réseau de transports publics dense et bien réparti, notamment dans les territoires ultramarins, pourtant comparativement plus restreints que les régions métropolitaines, la possession d'un véhicule individuel est indispensable en milieu rural pour se rendre sur son lieu de formation, de travail ou pour accéder aux loisirs ou à un service. C'est pourquoi deux mesures doivent aider dans cette dépendance.

D'abord **conditionner toute potentielle augmentation de la composante carbone de la TICPE à un maillage de transports publics satisfaisants sur les territoires**.

[34] Ce type de services est déjà proposé depuis 2015 par La Poste via l'application *Digiposte Pass* qui est devenu *Digiposte +* proposant une navigation développée, un fil d'actualité et d'alertes pour les démarches et un espace familial.

Puis aider **les jeunes à financer leur permis** pour faciliter leur accès au monde du travail. Malgré l'impératif écologique, il est inconcevable de retirer sans alternative cet outil de liberté pour des jeunes qui n'auraient d'autres moyens de locomotion.
Beaucoup a été fait, à l'instar du « permis à 1€ par jour » de l'État[35], mais nous proposons d'aller plus loin dans l'expérimentation d'aides au financement du permis aux jeunes par les collectivités. Puisque le permis est structurant dans le parcours de tout jeune rural, une expérimentation consistant à construire des partenariats avec les rectorats et les collectivités pour effectuer le passage du permis sur la période du lycée, doit être menée en incluant le passage du code de la route dans les programmes des lycées et les formations habilitées du ministère de l'Education Nationale.
De même, les entreprises qui financent le permis à des jeunes qu'elles prennent en formation ou qu'elles embauchent, pourraient bénéficier d'un avantage fiscal incitatif.

Sur le plan des transports publics, toute personne habitant en milieu rural connaît l'importance des trains et des bus, offrant à de nombreux jeunes la possibilité de se déplacer entre les territoires à des prix abordables. Force est de constater que l'équation est difficile entre la nécessité de conserver des budgets publics sains et limiter le niveau d'endettement d'une part, et l'entretien, la conservation et le développement d'un réseau de transport performant et accessible, sans emprise foncière, d'autre part. Jeunes Agriculteurs souhaite affirmer dans ce rapport que la priorité des pouvoirs publics doit aller vers un maintien des petites et grandes lignes ferroviaires présentes sur la totalité des territoires. La rentabilité ne doit pas être le seul facteur de maintien d'un transport public.

Cette priorité porte la condition *sine qua non* d'une attractivité et d'une vivabilité de l'espace rural, en particulier chez les jeunes. Le train est un service public, propre et propice à la croissance économique, qui doit donc être maintenu et rendu plus efficient là où il existe et rétabli là où il a été retiré. Cela passe donc d'abord par une rénovation des infrastructures, du fait d'une grande dégradation des lignes[36]autant pour le transport de personnes que pour le fret, sujet critique qui nécessite un meilleur développement.

Selon TDIE (annexe 2), *think tank* consacré à la mobilité, la ruralité connaît trois enjeux :

1. la généralisation des AOM[37] qui permettront d'organiser plus efficacement les transports publics,
2. l'adaptation des innovations technologiques et organisationnelles (transport à la demande, électromobilité, mobilité autonome) à la ruralité,
3. les infrastructures et les services de mobilités qui restent essentiels comme facteur de compétitivité économique et de développement, que ce soit pour les entreprises, les services ou pour les besoins logistiques des productions agricoles.

Souhaiter maintenir des transports en commun fiables et mieux répartis va de pair avec une volonté de développer des modes de transport alternatifs. **C'est pourquoi, Jeunes**

[35] Le "permis à un euro par jour" a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus à financer leurs préparations au permis de conduire.
[36] Rapport « L'avenir du Transport ferroviaire » de Jean-Cyril Spinetta, février 2018, dont nous citons le constat mais ne partageons pas les préconisations sur les fermetures de petites lignes de train.
[37] Autorités Organisatrices de la Mobilité, regroupant collectivités et syndicats mixtes de transport.

Agriculteurs défendra sur les territoires des stratégies d'aménagement articulant ces deux modalités. Si le covoiturage et la location entre particuliers se sont déjà développés avec des applications comme Blablacar et Drivy, les petits centres-bourgs doivent se repenser de sorte à intégrer ces nouvelles façons de se déplacer, avec des espaces de rencontre dédiés, et de façon cohérente avec l'ensemble des autres modalités de transport (train, bus, taxi, etc.).
Toujours selon TDIE, *« les nouvelles mobilités […] se développent en majorité sur la route »*. Une expérimentation de services publics locaux « d'autopartage » proposant des véhicules (ex : deux roues motorisés ou petites voitures) doit être envisagée dans les petites villes. Pour des usages ponctuels ou de moyen terme comme une période de stage. Ces services seraient articulés avec les autres services et infrastructures du territoire. Une expérimentation pourra être envisagée avec le foyer des jeunes ruraux, proposition détaillée plus loin dans ce rapport.

1.3.2 Mobilité numérique

En janvier 2018, le Gouvernement a signé avec l'Arcep[38] et les opérateurs mobiles un accord pour accélérer la couverture numérique sur l'ensemble du territoire. Des travaux doivent être amorcés à garantir l'accès de tous les citoyens à un bon débit (supérieur à 8Mbit/s), doter l'ensemble des territoires de réseaux très haut débit (supérieur à 30Mbit/s) d'ici 2022 et généraliser une couverture mobile de qualité dès 2020.

L'accès à un réseau internet performant est un facteur de développement pour tous les territoires. Jeunes Agriculteurs affirme qu'il est un des principaux leviers pour réinventer la compétitivité des territoires ruraux en gommant les désavantages liés à l'éloignement du bâti. Le numérique permet au contraire de valoriser leurs avantages que sont la beauté du paysage, leurs spécificités culturelles et historiques, le cadre de vie. C'est en grande partie par le numérique que l'on pourra mettre en avant la ruralité comme un espace propice à l'innovation et l'expérimentation.

La couverture numérique de l'espace rural est donc prioritaire pour y permettre l'installation d'actifs et pour améliorer le cadre de vie des jeunes. Le passage d'une société de la propriété à l'usage est, par ailleurs, favorable à une mobilité plus adaptable en fonction des spécificités d'un territoire.
Pourtant, les chiffres montrent l'urgence de ce sujet : 2200 communes ne sont couvertes que par la 2G, 238 sont totalement dépourvues de couverture mobile[39].

Malgré les engagements du Gouvernement, une prise en charge par les collectivités est incontournable. Selon Pascal Coste, président du département de la Corrèze, la couverture numérique de tout un territoire est une question de volonté politique. Le département a par ailleurs choisi de miser financièrement sur le numérique en se donnant pour objectif d'être *« le premier département complètement couvert par la fibre. Nous avons également choisi d'organiser une Société Publique Locale complètement publique pour pouvoir investir dans d'autres équipements par la suite ».*

Les responsables politiques doivent encourager les infrastructures favorables à une couverture totale du numérique, notamment en mutualisant les frais avec les entreprises

[38] L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
[39] Selon une liste publiée par le Gouvernement en 2015

privées, de façon à couvrir les zones blanches. Renforcer et développer les éléments structurants pour un territoire sont une façon d'accompagner les jeunes dans leur parcours en leur proposant un environnement stable et qui les projette vers l'avenir. D'autres éléments de la vie créent du dynamisme. Il s'agit aussi de faire des propositions pour redonner des perspectives aux jeunes et aux entreprises.

Jeunes Agriculteurs demande…

- Que l'État favorise, évalue et contrôle les collectivités qui :
  - se dotent d'une compétence jeunesse
  - s'appuient sur des données permettant des politiques publiques en réelle adéquation avec les besoins du territoire
  - se dotent d'offres de services performantes, exhaustives en faveur d'une meilleure lisibilité des activités sur les territoires

- Des financements européens pour les territoires ruraux plus faciles d'accès et mieux gérés dans leur traitement

- De favoriser l'accès d'Erasmus à tous les jeunes

- De permettre un meilleur accès aux services publics par un équilibre intelligent entre dématérialisation et présence humaine

- Une couverture numérique mobile et fibre de qualité sur l'ensemble des territoires qui devra notamment conforter le lien humain

2. Redonner de la perspective aux jeunes

La jeunesse rurale, malgré sa vitalité et un amour de son territoire, est affectée par une forme de morosité. Selon l'étude de Famille Rurales déjà citée, 56% des ruraux sont pessimistes au sujet de leur avenir contre 49% des Français. Trois moteurs pour redonner de la perspective ont été identifiés : agir sur l'emploi au niveau du territoire, améliorer les conditions du bien-être dans la ruralité et se saisir de l'environnement comme un véritable atout naturel et économique.

2.1 Généraliser des leviers favorables à l'économie et l'emploi

Nous avons parlé précédemment d'un répertoire des activités (partie 1 ; 1.1.1) qui peut favoriser l'emploi par une meilleure lisibilité des activités sur le territoire. Mais cette mesure n'est pas suffisante si nous souhaitons employer des mesures audacieuses pour stimuler les conditions d'accès au travail, au sens professionnel comme physique.

L'agriculture représente 3% des emplois directs en France, mais 31% dans la ruralité très peu dense[40]. Elle est centrale dans la vie économique de la ruralité. Mais celle-ci n'est pas suffisante et ne peut fonctionner en vase clos. Jeunes Agriculteurs veut promouvoir la complémentarité des activités et la nécessité qui en découle d'avoir des débouchés diversifiés.

Danielle Even observe en audition que la mono-industrie ou l'hyperspécialisation dans un territoire peut nuire à l'emploi et donc à son attractivité. C'est pourquoi, il faut développer les conditions qui permettront à une diversité d'activités d'émerger ou de se développer. Pour cela, plusieurs leviers :

1. proposer la création de foyers de jeunes ruraux pour les apprentis et travailleurs et faciliter le logement saisonnier au sein ou à proximité des entreprises qui emploient ;
2. encourager une adaptation des entreprises aux modes de vies ruraux ;
3. développer des lieux de travail alternatif ;
4. diminuer le coût du logement et faciliter son accès pour les jeunes en utilisant différents leviers (ex : contrats ruraux).

2.1.1. Foyer des jeunes ruraux : réinventer les expériences de travail nomade

Les jeunes ruraux se tournent plus vers l'apprentissage que les jeunes urbains, les débouchés étant plus favorables via les filières de l'artisanat et de l'agriculture. Pourtant, les conditions d'accès sont difficiles car à la contrainte du double logement (domicile et proche du travail), et à celle des transports en communs rarement suffisants s'ajoutent un revenu trop faible pour financer un logement supplémentaire et un véhicule quand bien des familles ne peuvent y subvenir. C'est la raison pour laquelle le choix de l'apprentissage s'effectue souvent en fonction de la proximité avec un centre de formation plutôt que par appétence avec le métier.

D'autres jeunes travailleurs qui ne sont pas en situation d'apprentissage et qui souhaiteraient travailler sur des périodes déterminées dans un endroit éloigné de chez eux peuvent se trouver dans une situation analogue.

[40] Chiffres MSA

Pour ces jeunes, nous formulons une proposition inspirée du mouvement d'Education populaire. Celui-ci promeut une éducation des individus complémentaire de l'enseignement académique traditionnel par la sociabilité, l'entraide et l'épanouissement par des expériences professionnelles ou associatives. Ce courant a retrouvé un essor avec les mouvements d'exode rural de la moitié du XXème siècle, lorsque des foyers de jeunes travailleurs ont émergé dans les villes. Ces structures visaient à offrir un logement décent à ces jeunes coupés de leur environnement familial et social et cherchant un travail en ville.

Selon Daniel Prieur, secrétaire général adjoint de la FNSEA, ce type de logement solidaire pourrait être repensé de façon plus positive et adaptée au marché du travail pour améliorer la mobilité des jeunes apprentis et travailleurs. Ces foyers plus innovants, que nous appellerions les « colocs rurales », proposeraient une gestion collaborative responsabilisante et une vraie expérience sociale.

La ruralité doit s'adapter à l'émergence via le numérique d'une société d'usage, et non plus de propriété, lorsque cela va dans le sens du partage et de l'entraide. C'est donc pour une véritable efficacité du dispositif des « collocs », qu'une répartition territoriale cohérente, efficace et équilibrée entre les secteurs d'activité, doit permettre à tout jeune de pouvoir dépasser ses difficultés de logement et de transport. Ils seraient installés en cohérence avec les solutions de transports alternatifs évoquées précédemment (1.1.3), donc à proximité de stations d'autopartage et espaces de covoiturage pour se rendre au lieu de travail.

La gestion administrative des « colocs rurales » peut être opérée de concert par les collectivités et les Chambres d'industrie, d'artisanat et d'agriculture. Jeunes Agriculteurs souligne par cette initiative, et par d'autres, la nécessité, non pas d'une fusion des trois Chambres, mais celle d'une collaboration interconsulaire qu'il faut institutionnaliser, à travers des projets en faveur de la jeunesse et des territoires.

2.1.2. Les tiers-lieux : développer l'innovation solidaire

De nombreux jeunes partent des territoires ruraux pour aller se former, mais un certain nombre ne revient pas. Ce phénomène inquiétant vient en partie du fait de la mobilité des étudiants : 6 bacheliers sur 10 vont faire leurs études dans une autre zone d'emploi que là où ils ont fait leur terminale (2 sur 10 pour les étudiants originaires de grands pôles universitaires).

Si cette mobilité est source d'épanouissement pour certains de ces jeunes, ils privent leur territoire d'origine de compétences et de savoir-faire acquis ailleurs.
On peut imaginer qu'ils ne trouvent pas les opportunités satisfaisantes en fonction de leur projet. Pourtant 60% des Français déclarent que s'ils devaient créer une entreprise, ils souhaiteraient le faire en milieu rural[41]. Il y a donc une possibilité d'attirer en profitant des atouts de la ruralité, en proposant des endroits pour se rencontrer, travailler et innover.

[41] Etude Familles Rurales et IFOP

C'est donc pour attirer ces jeunes qui sont partis et offrir de nouvelles perspectives à ceux qui sont restés, que nous proposons de nous appuyer sur les tiers-lieux.

Le phénomène des tiers-lieux devient un mouvement de fond qu'il faut développer. Ces lieux ouverts à plusieurs travailleurs, tout équipés et développant la culture du « faire » et de la solidarité, de l'innovation et du partage tous secteurs confondus n'ont pas de définition précise mais ont chacun leur spécificité en fonction du territoire. Ils offrent un lieu de travail et d'ouverture aux actifs.

En cohérence avec l'ambition de fournir à l'intégralité du territoire une couverture haut-débit, ces endroits permettraient de résorber la fracture numérique, de valoriser les territoires et de créer les conditions favorables à des activités nouvelles et hybrides.

La ruralité est particulièrement propice à ces initiatives. En septembre 2018, la Fondation Travailler Autrement publie un rapport dense[42], proposant un diagnostic et des propositions ambitieuses pour le coworking et les tiers-lieux. Ils citent Raphaël Besson[43] : *« La ruralité de la Creuse est un atout. Dans certaines communes en perdition, les tiers-lieux sont une solution pour recréer le lien social et permettre le retour d'une hyper-proximité […] Le principe pair-à-pair des tiers lieux est totalement fidèle à l'esprit creusois »*. Ainsi le rapport souligne la très forte compatibilité entre le caractère innovant des tiers-lieux et les spécificités culturelles à beaucoup de milieux ruraux (annexe 2). Ces tiers-lieux doivent favoriser à terme la création d'emplois durables et stables, directement ou par le biais de leurs innovations.

Marie-Jeanne Béguet, maire de commune rurale[44] appuie sur ce point : *« Certains s'éloignent de la ville pour le prix de l'immobilier mais beaucoup choisissent vraiment de venir travailler chez nous grâce à la possibilité d'être en télétravail et d'avoir la fibre ».* C'est pourquoi le développement de ces endroits doit se faire de façon articulée avec ce que nous affirmons sur le numérique (1.3.2).

Exemple de tiers-lieux : (autres exemples en annexe 4)

La Fruitière Numérique[45] :
Appréhender l'usage des nouvelles technologies,
créer, innover, travailler et se détendre au sein d'un même espace

Inaugurée en mai 2015 au sein de l'ancienne Coopérative de fruits et légumes du village de Lourmarin, la Fruitière Numérique est un tiers-lieu dédié aux nouveaux usages numériques.
Ce projet a été initié et porté par le précédent maire afin de donner une nouvelle impulsion au village, désireux de le tourner vers l'avenir. La Fruitière Numérique œuvre quotidiennement pour le développement et l'accès au numérique. Ouverte à tous, il est possible d'y appréhender l'usage des nouvelles technologies, de créer, d'innover, d'y travailler et de s'y détendre. Depuis sa création, elle multiplie les initiatives auprès de divers publics (artistes, entreprises, laboratoires de recherches ou encore particuliers) pour permettre à

[42] « Mission coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble », avec l'appui du CGET
[43] Chercheur associé au laboratoire PACTE, Université de Grenoble
[44] Civrieux, dans l'Ain
[45] Texte tiré du dossier de presse 2017 de la structure

chacun de s'approprier les outils du numérique, de donner vie à ses projets et de faire de nouvelles rencontres.
La Fruitière Numérique a pour mission principale la sensibilisation et la promotion des nouveaux usages numériques.
Pour remplir cette mission, elle propose plusieurs services : Laboratoire de Fabrication (numérique, espace multimédia, coworking). Elle accueille également des événements (salons, expositions, conférences, séminaires, etc.) ainsi que des artistes en résidence, qui utilisent ce tiers-lieu unique pour créer et innover. Ce volet permet d'enrichir et d'ouvrir le lieu en y rencontrant des publics très variés.
Enfin, elle organise aussi des temps de rencontre entre ses différents usagers pour favoriser les échanges et l'émulation et participe également à des événements extérieurs qui lui permettent de faire grandir son réseau.

2.1.3. Adaptation des entreprises au mode de vie rural

Avec deux travailleurs sur trois en France qui ont leur emploi en dehors de leur ville d'habitation, notre pays compte une force vive d'individus devant avoir une certaine mobilité et adapter leur mode de vie. Mais les navetteurs les plus touchés sont ceux vivant dans un territoire rural et faisant les allers-retours quotidiens vers un territoire urbain ou vers un autre territoire rural plus éloigné. Ces derniers doivent assumer des temps de trajet très longs et un quotidien chargé.

Les entreprises existantes doivent s'adapter aux modes de vie des jeunes ruraux et notamment des « navetteurs ». Les auditions effectuées pour ce rapport ont témoigné d'un fonctionnement des entreprises bien souvent détaché du quotidien particulier en ruralité : des temps de transport en voiture très longs ou des trajets en train de longue distance, difficultés pour les gardes d'enfant, engagement associatif ou activité parallèle…

Indépendamment du fait que les entreprises soient situées directement dans la ruralité ou en ville, s'adapter aux contraintes horaires de transports ou de modes de vie des personnes ira en faveur de l'équité des territoires et atténuera l'effet de polarisation qui consiste à se loger toujours plus près des villes.

Dans plusieurs territoires ruraux, les entreprises ont déjà mis en place des actions fortes pour accompagner leurs salariés. Ainsi, l'harmonisation des horaires de travail des entreprises d'une même zone d'activités permet le covoiturage, la mise en place de navettes mutualisées et même le partage d'une flotte de véhicules de service. Le développement du télétravail, lorsqu'il est possible, entre également dans les habitudes des entreprises rurales. Les collectivités prennent parfois des initiatives telles que la création d'aires de co-voiturages, la mise à disposition d'espaces connectés, la création d'un service de transport collectif à la demande, ou encore les gardes et crèches aux larges amplitudes horaires, y compris le week-end. Elles sont pionnières dans la mise en place du télétravail en zone rurale. Par ailleurs, il convient de mettre en avant, et de renforcer, les dispositifs financiers incitatifs à ces solutions, en particulier le covoiturage pour les particuliers et les entreprises. Jeunes Agriculteurs recommande de promouvoir ces dynamiques locales afin de les généraliser rapidement et redonner toute leur attractivité aux entreprises en zones rurales.

2.2 Favoriser le bien-vivre des territoires ruraux

La ruralité est un espace propre au contact humain où le lien social et la solidarité sont une base de la culture et un ciment. Néanmoins, les jeunes agriculteurs ont le sentiment que l'individualisme monte dans la société et met, dans certains cas, en danger ce fil inestimable qui lie les ruraux entre eux.

La qualité du lien social est, avec le calme, la nature et le coût de la vie, ce qui fait le bien-vivre dans la ruralité pour 81% des Français, pour qui, vivre à la campagne représente la vie idéale.[46]

Plusieurs axes d'action sur ce thème ont été identifiés par les jeunes agriculteurs :

1. favoriser des systèmes propices au lien intergénérationnel ;
2. expérimenter des chartes de la vie en ruralité ;
3. valoriser le rôle des associations.

2.2.1. Lien intergénérationnel

Une société qui méprise ses anciens ne fonctionne pas bien. D'un point de vue historique, les personnes plus âgées avaient plus souvent une position de sage et étaient respectées. Cette perception sociale semble aujourd'hui affaiblie et on peut regretter des discours fonctionnant sur une vision comptable et froide, faisant des seniors une catégorie de population non active, voire inutile et coûteuse pour la société.

Jeunes Agriculteurs affirme que nos aînés sont des personnes dynamiques faisant bénéficier la ruralité de leur engagement et activités, des sources de connaissance précieuses sur l'histoire familiale, celle du territoire, des mentors pouvant transmettre leurs savoir-faire et leurs savoir-être. Toute personne mérite d'avoir une retraite d'un minimum de 85% du SMIC à court terme, tandis que JA continuera à travailler à son augmentation.

Les liens qui unissent les jeunes et leurs aînés sont des occasions uniques de formation et d'acquisition de connaissances pour les uns, et de maintien d'une vitalité et de connexion avec les nouvelles générations pour les autres.

Les jeunes et les seniors partagent bien souvent des difficultés de logement et de revenu faible, associés pour certains à des problématiques d'isolement. De plus, loger les seniors en maison de retraite peut représenter un poids pour le résident comme pour la famille. Les places sont particulièrement chères, d'autant que certains territoires sont sous-dotés par rapport à d'autres, ce qui nécessiterait une meilleure répartition.

Selon l'INSEE, d'ici 2050, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait presque doubler, le nombre des 75 ans et plus, tripler. C'est pourquoi des initiatives de cohabitation, si elles étaient développées et expérimentées par les territoires, favoriseraient une entraide saine. Elles répondraient en partie aux futures problématiques de logement et de prise en charge pour les retraités qui ont une autonomie, au moins relative. Deux types de systèmes ont été identifiés.

[46] Etude Familles Rurales - IFOP

Voté en novembre 2018 dans le cadre de la loi ELAN, le **« contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire »** peut être conclu entre un senior de 60 ans et plus, propriétaire ou locataire, et un jeune âgé de moins de 30 ans. Le senior s'engage à proposer un hébergement décent à un jeune gratuitement ou en échange d'une contrepartie financière modeste associée à une aide bénévole sur une durée librement convenue entre les deux.

Cette aide doit cependant rester dans le cadre d'une relation d'entraide solidaire et non de salarié(e)/employeur comme un auxiliaire de vie. Le jeune procure une aide sur les courses, le ménage et autres tâches de la vie quotidienne.

Il est nécessaire de soutenir les associations[47] mettant en relation les jeunes et les seniors sur la base de ce contrat qui met un cadre favorable à ce qu'elles proposent depuis des années.

Un autre système de plus grande échelle est proposé dans certains territoires : ce sont **les habitats intergénérationnels**. Ces ensembles de logements accueillent des personnes d'âges et de situations différentes : étudiants, familles et personnes âgées. Ils sont en général développés sur la base de partenariats entre associations, investisseurs privés et bailleurs sociaux. Par une installation proche ou incluant des services du quotidien (crèches, permanence médicale, restaurants associatifs…), une dynamique de convivialité, de solidarité de voisinage et d'échange d'expériences est lancée. Les résidents y sont contributeurs et bénéficiaires.

Faire que les aînés vieillissent bien et dans de bonnes conditions permet aussi de développer un maximum de services en leur faveur (infirmières, services à la personne, etc.) et donc d'attirer des personnes et activités économiques sur le territoire.
Nous défendrons la constitution de ce type d'espace, de façon adaptée au territoire. Cela inclut les services partagés solidaires, des MARPA[48] aux habitats plus intégrés. Ces lieux doivent, autant que faire se peut, être érigés dans le cadre de requalification d'espaces plutôt que sur une construction à partir d'un terrain vierge dans l'objectif de préservation du foncier agricole (*cf.* partie 1 ; 2.3.1).

Exemple d'habitat intergénérationnel :

Quartier intergénérationnel de Bessonneau, Couëron

Créé en 2011, le quartier Bessonneau accueille au total 106 logements où personnes âgées, personnes handicapées et jeunes familles apprennent à cohabiter. Les structures ont été bâties sur une friche dans un quartier cosmopolite accueillant déjà plusieurs générations. Les autres collectivités locales (métropole, département, région) ont permis le financement de trois grands équipements : un centre médico-social, une crèche associative et une résidence de l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales.

[47] Exemples : *réseau CoSI*, *ensemble2générations*…
[48] Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie : petites unités de vie en milieu rural créées pour celles et ceux qui cherchent un mode d'hébergement proche du travail

Le quartier fonctionne sur une charte basée sur plusieurs principes :

- respecter mes voisins et les reconnaître dans leurs différences ;
- être accueillant avec mon voisinage ;
- être à l'écoute, se montrer bienveillant et tolérant ;
- rompre l'isolement et lutter contre l'individualisme ;
- respecter la liberté et la quiétude de mes voisins pour vivre en harmonie avec eux ;
- savoir rendre un service ou le demande, savoir donner et recevoir ;
- aider, soutenir, accompagner mes voisins en veillant à leur sécurité ;
- participer, m'impliquer, apporter mes idées pour faire vivre la vie de quartier.

2.2.2. Coexistence entre les ruraux/agriculteurs et les néoruraux

Nous l'avons précisé en préambule de ce rapport : les territoires ruraux regagnent, pour une grande partie d'entre eux, de la population. Des phénomènes nouveaux apparaissent comme l'arrivée d'urbains souhaitant bénéficier du mode de vie plus agréable de la ruralité. On les appelle les "néoruraux", dont la grande majorité sont des personnes ouvertes au dialogue, que nous distinguons d'une frange d'idéologues, qui met en péril les activités agricoles.

Dans sa tradition d'accueil et de volonté de renouvellement des générations, Jeunes Agriculteurs rappelle que les territoires sont prêts à accueillir en nombre toute personne souhaitant vivre en milieu rural et apporter ses compétences, son énergie et une activité propice à l'économie locale. Mais cet accueil doit se faire en contrepartie d'un respect des activités culturelles, sociales, économiques qui sont propres à nos campagnes, mais aussi dans le respect des paysages et de la nature. Les notions de compréhension mutuelle, de respect de l'activité historiquement en place et de lien social sont essentielles.

« Les territoires ruraux sont riches de leur diversité et cela vaut pour la population. Mais certains nouveaux arrivants créent de la suspicion. Il faut se justifier pour tout ! Des néoruraux font pression pour annuler des projets économiques intéressants en faisant plier les élus locaux »[49].

Ainsi, nombre d'agriculteurs constatent des tensions dans des localités où les néoruraux émettent des exigences contradictoires avec les traditions locales et pratiques des agriculteurs. Si certains événements liés à ces chocs culturels sont plus anecdotiques (son des cloches d'églises considérées comme une nuisance sonore, …), d'autres créent des conflits de voisinage plus graves et aux conséquences lourdes (condamnation à des travaux, déménagement forcé d'entreprises, annulation de projets financés et potentiellement créateurs d'emplois, …). L'insécurité, les intrusions et les vols au sein des exploitations agricoles sont des exemples du caractère extrême où ces tensions peuvent aller.

Jeunes Agriculteurs propose de dépasser ces différends en généralisant à tous les territoires et secteurs de métiers, la charte de bon voisinage proposée par Jeunes Agriculteurs. Chaque territoire doit pouvoir produire une charte sur la base d'un cadre national mis à disposition, prenant en compte ses spécificités et intégrant l'ensemble des acteurs du territoire dans les

[49] Un jeune agriculteur de Saône-et-Loire à l'occasion de l'Université d'Hiver 2018 du syndicat Jeunes Agriculteurs

concertations. Ces chartes devront être portées à la connaissance de l'ensemble des habitants et faire l'objet d'une affirmation politique forte de la part de la municipalité (ex : arrêté municipal).

D'autres chartes ont été expérimentées dans plusieurs territoires en conciliant les attentes des différentes parties, avec l'arbitrage des élus locaux, maire ou parlementaires. Ces textes, signés par les habitants, prennent en compte les spécificités du territoire et des pratiques agricoles (présences d'une exploitation d'élevage, de cultures aux saisonnalités particulières, passage de tracteurs sur certains tracés…) ; de sorte à trouver un fonctionnement qui suscite l'accord de tous. L'objectif de ces chartes est bien de ne pas pénaliser les agriculteurs dans leurs activités économiques, en échange de quoi ces derniers trouvent les solutions qui puissent préserver, lorsque cela est possible, la qualité de vie des riverains.

Une initiative pour aller plus loin a été menée dans l'Hérault en partenariat avec le sénateur Henri Cabanel, les représentants de Jeunes Agriculteurs et de la FNSEA, Samuel Masse et Jérôme Despey, ainsi que des habitants, maires et représentants de la Chambre d'agriculture. L'ambition politique était de travailler sur le sentiment d'abandon des habitants et sur les conflits de voisinage liés aux néoruraux avec un objectif affiché : éviter les déconvenues face aux fantasmes de la vie à la campagne. La charte « Ruralité, mode d'emploi » se base donc sur deux axes : relations entre élus et citoyens sur la base d'une transparence et de concertation en cas de désaccord ; et relations entre les lotisseurs, les maires et les acheteurs pour décrire les habitudes de vie et définir des objectifs communs.

Ce rapport n'a pas pour vocation à traiter l'ensemble des causes, souvent trop abstraites, des conflits comme celui avec les néoruraux. Les racines d'une forme de mécompréhension entre différentes populations sont trop profondes pour qu'une simple charte règle tout. Nous reviendrons plus loin dans le rapport sur la façon dont nous pouvons réconcilier les cultures (partie 2 ; 1.1).

Cette initiative de chartes doit être intégrée à la proposition de Jeunes Agriculteurs faite en 2018, visant à faire des attentes sociétales une *« opportunité pour créer un nouveau pacte social qui préservera le modèle d'agriculture familiale, mettra les consommateurs face à leurs responsabilités et assurera une équité entre les demandes et les contraintes imposées aux agriculteurs »*[50].

Extrait d'une charte d'accueil du nouvel habitant dans le village de Guyans-Vennes dans le Doubs, disponible sur internet (version complète en annexe 4)

« Désagréments potentiellement occasionnés :
La présence de bêtes dans le village est donc une des conséquences de ces pratiques. Quelques bâtiments agricoles sont encore situés au cœur du village et la traversée des vaches après la traite rythme le quotidien du village. Bien sûr, qui dit bétail dit mouches, qui dit prairie de fauche dit épandage et donc nuisances olfactives, et enfin, qui dit pâturage dit sons de cloches ... Ce sont des équations presque infaillibles dont il faut néanmoins s'accommoder pour avoir le privilège de profiter du cadre de vie qu'offre notre belle commune rurale.

[50]Rapport d'orientation 2018 « Elevons notre autonomie pour cultiver notre résilience »

Concernant les pratiques d'épandage, nous rappelons néanmoins que celles-ci sont réglementées. Nous invitons donc à la fois les agriculteurs à être vigilants et respectueux dans leurs pratiques, mais aussi les particuliers à prendre conscience des impératifs liés aux métiers agricoles ».

2.2.3. Maintien du lien social par les associations sportives et culturelles

Lors de son rapport annuel sur « la France associative en mouvement » en 2018 pour le compte du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, l'association *Recherches & Solidarités* estime à 1,3 millions le nombre d'associations en France, représentant 13 millions de bénévoles et 1 844 000 salariés. Les jeunes ruraux, nous l'avons vu en préambule, sont plus engagés bénévolement qu'en espace urbain (18% contre 13%). Les associations sportives et culturelles, en effet, animent les territoires voire structurent certains d'entre eux.
Danielle Even, en audition, témoigne sur la présence nécessaire de ces petites associations sportives et culturelles, en écho avec l'ensemble des jeunes agriculteurs de toutes les régions de France. Elles créent de la solidarité, de la convivialité et proposent des activités très proches, par nature, de la réalité des besoins d'un territoire. En cela, elles compensent les manques de services ou de fonds dans les territoires en assurant un service d'utilité publique : diffusion de la culture, éducation (langues, civilisations, histoire, arts…), promotion et structuration de la pratique amateur ou professionnelle du sport, entretien du patrimoine, lien social, loisirs…

Jeunes Agriculteurs déclare que l'engagement citoyen des jeunes dans le bénévolat est un axe majeur de la vie et du développement des territoires ruraux et surtout un moyen pour chacun de trouver sa place et d'être acteur de la société.

Deux façons de valoriser cet engagement sont envisageables : impulser au niveau national une promotion de l'engagement bénévole et enclencher une réflexion sur le financement des associations.

Un grand nombre d'initiatives sur les territoires se développent (dans les communes et les départements) pour valoriser les associations locales, de la simple mise à disposition de locaux à l'organisation de forums des associations. Cette prise en considération par les collectivités, si elle est bienvenue, ne répond pas à deux enjeux :

1. promouvoir l'engagement bénévole comme une nécessité pour la Nation ;
2. redonner une lisibilité et une visibilité aux associations auprès de personnes souhaitant s'engager[51].

Pour répondre à ces besoins, Jeunes Agriculteurs propose de **créer une « semaine nationale de l'engagement »**, organisée conjointement par les associations, syndicats et le Gouvernement. Cette grande opération de communication viserait à regrouper les forums existants en une même date, mais aussi à organiser des rencontres d'information et d'échanges autour de l'engagement. Une campagne de sensibilisation à la nécessité de l'engagement pour son territoire, et la société en général, doit accompagner les événements en physique. Pour promouvoir l'engagement, JA propose aussi de valoriser celui-ci tout au

[51] Ce besoin d'une plus grande visibilité a amené la création de plateformes comme *tousbenevoles.org* ou *Helloasso* qui proposent un catalogue en fonction du lieu et de la thématique.

long de la vie. Les bénévoles, suivant la nature de leur engagement et le temps passé, pourraient se voir dotés de points sur leur passeport "culture et sport", leur permettant d'accéder à des tarifs réduits à des animations culturelles et/ou sportives

L'autre levier d'action serait de proposer **une réflexion nationale sur la façon de financer les associations dans la ruralité**. Toujours dans le rapport du CESE sur la place des jeunes ruraux, il est noté que le critère quantitatif (nombre d'adhérents) n'est pas pertinent pour ces associations qui, contrairement en ville, doivent faire plus d'efforts pour réunir des jeunes, du fait de la densité de population. D'autres critères pourraient rentrer en compte, pour favoriser ceux touchant qualitativement les personnes (âges, vulnérabilité des personnes, etc.), mais aussi repenser l'évaluation de l'activité de l'association : réponse à des besoins du territoire, qualité du partenariat offert aux jeunes, etc…

Jeunes Agriculteurs demande la remise en place des contrats aidés pour les petites associations en zones rurales. Les associations sont souvent le dernier acteur qui fait vivre nos communes. Qu'il s'agisse de clubs sportifs ou de groupes culturels (musique, jumelages, etc), les associations participent fortement à l'attractivité de nos villages. Malheureusement, depuis plusieurs années, les bénévoles se retrouvent souvent seuls face à une charge de travail toujours plus importante, notamment d'un point de vue administratif. Jeunes Agriculteurs souhaite que les contrats aidés soient remis en place dans les plus bref délais afin de soutenir le tissu associatif. Nous proposons de réserver ce dispositif aidé aux associations de moins de 500 adhérents et de moins de 100 000 euros de budget afin d'éviter les effets d'aubaines et le détournement du dispositif par quelques ONG ou groupes d'intérêts. Pour les plus petites structures, nous recommandons la création de groupement d'employeurs locaux, réunissant les quelques associations du village, permettant de mutualiser le coût résiduel et d'assurer une charge de travail et un encadrement sur l'ensemble de l'année. Ces groupements ne seraient pas soumis au plafond si toutes les associations membres remplissent les critères d'éligibilité.

2.2.4. L'alimentation : vectrice de développement

Développer et structurer les circuits courts

Le rétablissement de notre souveraineté alimentaire à travers des territoires tendant vers l'autonomie est un levier économique, environnemental et social oublié par nos politiques. La mise en place effective de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sur l'ensemble des territoires métropolitains et d'outre-mer permettrait de dynamiser nos territoires. Pour être pleinement effectifs, ils doivent dépasser le simple constat et être vecteur d'actions concrètes. Pour Jeunes Agriculteurs, les PAT doivent permettre la création de plateformes de distribution, d'unités de transformation et de magasins alimentaires collectifs locaux. Cela permettra la relocalisation de l'emploi dans les villages, le renforcement des liens humains et sociaux, et un important gain d'attractivité.

Plateforme de distribution

Les producteurs ne sont pas des livreurs et ne peuvent, en temps et en coût, se permettre de livrer chacun de leurs clients. Les consommateurs ne sont pas des touristes et ne peuvent visiter une dizaine d'exploitations différentes sur plusieurs communes pour faire leurs courses quotidiennes. Un maillage de plateformes de distribution locales doit être pensé et

développé. L'objectif est de mutualiser les volumes des producteurs pour répondre aux besoins, notamment ceux de la RHD, tout en sécurisant le revenu des agriculteurs. A l'échelle de chaque PETR, la création d'un lieu physique de concentration, fractionnement et conditionnement des denrées agricoles locales permet de répondre au besoin de retour à des circuits courts. Réservées aux clients professionnels (collectivités, restaurateurs) et aux revendeurs (épiceries, légumeries, etc), avec une précommande par internet (pour éviter le dépôt-vente et la reprise de surplus), ces plateformes locales pourront être accompagnées d'un système de mutualisation des collectes et des livraisons des commandes.

Unité de transformation

La RHD, collective ou non, est en constante augmentation et livre près de 30 millions de repas par jour en France. La loi EGAlim prévoit que les repas servis dans les restaurants collectifs publics comprennent une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits locaux d'ici 2022. Des infrastructures, notamment des légumeries, fromageries et ateliers de découpes, doivent s'adapter ou voir le jour pour répondre aux besoins spécifiques de la RHD collective (prêts à l'emploi). Elles doivent rester connectées aux territoires et de type familial, ce qui favorise le contrôle et une juste valorisation des producteurs. Jeunes Agriculteurs propose que des partenariats soient mis en œuvre sur le plan local entre les producteurs et les collectivités. A l'échelle infra-départementale, ces ateliers de transformations doivent être contrôlés par les producteurs et soutenus par les pouvoirs publics locaux.

Epiceries de proximités

Pour compléter ce maillage, Jeunes Agriculteurs préconise de recréer des magasins de proximité. A raison de 5 repas par personne et par semaine provenant de cette boutique, pour la moitié des résidents, nous pourrions créer un magasin par village de 500 habitants ! Loin de la mondialisation, tueuse de nos campagnes et de nos âmes, nous pouvons remettre l'humain au cœur de nos territoires. Ces épiceries rurales pourraient être des lieux de convivialité qui participent au dynamisme de nos campagnes en proposant d'autres services : relais postaux, dépôts de colis, relais pressing, etc.

L'ensemble de ces dispositifs permettrait :

- la résurgence de la consigne, abandonnée en France depuis trop longtemps ;
- la création de nouvelles filières qui devront être structurées localement ;
- la réduction des emballages ;
- la réduction des trajets de particuliers qui doivent aujourd'hui prendre leur véhicule pour se rendre dans les GMS ;
- la réduction des transports de marchandises grâce à un approvisionnement local ;
- la diversification des productions agricoles en "relocalisant" certaines filières agricoles dans des territoires devenus hyperspécialisés, mais également en soutenant certaines d'entre elles aujourd'hui en péril ;
- la reconnexion de la population avec la saisonnalité des productions.

2.3 Environnement : préserver et capitaliser sur les paysages

Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'environnement. Nous travaillons et préservons la terre, sommes en contact quotidien avec la biodiversité tout en subissant et nous adaptant aux bouleversements climatiques et aux mutations de notre société. En tant que tels, nous affirmons qu'une protection intelligente de l'environnement, conciliant épanouissement des individus et diversité de la faune et de la flore, est possible.

L'environnement et les paysages sont des axes majeurs et présentent des perspectives économiques à prendre en compte avec pragmatisme et ambition. La beauté du monde rural en fait l'attractivité, c'est la raison pour laquelle le tourisme, entre autres, doit être développé de façon pertinente, sans bétonner nos territoires. Ce dernier doit même être complémentaire avec les autres activités. L'agriculture est par ailleurs le premier acteur des paysages ruraux, c'est pourquoi nous souhaitons faire des propositions sur le foncier agricole et les énergies vertes.

Nous voulons également rappeler que la France est aujourd'hui l'un des rares pays au monde à offrir ce type de paysages. L'un des points cruciaux de ce dossier est la ressource en eau : enjeu majeur dont les tenants et aboutissants sont multiples et transversaux. L'eau est une base indispensable et sa gestion précise sur chaque territoire est la clef de la pérennité de nos paysages et de l'agriculture.
JA souhaite engager un travail de fond sur le stockage de l'eau et son utilisation pour l'irrigation, qui doit pouvoir profiter à l'agriculture, puisqu'une ressource en eau raisonnablement gérée, est une source de vitalité pour les territoires. Cela participerait au maintien de zones agricoles qui sinon disparaitraient à terme, tout en mettant à disposition des systèmes d'exploitation viables et transmissibles pour les jeunes. Ainsi ces stratégies de gestion de l'eau permettraient de lier préservation de l'environnement, entretien des paysages mais aussi création et maintien d'emplois.

2.3.1 Préserver le foncier agricole : une stratégie concertée pour les territoires

L'installation, sujet phare de JA, ne peut se faire sans une politique ambitieuse de préservation du foncier. L'agriculture est une activité économique nécessaire, apportant dynamisme et beauté des paysages. C'est cette complémentarité qui permet l'attractivité de nos territoires. Il convient donc, plus que jamais, de favoriser le renouvellement des générations et la préservation du foncier agricole.

Cette nécessité implique de se doter d'une stratégie de maintien des paysages de façon globale en prenant en compte le foncier, mais aussi la biodiversité, l'eau et le stockage du carbone.

Pour autant, Jeunes Agriculteurs n'est pas opposé à des projets économiques favorables au territoire quel que soit le secteur. Nous l'avons déjà affirmé en 2015, dans notre rapport d'orientation « Foncier : entre avenir et héritage » : *« Il n'y a aucune opposition à soutenir des projets économiques autres qu'agricoles, dès lors qu'ils sont créateurs de valeur ajoutée, générateurs d'emploi, et qu'ils maintiennent ou améliorent le tissu économique rural. Mais à la condition que ceux-ci soient convenablement dimensionnés, réalistes et viables, et que la*

facilité ne conduise pas les décisionnaires locaux en matière d'urbanisme à systématiquement considérer que le foncier agricole est une variable d'ajustement ».

Aujourd'hui l'étalement urbain, l'accroissement des zones industrielles, artisanales et commerciales et le dépeuplement des centres-villes créent une pression supplémentaire sur le foncier. En parallèle, on constate des zones dites *« en friche »*. Selon l'ADEME, en 2006, 150 000 hectares de terrain étaient en friche industrielle.

Nous appelons « *friche* » tout terrain nu ou construit, non exploité et sans activités économique depuis 2 ans minimum[52].

La prise en charge de ces friches est une préoccupation majeure en matière d'aménagement du territoire, de beauté du paysage et d'opportunités économiques.
Pour Jeunes Agriculteurs, la priorité doit aller à la rénovation des bâtis non utilisés ou au réaménagement et à la dépollution des zones en friches plutôt qu'à la construction neuve, consommatrice de foncier. Ces rénovations ne doivent cependant pas nuire à l'activité agricole (extension d'ateliers de production, épandage, etc.). De ce fait, ces rénovations doivent être davantage privilégiées dans les centres des villages.
Le réemploi des terrains en friche doit être présenté comme une aubaine pour les jeunes ruraux qui pourront y trouver l'occasion de développer une entreprise ou de se loger à moindre coût. Ce n'est pas le cas aujourd'hui du fait de la spéculation, du coût élevé de la réhabilitation et de la fiscalité non adaptée qui pénalisent ces terrains. De façon générale, la présence de ces terrains dégrade l'image et la qualité de vie des villages, pénalisant leur attractivité.

Une stratégie sur ces terrains en friche nécessite une cartographie du bâti et une réflexion aboutie en prévision de la prochaine loi sur le foncier.

Cartographie des friches

Pour Emmanuel Hyest, président de la FNSAFER[53], *« il est impératif aujourd'hui qu'une carte tout à fait exhaustive du bâti indique quel logement est vacant, pourquoi et quel accompagnement opérer pour le remettre sur le marché »*. Si certaines opérations de recensement des friches ont déjà pu s'opérer dans certains départements, une vision très complète d'un point de vue cartographique accompagnée d'une analyse est la condition pour opérer une politique efficace sur cette question. Ces calculs doivent s'intégrer dans la politique plus globale de financement de statistiques que nous défendons au travers de la carte des zones rurales dans ce rapport (partie 1.1.2).

Ce répertoire des friches agricoles, industrielles et des logements vacants doit faire l'objet d'une mise à jour confiée aux SAFER, EPF, EPCI et aux chambres consulaires. Il servira l'objectif de favoriser la rénovation plutôt que la construction de bâtiments neufs. Nous proposons pour cela une imposition incitative pour la première et dissuasive pour la seconde qui pourrait alimenter un fonds servant à la réhabilitation de terrain.

[52] Durée se basant sur la définition de l'INSEE qui définit les friches comme des terrains de plus de 2000 m² non exploités depuis 2 ans.
[53] Fédération Nationale des SAFER

Dans cet esprit, une réflexion doit être lancée sur la création d'un cadastre 2.0 accessible à l'ensemble des acteurs du territoire, permettant à la fois de centraliser et simplifier les outils existants, mais surtout de permettre une mise à jour plus régulière et vérifiée des données.

Loi foncière

Dans le cadre de la loi foncière de 2019, Jeunes Agriculteurs développera sa réflexion pour proposer une stratégie politique, fiscale et réglementaire selon les objectifs suivants :

1. permettre le renouvellement des générations en agriculture ;
2. instaurer un principe de protection des terres agricoles ;
3. diminuer les friches agricoles, industrielles et de toute autre nature ;
4. garantir une meilleure gestion de la ressource en eau ;
5. permettre un équilibre entre préservation du foncier et développement des activités économiques et des infrastructures ;

2.3.2. Énergies vertes

Selon Pascal Coste, en audition, président du département de la Corrèze : *« nous sommes composés d'eau et d'énergie. En reprenant en main ces ressources, les collectivités regagneraient en dynamisme, redonneraient de la perspective aux jeunes par l'emploi et l'innovation et recréeraient de la mobilité intelligente »*. Pour des raisons environnementales, économiques, sociales, les énergies sont un secteur d'avenir pour les territoires ruraux.

La production d'énergies renouvelables doit devenir un véritable projet de territoire pour l'ensemble des collectivités en espace rural. En devenant un objectif affiché par celles-ci, l'autonomie énergétique permettra de mettre en avant les spécificités des ressources propres. Cet objectif sera atteint par un équilibre entre les différentes sources de production d'énergie propres aux territoires. Les productions évoquées sont l'énergie solaire, éolienne et hydraulique, la méthanisation, la ressource forestière ou encore les biocarburants.

Jeunes Agriculteurs veut affirmer son ambition de voir, à long terme, une autonomie énergétique des collectivités locales, via une production composée majoritairement d'énergies renouvelables. Celles-ci seront majoritairement produites par les agriculteurs sur leurs territoires, sans oublier l'importance de la fonction nourricière de l'agriculture. Ils seront accompagnés afin qu'ils puissent être rémunérés à hauteur de leur investissement (matières premières, financements, etc...).

Sur ce rôle central des agriculteurs, JA réaffirme cependant :

- son attachement à interdire le photovoltaïque au sol[54] ;
- l'importance de l'eau, de sorte à ne pas considérer les agriculteurs comme la variable d'ajustement dans sa gestion[55] ;
- la nécessaire limitation de l'incorporation de cultures alimentaires ou énergétiques à 15% du tonnage brut total des intrants par année civile (une réflexion doit cependant être menée dans notre réseau sur l'incorporation des déchets issus de la restauration collective en partenariat avec les collectivités locales).

L'ambition affichée par Jeunes Agriculteurs est de voir de nombreux projets de territoire sur l'énergie émerger partout en France, suscitant l'adhésion des principaux acteurs. Ces projets doivent miser sur la pluriactivité et avoir des retombées positives pour l'agriculture, le tourisme, l'aménagement, la résilience, l'autonomie énergétique, la mobilité et l'économie.

Exemple de grand projet de territoire lié à l'énergie :

Le barrage de Sainte-Croix

Mis en service en 1974, le barrage de Sainte-Croix est un barrage hydroélectrique situé sur la rivière du Verdon et retenant le lac de Sainte-Croix, dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il retient 767 millions de m^3 d'eau, il fournit 142 GWh/an.
Il fournit eau et électricité aux habitants et agriculteurs et crée un lac qui draine une activité touristique bénéfique à l'économie du territoire.

2.3.3. Tourisme et ruralité

Le foncier agricole est la carte postale des territoires. Il conditionne la beauté des paysages qui doivent alterner harmonieusement : environnement naturel d'une part, logement et activités économiques d'autre part, dans des proportions cohérentes avec l'objectif de Jeunes Agriculteurs qui est de préserver le foncier agricole. Il s'agit donc d'équilibrer préservation du paysage naturel et développement économique par le tourisme.

Le tourisme est un secteur contribuant particulièrement au dynamisme des territoires, notamment avec le développement de l'agrotourisme. En misant sur ses ressources naturelles, ses terroirs et son patrimoine, la ruralité contribue à faire de la France, la première destination touristique au monde. Avec 15% de logements en résidence secondaire et une priorisation politique parfois excessive de ce secteur, il faut néanmoins regretter les pratiques de bétonisation et les inconvénients pour les modes de vie locaux et pratiques agricoles.

Les allées et venues de visiteurs, de façon proportionnée, permettent de développer des infrastructures et activités en faveur des habitants. Le tourisme est donc un levier de maintien et de développement économique, qui doit bénéficier aux locaux en utilisant les spécificités naturelles comme des ressources, sans les dégrader. L'agrotourisme est un levier qui, selon

[54] Rapport d'orientation de Jeunes Agriculteurs, Foncier : *entre avenir et héritage*, 2015, p.32
[55] Rapport d'orientation de Jeunes Agriculteurs, Elevons notre autonomie pour cultiver notre résilience, 2018, p.20

Jeunes Agriculteurs, doit être encouragé car il permet à la fois de diversifier les revenus des agriculteurs et de trouver de nouvelles voies de dialogue entre ces derniers et les citoyens.

Jeunes Agriculteurs demande

- Que les territoires et les entreprises se concertent et évoluent pour mieux répondre à la demande en matière d'accès à l'emploi et au logement.
- Que les acteurs des territoires favorisent des systèmes solidaires et participatifs en faveur du lien intergénérationnel, de la coexistence et de l'engagement associatif.
- Que la mise en place de PAT coordonnés soit effective sur l'ensemble des territoires métropolitains et d'outre-mer.
- Que l'alimentation soit au cœur de l'enseignement citoyen.
- Que la préservation du foncier et la production d'énergies renouvelables soient placées au cœur de grands projets de territoires.
- Que le tourisme soit développé selon un modèle favorable aux agriculteurs, leur activité et au maintien des paysages. Le tourisme ne doit pas être dispensé de la charte de bon voisinage.

Conclusion de la partie 1

Jeunes Agriculteurs souhaite que les territoires développent une vision de long terme pour les jeunes. Celle-ci passe par le développement d'initiatives innovantes, ambitieuses et pragmatiques. Ce développement se concrétisera grâce à une jeunesse dynamique, impliquée qui décide de prendre en main son destin.

Nous voulons des territoires attractifs, qui conservent leurs précieux atouts mais capables de développer des mesures audacieuses en matière d'emploi, de logement, de services et de mobilité en faveur d'un esprit plus solidaire, coopératif et en faveur de l'épanouissement personnel et professionnel des individus.

Cela passe par des institutions au fonctionnement plus adapté aux besoins des citoyens. Protectrices, elles seront plus simples à appréhender dans le cadre de démarches. Elles apporteront une meilleure lisibilité de l'ensemble des atouts qui s'offrent aux jeunes sur leur territoire.

L'espace rural pourra être le siège des innovations et des expérimentations de demain grâce à ses atouts (larges espaces, collectif, entraide) alliés à la qualité de vie. Les jeunes y reconnaîtront un lieu favorable à leur créativité.

Les territoires ruraux pourront ainsi répondre aux problématiques socioéconomiques actuelles (individualisme, rupture intergénérationnelle, etc.). Cela passera par des expérimentations élargies de systèmes solidaires et par l'esprit de partage qui les caractérise déjà.

L'agriculture restera une des clés de la dynamique des territoires. Reconnue pour son rôle économique, social et environnemental, elle mettra à disposition les éléments pour favoriser le dialogue avec les consommateurs qui auront été sensibilisés aux modes de production et à la réalité des exploitations.

Dans un souci d'anticipation des enjeux environnementaux, la ruralité sera au centre de la production d'énergies propres, vertes et renouvelables. Autonomes, les collectivités valoriseront leurs atouts géographiques et climatiques pour répercuter ce souci écologique en retombées sur l'emploi, la mobilité et l'attractivité.

Partie 2 : la jeunesse actrice et créatrice de débouchés sur son territoire

Le taux de chômage des jeunes est plus faible qu'en ville. Pourtant, ils sont plus nombreux à être ni en emploi ni en formation. L'engagement bénévole est également plus développé, mais c'est en parallèle d'une augmentation de l'abstention et de la défiance envers les politiques. On note un manque de perspective vers l'avenir, alors que les besoins en matière de main-d'œuvre pourraient rassurer quant à l'accès à l'emploi…
Les paradoxes qui touchent les jeunes ruraux sont nombreux. Cette spécificité crée chez certains un complexe[56] de celui ou celle qui n'a pas les moyens de réussir, d'aller loin et, au fond, une forme de fatalité. A tort.

La jeunesse rurale a de nombreux projets et idées à présenter. Elle a de grands atouts, à commencer par bénéficier d'un immense espace et de valeurs fortes. Elle témoigne d'un profond attachement à ses racines qui est la source d'une énergie qu'il faut pouvoir canaliser et orienter vers ce qui peut lui permettre de répondre à son ambition : être heureux chez soi, utile à son territoire et ouvert sur le monde.

Nous expliquons donc ici comment, selon Jeunes Agriculteurs, on peut donner les moyens aux jeunes de mieux contribuer au dynamisme de leur territoire, sur la base d'idées ou d'expériences déjà accomplies dans des départements. D'abord par la formation qui peut améliorer la créativité des jeunes, puis en réinventant les clefs d'entrée dans la démocratie locale qui consiste à mettre en œuvre des projets et enfin en créant un système plus favorable à la transmission des entreprises, bénéfique pour le cédant, le repreneur et le territoire.

1. Formation

Les chiffres sur le milieu scolaire en ruralité sont limités, d'autant plus que chaque territoire a ses spécificités rendant difficile d'établir des moyennes qui nous rapprochent de la réalité. Néanmoins plusieurs constats sont à faire. La scolarité jusqu'au secondaire est marquée par des résultats un peu supérieurs malgré la majorité de classes sociales moyennes à basse. Ce facteur peut être expliqué par la dominance des petites structures dans les conditions de scolarité en ruralité. Ces petites écoles offrent un autre atout majeur : la dimension humaine et l'attachement au territoire.

Pour Jeunes Agriculteurs, l'école peut capitaliser sur la proximité avec le terrain offert par la ruralité en visant la connaissance de son propre territoire et une insertion facilitée dans le travail. Une mobilité renforcée entre les ruralités doit être encouragée via la formation tout au long de la vie.

56 L'étude du Credoc et de la MSA de 2012 évoque le fort sentiment de déclassement des jeunes ruraux : 78% déclarent appartenir aux 2 catégories les plus modestes alors qu'en réalité ils le sont à 61%, soit + 17 points en déclaration contre + 8 points (68% versus 60%) pour les jeunes urbains

1.1. Enseignement général

L'enseignement général du primaire au secondaire, au-delà de l'éducation aux savoirs de base, vise progressivement à préparer les jeunes à leur future vie de citoyens matures et engagés. Conformément aux valeurs humanistes, nous souhaitons encourager une éducation des citoyens, par un enseignement des connaissances propices à la participation démocratique et à celui des savoirs pratiques, qui permettront de répondre aux besoins de l'économie rurale (en particulier dans le domaine de la production).

1.1.1. Environnement institutionnel et économique

Pour Pascal Cormery, Président de la MSA, *« Il faut ramener un esprit qui consiste à vouloir cultiver les personnes et en faire des personnes ouvertes sur leur territoire et non des techniciens. C'est un enjeu pour la démocratie et les syndicats. Or, les étudiants n'ont pas une bonne connaissance de comment fonctionne le pays, ses institutions… ».* Jeunes Agriculteurs considère indispensable que les jeunes aient une compréhension profonde de leur environnement démocratique, institutionnel, économique et géographique pour qu'ils puissent s'y impliquer et mieux appréhender leur fonctionnement.

Cela se traduirait par un enseignement concret et renforcé des différents échelons territoriaux en cours d'éducation civique[57], de la circonscription et la commune jusqu'à la Nation et l'Union européenne, en détaillant les fonctions et attribution de chacune. Outre l'approfondissement de ces enseignements, nous demandons que de nouvelles thématiques soient enseignées aux futurs citoyens français. Ainsi, le fonctionnement des impôts et cotisations (assiettes, bases, taux), leurs collecteurs et bénéficiaires sont trop méconnus des jeunes Français, engendrant un fort rejet fiscal. De même, le fonctionnement de notre système de santé, de la sécurité sociale, des mutuelles, des caisses de retraites, est particulièrement méconnu des jeunes Français.

Ce principe doit s'adapter aux formations professionnalisantes via une meilleure connaissance de l'environnement qui leur correspond. Ainsi, par exemple, la formation initiale agricole expliquerait aux étudiants l'environnement économique et institutionnel des agriculteurs que composent les OP, OPA[58], chambres d'agriculture, coopératives, leur historique, rôles et organisation.

Cet enseignement doit aussi préparer aux futures responsabilités que proposera l'instance dont nous proposons la création dans la partie suivante de ce rapport (Partie 2 ; 2.2).

[57] Actuellement enseigné en tant que « éducation morale et civique », elle est enseignée du CP à la terminale, à raison d'une heure par semaine au primaire et d'une heure par quinzaine dans le secondaire, soit 300 heures sur une scolarité. L'enseignement est basé sur des principes qui vont du respect d'autrui à la culture de l'engagement selon des modalités pédagogiques libres. Il n'y a pas de corps enseignant dédié car ce sont la plupart du temps les professeurs d'histoire-géographie qui délivrent ce cours.

[58] Organisations de Producteurs Agricoles

1.1.2. Culture générale sur le territoire, l'agriculture, le tissu économique et la culture

L'attachement au territoire peut être une force pour les futurs travailleurs que sont les jeunes écoliers en ruralité. Avec une connaissance approfondie du tissu économique et des spécificités culturelles de sa région, tout individu peut mieux apprécier les possibilités qui s'offrent à lui. Sans remettre en cause le pilier commun de l'Education Nationale qui est une valeur républicaine, Jeunes Agriculteurs souhaite promouvoir un enseignement au primaire et secondaire adapté à la ruralité de chaque école et expliquant l'intérêt de l'engagement. Trois objectifs suivent ce constat :

1. mieux connaitre son territoire et ses caractéristiques économiques, culturelles et historiques
2. mieux connaître ceux qui font le territoire rural, ses agriculteurs, artisans et promoteurs de la culture
3. créer le goût de l'engagement citoyen chez les élèves

Des modules d'enseignement dans le secondaire existent en géographie sur sa propre région. Mais ceux-ci sont limités à des considérations générales et insuffisantes pour l'objectif que nous fixons. Nous proposons ainsi l'introduction de modules annuels en histoire-géographie approfondissant d'année en année les connaissances sur le sujet.

La connaissance de l'agriculture, du tissu économique et des sites culturels doit se baser sur trois leviers à actionner selon les capacités des écoles :

- encourager les visites d'exploitation et les animations pédagogiques agricoles au sein ou à proximité des écoles, afin d'enseigner aux élèves la façon dont leur alimentation est produite,
- des visites de classes qui se déplacent sur site pour échanger avec le professionnel (exploitations, ateliers d'artisan, site historique…),
- des visites de professionnels dans les écoles pour expliquer leur métier (éleveur, chef d'entreprise, médecin, policier, directeur de musée…).

L'ensemble de ces activités doit être développées main dans la main par les acteurs économiques (dont agricoles) et de l'éducation, pour une bonne articulation avec les programmes pédagogiques.
Nous recommandons que ces actions soient accompagnées d'une formation sur la prise de parole auprès d'un public jeune pour les professionnels. En relation avec les programmes qu'ils enseignent, les professeurs devraient également suivre des formations pour être au fait des évolutions dans les différents corps de métier qu'ils seraient amenés à aborder avec leurs élèves.
Les outils numériques à notre disposition peuvent être utilisés en complément de ces rencontres afin de favoriser le lien entre élèves, enseignants et professionnels du territoire.

La clef de voûte sous-tendue est la neutralité de l'enseignement. En effet, pour Jeunes Agriculteurs, aucun professeur ne peut associer à ses cours ses propres opinions et proximités idéologiques.

Afin de mener à bien ces trois leviers, Jeunes Agriculteurs préconise la mise en place de fermes pédagogiques dans toutes les écoles primaires et les collèges. Ces fermes, constituées au

minimum d'un "jardin" de 50m2 devront comporter les principales cultures (et éventuellement élevage) du territoire de l'école. Chaque classe sera responsable d'une partie de leur mini-ferme et sera accompagnée d'un agriculteur volontaire, indemnisé en conséquence. Outre l'approche ludique de l'agriculture et de ses métiers, elles serviront de support aux cours sur la vie du sol et du vivant, les saisons et le climat et l'alimentation. Jeunes Agriculteurs préconise que la mise en œuvre de ces mini-fermes soit co-pilotée par les Chambres d'agriculture et les collectivités responsables (EPCI / Conseils Départementaux). Une phase de test de 2 ans doit être réalisée dans 2 collèges et 10 écoles de chaque département, en veillant à leur répartition sur les territoires (urbains, péri-urbains et ruraux). Ces tests, avec une grande autonomie des établissements et collectivités, doivent permettre d'élaborer un catalogue de solutions simples pour le déploiement de ces mini-fermes dans toutes les écoles de France.

Enfin, nous proposons de façon plus globale de faire naître, de façon neutre, le sentiment d'engagement citoyen chez les élèves via trois enseignements :

- savoir : un module d'Histoire visant à enseigner le lien entre engagement citoyen, développement des territoires français et évolutions sociales et économiques du pays ;
- savoir-être : une formation à la prise de parole en théorie et pratique, utile même en dehors d'un engagement comme par la mise en place d'un concours d'éloquence ;
- savoir-faire : un stage pour la découverte et l'apprentissage du monde associatif (culturel/social/sportif/...), en plus du stage obligatoire de 3ème.

1.1.3. L'alimentation : au cœur de l'enseignement

« *L'éducation, c'est la famille qui la donne ; l'instruction c'est l'État qui la doit.* »
V. HUGO

« Chacun est le fruit d'une éducation, mais le plus grand éducateur est la personne elle-même »
L. OULITSKAÏA

Ces deux citations montrent bien toute la difficulté de délimiter les responsabilités de chacun en matière d'éducation et notamment d'éducation alimentaire. Bien que de prime abord celle-ci incombe aux familles, les inégalités persistantes dans notre société ne permettent pas à tous les parents d'inculquer de bonnes pratiques alimentaires. L'État, chargé de lutter contre les inégalités, doit pallier ces manques pour que la chance de se construire soit offerte à tous.

L'art culinaire et l'apprentissage d'une alimentation diversifiée et équilibrée doivent donc faire partie de l'enseignement général et ce dès le plus jeune âge. Outre l'ouverture d'esprit que cela peut apporter par des découvertes gustatives issues de différentes cultures, cela permettrait de conforter la relation entre alimentation et production et éviter ainsi que le canular de l'arbre à spaghetti (1er avril 1957 par la BBC) ou toute autre supercherie ne puissent plus être crédibles aujourd'hui et demain.

De plus, les cours de cuisine peuvent associer de nombreux champs disciplinaires, des mathématiques (mise en pratique des tables de multiplication pour calculer les quantités pour

X personnes en partant d'une recette pour N) en passant par la chimie ou encore les sciences et vies de la terre (saisonnalité).

Jeunes Agriculteurs réaffirme son attachement aux traditions culinaires françaises et les signes de qualité (AOP, AOC, IGP, etc.) qui ont permis et permettent encore aujourd'hui à notre culture de rayonner à l'international. A l'heure où des "repas complets" sous forme de poudres lyophilisées commencent à être commercialisés nous nous devons de porter haut et fort nos produits et notre gastronomie classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous interpellons donc l'État sur la nécessité de permettre aux futures générations de s'approprier leur alimentation car au même titre que la participation à la vie de nos institutions, manger est un acte citoyen.

1.2. Alternance

La formation en alternance est une clef d'entrée privilégiée vers l'emploi. Elle permet d'allier la formation théorique et l'application concrète des connaissances acquises chez un employeur. C'est un premier lieu de confrontation entre l'idée et la réalité.

Le taux de jeunes en apprentissage est relativement important en agriculture : plus de 18 000 contrats signés en 2018 selon l'APCA[59]. Néanmoins l'apprentissage, la plus iconique des formations en alternance, reste très peu développé en France et aucun secteur n'est épargné par ce constat, à l'exception de certains comme le bâtiment.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement a tenté de mettre en place des leviers fiscaux et des campagnes de communication pour inciter étudiants et chefs d'entreprise, mais les chiffres restent décevants[60]. L'apprentissage reste un outil primordial pour la montée en compétence des territoires car il y a un besoin de main-d'œuvre très qualifiée.

Les formations en alternance ne concernent pas que les métiers aux études plus courtes. Elles doivent aussi être encouragées dans l'enseignement supérieur où les étudiants peuvent en bénéficier.

De façon commune avec le réseau Jeunes Agriculteurs, plusieurs freins à l'apprentissage ont été soulevés.

Pour le maître d'apprentissage :

- un investissement personnel parfois trop important du fait d'un manque de temps, notamment pour les agriculteurs qui sont en majorité seuls sur leur exploitation ;
- une perception souvent trop négative de l'apprentissage ;
- un manque de confiance dans le processus de recrutement et dans l'apprenti ;
- le coût financier ;
- une méconnaissance de la réglementation…

[59] Audition de Romain Fontaine, Mathilde Gibert, Léa Radzik de l'APCA

[60] 7% des jeunes de 16 à 25 ans sont en apprentissage en France. C'est deux fois moins qu'en Allemagne (15%). Par ailleurs l'objectif des 500 000 apprentis fixés par François Hollande n'a pas été atteint (420 000 apprentis en 2017).

- une saisonnalité, pour certain métiers, qui diminue l'intérêt mutuel pour le jeune et le patron selon les périodes de l'année ;
- une forme de lourdeur administrative (complexité des contrats) et managériale (par manque de compétence ou d'associés pour aider à accompagner le jeune) ;
- un trop grand nombre de contraintes dans les missions de l'apprenti, notamment pour ceux qui ont moins de 18 ans…

Pour l'apprenti :

- également, une perception négative ;
- la mauvaise orientation et la dévalorisation par le corps enseignant ;
- des problématiques de logement ;
- une capacité souvent insuffisante en matière de mobilité ;
- le sentiment d'être mal considéré par le maître d'apprentissage ;
- un environnement familial parfois réticent…

Ces difficultés sont souvent intrinsèquement liées et se rejoignent en un résultat : la difficulté de trouver un apprenti pour un chef d'entreprise et inversement.

Jeunes Agriculteurs affirme que la formation en alternance et l'apprentissage ont un intérêt national pour développer un tissu de TPE et PME performant sur tout le territoire et pour résoudre la question de la transmission des entreprises, puisque dans la majorité des cas l'apprentissage peut aboutir à une embauche ou à une transmission.

Plusieurs moyens d'actions sont proposés par Jeunes Agriculteurs : une revalorisation de la notion d'apprentissage par les intérêts qu'il apporte, une adaptation aux réalités des métiers, une formation des maîtres d'apprentissage et une utilisation généralisée d'Erasmus +.

1.2.1. Revalorisation de l'apprentissage

La perception négative de l'apprentissage touche les chefs d'entreprise, les jeunes comme les parents. Nous regrettons cette dévalorisation des formations professionnalisantes que nous constatons empiriquement de façon globale en France. Nous proposons deux façons complémentaires d'y répondre :

- mieux **communiquer sur les vertus et opportunités offertes par l'apprentissage** en créant une dynamique entre tous les partenaires concernés (syndicats professionnels, régions, DIRECCTE, CFA, Chambres consulaires, ministères, …) et en favorisant l'émergence de site internet, dans certaines filières, comme stageagricole.com ;

- **organiser une réflexion pour renommer l'apprentissage** afin que les Français en aient une meilleure perception. En s'inspirant de la mise en avant dans d'autres pays ou du "compagnonnage", nous estimons que ce changement peut permettre l'émergence d'une véritable culture de l'apprentissage en intégrant la découverte des différents métiers.

Il faut maintenir, développer et étendre toutes les aides à l'apprentissage pour les chefs d'entreprise quel que soit le niveau de formation de l'apprenti.

1.2.2. Une adaptation aux réalités du métier

Le contrat d'apprentissage et ses spécificités réglementaires sont de véritables freins pour les chefs d'entreprise. Nous notons, en particulier, les nombreuses contraintes sur les actions que peut faire l'apprenti sur le lieu de travail. Nous demandons un allègement des conditions réglementaires sur ces questions, de sorte que l'apprenti puisse exercer l'ensemble des missions qui lui permettront de se former, dans toutes les conditions (horaires, environnement de travail, …).

Cette demande de plus grande liberté doit aller dans le sens d'une plus grande responsabilisation des chefs d'entreprise dans la pratique et la mise aux normes de sécurité. Cela signifie également qu'il s'engage à procurer un enseignement complet et transversal pour le futur professionnel qu'est l'apprenti. Une mise à disposition des chiffres et documents de l'entreprise dans une optique pédagogique, doit être encouragée afin que le jeune puisse mesurer l'impact des décisions prises en pratique, et compléter l'enseignement théorique.

Enfin, une adaptation à la réalité du métier nécessite une modulation sous forme de cycles du calendrier de l'apprenti de façon à s'adapter à la saisonnalité de certains métiers. Les groupements d'employeurs et services de remplacement peuvent être de bonnes opportunités pour la prise en charge d'un ou plusieurs apprentis, de façon à leur proposer des expériences diversifiées et intelligemment articulées avec le calendrier.

1.2.3. Une formation pour les maîtres d'apprentissage

Si nous avons soulevé un certain nombre de contraintes externes pour le chef d'entreprise, d'autres peuvent être résolues par des formations visant à améliorer ses capacités à prendre en charge un apprenti dans de bonnes conditions. C'est-à-dire dans l'objectif de fournir une formation de qualité tout en contribuant au bien-être et à la montée en compétence managériale du patron.

Nous nous bornerons à proposer dans ce rapport une évaluation des formations existantes de ce type pour en tirer les enseignements favorables à la généralisation d'une formation délivrée tous secteurs confondus (prenant en compte les spécificités de chaque métier). Un mécanisme incitatif via des aides des collectivités, encourageant à s'en saisir, doit être organisé au niveau régional. Ces formations peuvent s'inscrire dans le Projet Personnalisé de Formation proposé plus loin dans ce rapport (partie 2 ; 1.3).

1.2.4. Généralisation des apprentissages en Erasmus +

Depuis 1995, Erasmus est étendu à l'apprentissage, offrant une bourse, une formation et un stage de 2 semaines à 2 mois. Ce dispositif est encore peu utilisé en France. En 2017, seuls 6800 apprentis ont bénéficié d'Erasmus contre 44 000 étudiants[61].

[61] Viepublique.fr

Jeunes Agriculteurs souhaite encourager la mobilité des apprentis à l'international afin d'offrir :

- ouverture au monde ;
- diversification des sources de connaissances ;
- acquisitions de compétences.

Nous proposons d'expérimenter dans des CFA volontaires, un stage grâce au programme Erasmus + dans le cadre d'un apprentissage. Cela nécessiterait néanmoins un renforcement de l'enseignement en langues étrangères.

1.2.5. Une adaptation au projet personnel

Certains jeunes peuvent se retrouver dans la situation où ils ne trouvent pas de maîtres d'apprentissage pour les accueillir alors qu'ils ont un projet très défini de création d'entreprise. Une réflexion doit pouvoir être amenée sur la création d'un « parcours auto-entrepreneur » qui leur permettrait de construire leur projet au fur et à mesure de stages et d'enquêtes d'observation chez différents professionnels. Cette association entre alternance et projet sous la forme d'un mémoire verrait son aboutissement dans la présentation d'un projet d'entreprise abouti, voire entamé. Le régime fiscal de ces entreprises doit être adapté.

1.3. Formation continue

De la formation initiale à la période pré-retraite, tout individu peut être considéré de façon très large comme un apprenant. Diverses compétences, relatives aux savoirs, comme aux savoir-faire et savoir-être, sont à acquérir tout au long d'une carrière. La France offre un système de formation continue qui en fait un droit, notamment pour les salariés via le CPF, et pour les autres corps de métiers, tel Vivea chez les exploitants agricoles.

Que ce soit pour les employeurs, via leur obligation envers leurs employés, ou pour tout travailleur, investir dans la formation est un apport pour l'avenir. Pourtant nous constatons d'une part un éclatement de l'offre de formations, provoquant un manque de lisibilité dans les possibilités pour un jeune. D'autre part, nous estimons que, dans la plupart des cas, une démarche de formation continue doit s'inscrire dans le cadre d'un projet professionnel et personnel de long terme, abouti et structuré.

Jeunes Agriculteurs veut affirmer la nécessité de se former tout au long de sa carrière, à tout âge. Que ce soit pour monter en compétence, en acquérir une nouvelle ou pour adapter son entreprise ou ses pratiques aux évolutions.

Nous avons déjà proposé que les organismes de formation développent leur communication numérique[62]. Dans l'optique de professionnalisation et de meilleure lisibilité de la démarche, nous souhaitons prolonger cette proposition par l'amélioration de l'offre de formation continue en étendant le portail de formation continue à tous les secteurs et métiers. Numérique et humaine, adaptée au monde rural, cette plateforme porterait ce dispositif

[62] Rapport d'orientation de Jeunes Agriculteurs, Elevons notre autonomie pour cultiver notre résilience, 2018, p.53

visant à rendre autonome le bénéficiaire en l'incitant à inscrire sa ou ses formations dans un projet global.

Cette plateforme proposera de suivre un Projet Personnalisé de Formation. L'aboutissement de ce dispositif est de faire produire par l'utilisateur une feuille de route qui résume son projet avec ses objectifs et un calendrier de réalisation des formations et actions pour y parvenir.

Une porte d'entrée numérique, offrant un catalogue exhaustif tous secteurs et métiers confondus, proposera à tous les utilisateurs d'accéder directement à la formation souhaitée ou de suivre un dispositif plus personnalisé.
Celui-ci consiste à détailler le projet dans lequel l'utilisateur inscrit sa ou ses formations. Cette étape d'auto-diagnostic peut conduire à deux types de parcours :

- soit la plateforme, via un conseiller formation, valide la stratégie à distance ;
- soit le conseiller contacte l'utilisateur afin de lui proposer un accompagnement personnalisé. Ce dernier consiste à encadrer le demandeur afin qu'il puisse construire lui-même son projet structuré, de façon encadrée pour y garantir pertinence et ambition, et maximiser ses chances de réussite.

Dans les deux cas de figure, un suivi post-formation est proposé.

Exemple de parcours utilisateur dans le Projet Personnalisé de Formation **:**

Exemple 1
Considérons Cédric, éleveur de bovins qui souhaite diversifier son exploitation avec des chèvres, dont il souhaite valoriser le lait par de la vente directe (distributeur de lait cru).
Il se rend sur la plateforme à la recherche d'une formation de « production caprine » sur son territoire. En découvrant le Projet Personnalisé de Formation, il suit la démarche et soumet son projet. Celui-ci suscite l'attention du modérateur qui le contacte pour lui proposer un accompagnement humain. A la lumière du premier rendez-vous, Cédric identifie d'autres besoins que ceux qu'il imaginait : normes sanitaires dédiées, conception d'un site internet, communication et commercial pour le court terme. Il identifie également un besoin de formation en ressources humaines pour le long terme car il comprend qu'il souhaite développer son affaire.
Cédric se félicite de son passage en Projet Personnalisé de Formation car il peut suivre un plan détaillé mettant en chronologie les formations et actions qu'il veut mettre en place pour son projet.

Exemple 2
Considérons Carole, employée en télétravail dans un tiers-lieu rural qu'elle a créé. Elle souhaiterait diversifier l'activité de son espace de coworking en proposant des activités à l'école d'à côté car elle a du temps libre. Elle se rend sur la plateforme pour une formation « activités périscolaires » et suit la démarche Projet Personnalisé de Formation en décrivant son projet. Un conseiller repère un potentiel sous-exploité et propose à Carole un rendez-vous. Après avoir échangé et découvert ce qui s'offrait à elle, Carole décide de développer son projet en proposant des activités créatives sur la culture musicale et une mini-ferme pédagogique avec animaux et végétaux. Elle suit alors différentes formations auprès des

Chambres de commerce et d'agriculture pour être en capacité d'assurer ces activités et de s'occuper de la ferme.
En s'épanouissant dans ce projet, Carole envisage à terme une reconversion pour se consacrer à une offre originale pour le périscolaire dans son territoire.

De nombreuses aides ponctuelles ou contractuelles sont proposées aux professionnels. Pour Jeunes Agriculteurs, tout versement de l'une d'entre elles doit être conditionné à la réalisation d'une formation dont l'objet est lié à cette même aide. Il sera nécessaire de réaliser une liste des formations éligibles lors de l'élaboration des cahiers des charges.

Exemple d'une démarche de demande d'aide :

Considérons Manon, une éleveuse de porcs qui souhaite se convertir à l'agriculture biologique. Celle-ci demande une MAEC bio, sans avoir les bases de la production en bio. Elle devra donc réaliser des formations en lien avec son projet. Le Projet Personnalisé de Formation est un outil à sa disposition pour réaliser cette montée en compétence. Elle devra présenter des justificatifs de ses formations en cas de contrôle.
Manon se félicite car elle aura pu bénéficier d'aides pour sa conversion et d'une formation adaptée pour aboutir son projet dans de bonnes conditions.

La disponibilité en temps peut être un frein pour les chefs d'entreprise mais des outils existent pour les remplacer. JA demande que les journées de remplacement pour se former ne pèsent pas financièrement sur eux.
JA souhaite que tous les jeunes puissent avoir accès à des stages à l'étranger pour favoriser leur ouverture d'esprit au moment de leur entrée dans la vie active. On peut s'inspirer de *Stage à l'étranger*, qui est une plateforme agricole de mise en relation entre agriculteurs (maîtres de stage) et porteurs de projet, que notre syndicat a proposé. Le stage dont il est question permettra d'acquérir de nouvelles connaissances et d'en perfectionner d'autres, ce qui fera l'objet d'une évaluation en fin de parcours. Il sera prescrit dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et validé, ou non, à la fin, par les conseillers du CEPPP[63].

Jeunes Agriculteurs demande

- un enseignement général qui :
  - donne une meilleure connaissance de l'environnement institutionnel de la France et de l'Europe ;
  - permet une plus grande clairvoyance sur son territoire (tissu économique, culturel et historique) de façon adaptée à sa ruralité via l'enseignement et des contacts réguliers ;
  - qui encourage le sens de l'engagement citoyen chez les jeunes ;

- que les aspects financiers ne soient pas un frein à la formation des jeunes ;

[63] Centres d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés

- de revaloriser les filières professionnalisantes par leur promotion et une meilleure adaptation aux réalités des métiers ;
- d'améliorer l'offre de formation par une plateforme unique à tous les métiers qui permette d'inscrire toute démarche de formation continue dans un projet global ;
- de mettre en place des stages à l'étranger pour tous les corps de métiers ;

2. Les jeunes engagés dans leur territoire

Les jeunes sont moteurs dans la vie de la ruralité. Leur formation et leur responsabilisation sont un investissement dans l'avenir. Malgré une forme de désamour pour les politiques[64], le contexte politique et social dans lequel s'inscrit la rédaction de ce rapport montre une volonté d'être impliqués, écoutés et de repenser la démocratie représentative.

Le fonctionnement de Jeunes Agriculteurs promeut l'engagement citoyen des jeunes par une prise de responsabilité qui se fait progressivement de l'échelon local aux plus larges. L'engagement local est une expérience de proximité qui garantit une connaissance du terrain.

Or, force est de constater que peu de jeunes s'impliquent dans la vie locale. Cela est dû à plusieurs facteurs déjà évoqués : un désintérêt touchant l'ensemble des jeunes, une forme de complexe et d'auto-censure, parfois un manque d'écoute des plus anciens, une monopolisation *de facto* par ces derniers des instances comme les conseils municipaux, la sensation de ne pas être représentés par les forces politiques existantes...

Un certain nombre de jeunes courageux donnent de leur temps dans la vie de leur territoire via les syndicats, associations ou vie politique. C'est en s'impliquant dans des projets qu'ils ont pu s'aguerrir, monter en compétence, se sentir utiles et avoir de la fierté.

Jeunes Agriculteurs propose de réinventer la clef d'entrée dans la démocratie pour l'ensemble des jeunes sur les territoires afin qu'ils soient mieux écoutés, impliqués et formés aux futures responsabilités qu'ils auront.

2.1. Philosophie

Le premier enjeu de notre proposition est de réconcilier les Français avec la Politique. *« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je peux me souvenir. Tu m'impliques, j'apprends. »*. Cette citation de Benjamin Franklin[65] souvent citée, résume la façon dont Jeunes Agriculteurs souhaite procéder.
Il ne suffit pas de faire que de la pédagogie mais de réintroduire intelligemment les citoyens dans les processus de décision. Plus que de la simple consultation, qui consiste souvent à exposer les problèmes, nous proposons de prendre en charge une partie des solutions.

[64] 92% des jeunes ruraux ne croient plus en les politiques contre 60% en milieu urbain, chiffres CREDOC-MSA
[65] "Tell me and I forget. Teach me and I may remember. Involve me and *I learn*."

Nous avons dit précédemment que l'engagement devait être valorisé en classe[66]. En cohérence avec cet esprit, il est possible de réinventer un accès à la démocratie pendant ou dès la sortie de l'école. L'enjeu est double :

- créer une véritable culture de l'engagement qui dynamise les territoires ;
- offrir un espace d'expression pour tous les jeunes résidents d'un territoire, dont ceux sans activités ou qui ont la sensation de ne pas être représentés ou écoutés par les forces politiques traditionnelles.

Donner l'opportunité aux jeunes de s'impliquer tôt ouvrirait un sas d'entrée vers la politique, formant de potentiels futurs responsables politiques, syndicaux ou associatifs.

Cette pensée innovante de la démocratie doit se faire dans une offre harmonieuse entre implication « physique » et digitale. C'est-à-dire entre un engagement traditionnel, formateur mais qui attire de moins en moins, et l'utilisation du numérique, de plus en plus plébiscité[67], mais qui ne remplit que partiellement la fonction démocratique.

2.2. Concept

C'est au nom de ces principes que nous proposons que chaque jeune présente un projet dans une institution qui soit :

1. représentative de la jeunesse ;
2. à l'échelle intercommunale ;
3. apartisane et asyndicale ;
4. et qui portera le nom de « jeunes » suivi du nom de l'EPCI ou son gentilé (ex : « Les Jeunes Ubayens »). Dans le reste du rapport cette institution sera dénommée « Structure Jeune ».

Les projets peuvent être déposés par n'importe quel jeune[68] résidant sur le territoire via une plateforme numérique. Ils sont soumis aux avis, commentaires et notes de la communauté. Ils sont ensuite examinés, et potentiellement amendés par la structure, avant d'être retenus par la Commission d'évaluation des projets.

Le jeune porteur de projet sera alors désigné « responsable de projet » et assumera le rôle de premier ambassadeur pour celui-ci, avec l'appui de « tuteurs » (membres de la structure) qui lui seront affiliés. Il sera accompagné dans la consultation d'experts et de partenaires (entreprises, syndicats, collectivités, banques, comptables…) et dans la construction de son projet (argumentaire, détails, calendrier, budget…).
Après un accord de la Commission d'évaluation des projets de la structure, le responsable de projet le défend devant le Conseil communautaire ou toute autre institution dont dépend son

[66] Partie 2 ; 1.1 : modules d'histoire sur l'engagement et formation à la prise de parole.
[67] Les expériences de budgets participatifs commencent à faire leur preuve dans plusieurs collectivités d'échelons et taille différents comme Paris, Anger, la Corrèze ou le Gers. Ils consistent en des sites internet ou des personnes proposent et votent pour des projets (rénovation de voiries, piste cyclable, soutien d'une association…). Entre 2014, année de sa création, et 2018, celui de Paris est passé de 2 à 10% de participation.
[68] Ou plusieurs, dans ce cas seul un d'entre eux est désigné « responsable », les autres sont « adjoints » du projet.

objectif. Le(s) institution(s) donne(nt) un aval final, contre lequel l'institution peut exercer un droit de veto.

Une fois le projet voté et appliqué, son porteur peut choisir de continuer son engagement dans l'institution créée ou non.

Tout au long du projet et de l'année, ces structures proposent un certain nombre d'activités telles :

- des consultations numériques de son réseau afin d'améliorer en temps réel un projet lorsque son responsable en ressent le besoin
- des indicateurs globaux sur les besoins identifiés par les jeunes sur le territoire et les propositions faites pour y répondre (sur le principe d'un élément positif pour un élément négatif[69]) à destination des collectivités et autres partenaires intéressés
- des formations ludiques sur des savoir-faire et savoir-être utiles aux projets
- des initiatives d'intégration de nouveaux habitants sur le territoire
- des moments festifs et de loisirs pour resserrer les liens entre les jeunes

Le rythme de présentation et validation de projets dans l'année, et leur nombre, se font en fonction des spécificités territoriales et capacités budgétaires.

Ces structures viseront :

- **l'accessibilité**, pour que tout jeune s'y sente à l'aise,
- **la responsabilisation**, pour que tous en sortent grandis quel que soit le parcours qu'ils y mènent,
- **la convivialité,** pour offrir une expérience de vie (en s'inspirant des 60 ans de savoir-faire de Jeunes Agriculteurs en la matière).

[69] Notion de management suggérée par Pascal Coste, Président du Département de la Corrèze

Les Jeunes sont actifs toute l'année sur le plan numérique

Les Jeunes proposent des activités toute l'année

1

IDÉE DE PROJET

Vincent, 19 ans, amateur de skate dans le Val de Saire, identifie un espace en friche, proche de chez lui, qui aurait la place d'accueillir un skatepark. Son territoire en est dépourvu. Il est encouragé par ses amis dans cette idée et par ses parents qui pensent savoir que le terrain est disponible.

2

DÉPÔT DU PROJET ET INSTRUCTION

Vincent dépose son projet sur la plateforme qui rencontre un franc succès confirmant une véritable demande. De nombreux votes s'ajoute aux commentaires demandant un espace de musculation externe en plus, peu gourmand en moyens et espaces. Le Conseil d'Administration des Jeunes du Val de Saire instruit son projet et l'approuve.

Des indicateurs plusieurs fois par an sur des sujets précis sur les attentes des jeunes

3

UNE EQUIPE EN MODE PROJET

Vincent est **encadré par deux tuteurs** des communes alentours qui ont travaillé sur un projet d'esplanade pouvant servir à des concerts. Ils lui proposent un programme sur 6 mois où il rencontre les week-end et le soir des élus politiques liés au projet, un directeur d'urbanisme, un comptable, le propriétaire du terrain, une entreprise de construction (..., etc.) pour comprendre la faisabilité de son projet et le mettre à l'épreuve des différentes contraintes (caractère constructible du terrain, PLUI...).

Des moments de convivialité organisés régulièrement
Ex : Vincent aura pu informer de nouveaux jeunes du skatepark qu'il aura mis en place

Un soutien éventuel du réseau pour enrichir les projets au fur et à mesure de leur élaboration
Ex : Vincent sonde le réseau pour connaître les préférences sur le type de rampes pour le skatepark

4

ACCORD DU CA

Au bout de 6 mois, Vincent a pu aboutir à la rédaction d'un projet complet. Il le présente devant le CA des Jeunes du Val de Saire qui le valide. Le représentant, au sein du CA, de la commune la plus éloignée du futur skatepark demande néanmoins d'inclure une clause pour qu'une ligne de bus passant à proximité rajoute un arrêt permettant d'y accéder plus facilement depuis son village où des jeunes sont intéressés.

Des formations ludiques sont organisées pour aider les jeunes dans les besoins de leur projet ou personnels
Ex : Vincent a bénéficié d'une formation prise de parole sous la forme de job dating avec le réseau pour défendre le projet en 2 minutes. Il s'est par ailleurs amélioré à l'école pour ses présentations

5

VOTE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vincent présente le projet devant le conseil communautaire qui le vote et demande que le respect du matériel et du terrain du skatepark soient inscrits dans les chartes rurales des communes. Moins d'un an plus tard, le skatepark est construit et utilisable.

6

ÉPILOGUE

Vincent profite du skatepark et a continué à s'engager dans les Jeunes du Val de Saire en tutorant un projet et en en présentant un autre, au côté d'un ami handicapé, pour créer une association d'handisport. Il ne souhaite pas se présenter au CA des Jeunes mais envisage de se présenter au conseil municipal après ses études.

2.3. Composition & gouvernance

Ces institutions seront composées de résidents du territoire de l'intercommunalité de 16 à 35 ans révolus afin de toucher un maximum de jeunes et favoriser des logiques de tutorat.

Elles seront strictement apartisanes et asyndicales. Les jeunes s'y présenteront donc en leur nom propre.

Un CA pilote la structure dont l'objectif est d'attirer, accompagner et promouvoir les projets proposés par ceux qui s'y impliquent. Ses membres sont élus tous les 3 ans par les jeunes du territoire sur la base d'une propagande électorale, basée sur un programme apartisan, autorisant le vote numérique.

Les membres actifs sont en particuliers les « tuteurs ». Ces derniers sont des jeunes ayant mené à terme au moins un projet. Un système de points indique l'ancienneté et la proactivité d'un tuteur selon un modèle qui peut être le suivant :

- avoir accompli un projet comme responsable: 1,5 point ;
- avoir mené un projet jusqu'au conseil communautaire : 1 point ;
- avoir tutoré un projet réussi : 1 point ;
- avoir tutoré un projet complet jusqu'au conseil communautaire : 0,5 point ;
- avoir participé à une formation : 0,25 point.

Ce système vise à stimuler la proactivité des jeunes dans les projets. On peut envisager un système permettant de distinguer les « tuteurs d'élite » (au moins 2,5 points) des tuteurs (au moins 1 point). Dans ce cas, chaque projet devrait être tutoré par au moins un tuteur et au moins un tuteur d'élite.

De même, les collectivités pourraient envisager de verser des bonus de dotations aux structures ayant dépassé un certain seuil de points.

2.4 Compétences / liens avec les institutions

Le Conseil d'administration est composé d'au moins autant de membres que l'intercommunalité compte de conseils municipaux. Chaque municipalité doit être représentée à parts égales[70]. Une adaptation pourra être envisagée pour les communes avec très peu d'habitants.

L'un des membres est désigné pour représenter les jeunes au sein du conseil communautaire, c'est le secrétaire général. Chaque administrateur siège au sein d'un des conseils municipaux en tant qu'invité (s'il n'a pas été élu aux municipales) de sorte que la Structure Jeune soit représentée sur tout le territoire

[70] Si une intercommunalité comprend 8 communes, le Conseil d'Administration de la structure aura un nombre de membres de 8 ou 16 ou 24 ou 32 …

A terme, la structure a pour vocation de piloter :

- une partie des projets de territoire qu'ils soient d'aménagement, associatifs, événementiel ou plus structurants ;
- la politique jeunesse sur son territoire ;
- l'intégration et l'animation des politiques d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire.

Ces structures absorberaient et remplaceraient la plupart des antennes jeunes consulaires et des institutions (conseils municipaux de la jeunesse, Chambres économiques jeunes, conseils régionaux jeunes…).

Un échelon sera créé pour chacune des régions françaises. Il répondra aux évolutions de la décentralisation (renforcement des EPCI dans le bloc communal, et renforcement des Conseils régionaux par rapport aux Conseils départementaux). Cet échelon se composera d'un représentant de chacune des structures de son territoire et adoptera un fonctionnement similaire, adapté.

2.5. Moyens & humains (budget, RH…)

Moyens financiers

Le budget général de la structure correspond à celui du budget consacré à la jeunesse des échelons municipaux, intercommunaux, départementaux et régionaux. Chaque échelon doit consacrer au moins 1% de son budget à la ou les structures de jeunes sur son territoire.

Les différents projets portés par la structure pourront être financés par les collectivités locales ou via des modes de financement alternatifs et pertinents en fonction de la nature du projet :

- appels à projet ;
- financement participatif ;
- investisseurs privés.

Ces structures doivent être représentées au sein des GAL ou présenter des candidatures à appels à projet pour des financements, notamment européens.

Les financements pourront également servir à aider les jeunes dans leur engagement. L'agriculture a développé le Service de Remplacement pour aider les exploitants, entre autres, à se former ou s'engager. Dans cet esprit, des fonds pourront servir au défraiement ou à des compensations (de façon encadrée par les collectivités).

Moyens humains

Un pôle composé de salariés doit, à terme, accompagner chaque structure dans son fonctionnement selon au moins deux pôles :

- un pôle direction pour le fonctionnement global et l'accompagnement du Conseil d'Administration ;
- un pôle animation pour le fonctionnement opérationnel, attirer, animer et qualifier les projets.

2.6. Phase test, généralisation et développement

A terme ces institutions doivent être mises en place dans l'ensemble des territoires ruraux. Trois phases sont envisagées :

- **Première phase : expérimentation**
  La phase d'expérimentation durerait trois ans (soit un an de préparation + un mandat) et aurait pour objectif, à l'issue du premier mandat, de permettre à au moins un projet (d'une certaine envergure) d'aboutir.
  Cette phase doit obligatoirement se structurer de façon digitale via une plateforme ou sur les réseaux sociaux pour attirer des projets. Les structures tests pourront proposer une animation « physique » si la Chambre peut se le permettre aussi tôt.
  Un travail conséquent de communication devra être effectué pour attirer l'ensemble des jeunes.
  Les territoires volontaires pourront calquer, comme prévu, leurs périmètres géographiques aux territoires des EPCI. Il sera possible d'expérimenter des espaces en fonction de logiques de bassins de population ou économiques si cela leur parait plus pertinent. Avant de passer à la phase de développement, un bilan sera tiré des premières expériences, afin de rectifier le dispositif si besoin.

- **Deuxième phase : développement**
  Les structures jeunes se dotent d'un budget propre de façon concertée avec les collectivités.
  Ouverture de structures tests dans d'autres territoires.

- **Troisième phase : généralisation**
  Généralisation des structures jeunes avec transfert effectif des compétences (jeunesse et accueil des nouveaux arrivants).

Les jeunes engagés dans leur territoire

Récapitulatif des propositions

- Une clef d'entrée plus accessible dans la démocratie pour les jeunes
- Une structure apartisane et asyndicale qui offre l'opportunité à tous les jeunes de prendre des responsabilités sur leur territoire, le temps qu'ils souhaitent
- Un temps de formation et de convivialité pour de futurs responsables
- Une offre démocratique alliant digital, contact humain et convivialité

Nous avons développé des propositions pour que la formation développe la connaissance de son territoire et la créativité qu'on peut mettre à son service. Puis nous avons soumis une possibilité pour la jeunesse de créer des projets pour la ruralité. Nous développerons une des opportunités économiques qui s'offrent à elle pour dynamiser son territoire, la transmission des entreprises.

3. Transmission des entreprises

Selon les professions, l'enjeu de la transmission peut être plus ou moins prégnant. Il reste toutefois un défi majeur pour les territoires ruraux. L'équilibre démographique de la ruralité évoqué précédemment dans ce rapport l'explicite : les jeunes sont présents en plus faible proportion et les départs à la retraite seront massifs dans les décennies à venir. Cette génération quittant la vie active étant celles des *baby boomers*, tous les secteurs seront impactés. Pascal Cormery souligne : *« la question des départs et du montant pour les retraites est très préoccupante et nécessite qu'on prenne en charge la question de la transmission sur les plans réglementaire, social, fiscal et du foncier »*.

Pourtant, il faut affirmer que cet enjeu est une opportunité pour l'emploi, le maintien des outils économiques sur les territoires et, par un dynamisme retrouvé, des services publics. Qui plus est, certaines entreprises, en particulier en agriculture, peuvent offrir la possibilité d'une cession à plusieurs repreneurs. Les jeunes doivent saisir cette opportunité ! Il faut pour cela une incitation efficiente pour les cédants.

Jeunes Agriculteurs réaffirme que son réseau souhaite des exploitations agricoles de type familial à visage humain, nombreuses, viables, vivables, transmissibles, diversifiées sur les territoires et ancrées localement. Pour les maintenir, un engagement de tous les acteurs doit s'opérer et une définition de l'actif agricole doit être instituée avec pour premier critère la réalisation d'un acte de production. Notre syndicat a déjà pu démontrer son savoir-faire en matière de politiques favorables au renouvellement des générations. Le dispositif installation que nous portons a montré son efficacité sur la durée : 99% des personnes qui en ont bénéficié, sont toujours agriculteurs 5 ans après leur installation.
JA porte la même ambition pour la transmission des entreprises des autres secteurs avec qui nous sommes complémentaires, malgré des spécificités propres, et dont le dynamisme est bénéfique à nos territoires. C'est pourquoi, nous formulons, ici, une proposition pour l'agriculture qui sera transposable à l'ensemble des petites et moyennes entreprises en France.

Une transmission est le départ vers une nouvelle vie. Elle se fait avec la fierté de faire perdurer son outil économique, de lancer un jeune dans la vie active avec toutes les cartes en main pour réussir. Elle est aussi la transmission d'un capital, de compétences, de traditions, d'un territoire et de responsabilités.

Il faut noter que des dispositifs liés à la transmission d'entreprises existent déjà[71] mais ils ne s'inscrivent pas dans un dispositif global. Nous pensons qu'ils peuvent être complétés, notamment sur le volet accompagnement qui semble insuffisant et très hétérogène selon les territoires. Une véritable sensibilisation des publics et une meilleure articulation du travail entre des partenaires associés à la transmission sont nécessaires.

Au-delà de ces points, deux leviers ont été identifiés pour un dispositif que nous proposerons pour relever le défi de la transmission tous secteurs confondus : l'accompagnement humain

[71] Exemple : exonération des plus-values pour départ en retraite, Pacte Dutreil

et un dispositif global d'incitation financière. Nous défendrons enfin la rédaction et la signature d'un Pacte d'engagement visant à favoriser la transmission.

3.1. Visibilité et sensibilisation

L'atomisation des acteurs liés à la transmission crée un manque de visibilité. La molécule gagnante consisterait donc en un regroupement de ces derniers, liés par une énergie fédératrice qui est l'ambition du renouvellement des générations tous secteurs confondus.

Jeunes Agriculteurs propose donc la généralisation à tous les départements et secteurs de la création d'un « Point Accueil Transmission » situé dans les Chambres consulaires.

Ce regroupement opérerait d'abord un travail de repérage sur tout le territoire, qui consisterait en l'organisation de comités locaux entre acteurs de proximité (Chambres consulaires, organismes sociaux, syndicats…).
Le travail peut s'appuyer sur les outils plus traditionnels que sont le travail de terrain, les différents événements autour de la transmission avec des élus locaux sensibilisés et par les données pouvant être fournies par l'administration et les organismes sociaux (ex : DICAA pour l'agriculture).
Le travail de ces acteurs doit permettre de fournir des données au répertoire économique numérique détaillé dans ce rapport (partie 1 ; 1.1.1).

Cette première approche implique déjà une possibilité de contact avec de potentiels cédants à sensibiliser. Pour ce faire, les conseillers doivent être formés aux savoirs et savoir-faire indispensables à une approche empathique, aux renseignements généraux et aux éventuelles évolutions réglementaires.

3.2. Accompagnement humain

La sensibilisation à la transmission doit se faire dès la création de l'activité par un « bruit de fond », une prise de conscience qu'il faut viser la pérennité de son entreprise.
Une première étape clef est un rendez-vous à mi-carrière.
Celui-ci est réalisé par un conseiller retraite des organismes sociaux et un conseiller transmission de la Chambre consulaire concernée.
L'objectif est de faire un point d'étape au milieu de la carrière et une première sensibilisation sur le fait de réfléchir à l'orientation de l'entreprise et sa pérennité. C'est aussi un moment d'information sur les différents outils existants.
Des outils tels qu'Expertis, dans une version adaptée, doivent être proposés aux chefs d'entreprise. Ces rendez-vous sont l'occasion de réinsister sur les outils existants (conventions de tutorat[72], RDI, DICAA…) et doivent être rendus obligatoires sur l'ensemble du territoire, de même que les déclarations d'intention de cessation d'activité, que nous proposons de rendre contraignantes[73].

[72] Accompagnement d'un repreneur par le cédant sur une période de 2 à 12 mois sur les questions de gestion financière, comptables, relations avec les fournisseurs, client, …etc.
[73] Comme nous l'avons déjà proposé en 2018 pour l'agriculture dans notre rapport d'orientation

A six ans de la date prévue de fin de carrière, le cédant doit se rendre au PAT afin de suivre un « Projet Personnalisé de Formation Transmission », déclinaison du dispositif proposé dans ce rapport (partie 2 ; 1.3).
Pour ce faire, deux conditions d'entrée dans le Projet Personnalisé de Formation sont requises :

- avoir envoyé une déclaration d'intention de cessation d'activité ;
- être inscrit au Répertoire des Départs Installation (qui pourrait être élargi à tous les secteurs) s'il n'y a pas de repreneur(s) connu(s) et bénéficier des services afférents à ce dernier gratuitement.

Dès l'inscription, le cédant est accompagné par un conseiller qui met en place avec lui un cursus de formations lié à la transmission à venir, comportant un module obligatoire : Expertis. Un module « tutorat », sur la pédagogie envers le repreneur à accompagner, sera fortement conseillé.

Le passage par le Projet Personnalisé de Formation est la condition pour bénéficier d'aides financières liées à la transmission sur les cinq dernières années. De même qu'un engagement à céder son entreprise à une ou des personnes de moins de 40 ans. Enfin, une validation par la préfecture sera demandée.
Les entreprises agricoles peuvent être divisées en plusieurs entités afin de permettre l'installation de jeunes et conforter des exploitations voisines. Le(s) repreneur(s) doive(nt) passer par le dispositif à l'installation.
Si ces conditions ne sont pas remplies au moment de la cessation d'activité, le cédant devra rembourser tous les avantages sociaux et fiscaux dont il a bénéficié.

3.3. Accompagnements techniques et financiers

Des mécanismes incitatifs sur le volet social doivent être mis en place pour inciter à la transmission. Le projet FAST[74], initié par les JA de Haute-Savoie, actuellement en phase de test dans les départements des deux Savoie ainsi qu'en Isère, est un exemple qui va dans ce sens. De manière complémentaire, des mesures fiscales doivent être mises en œuvre.

Ces mesures nationales doivent être complétées par des dispositifs mis en place par les collectivités et partenaires sur les territoires, de sorte à constituer un « mur bancaire » de la transmission à destination du cédant.

Tout ce dispositif d'accompagnement à la transmission doit pouvoir être déclenché à tout moment de la carrière. Néanmoins, se faisant dans un esprit de progressivité et d'anticipation, il ne convient pas aux départs précipités, qui doivent faire l'objet d'une prise en charge au cas par cas. Le but de Jeunes Agriculteurs est d'avoir, demain, des exploitations agricoles de type familial, viables, vivables et transmissibles.

[74] Fonds d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission

3.4. Pacte pour la transmission des entreprises

Nous avons évoqué la création d'un « mur bancaire » de la transmission des entreprises impliquant l'ensemble des partenaires concernés. Cet engagement doit se traduire au niveau politique, afin que la problématique du renouvellement des générations soit explicitement rattachée à l'opportunité économique qu'elle offre aux jeunes ruraux.

Jeunes Agriculteurs défendra auprès de ses partenaires (responsables politiques et économiques, organismes sociaux, établissements scolaires, syndicats, …) la rédaction et la signature d'un pacte pour la transmission des entreprises tous secteurs confondus dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs sur le territoire sur ce sujet. Il évoquera obligatoirement que :

1. la transmission des entreprises dans la ruralité est un impératif majeur pour le dynamisme des territoires et le maintien des actifs ;
2. l'ensemble des actions d'ordres politique, social, fiscal ou d'aménagement du territoire conduites par les signataires devront aller dans le sens de cet impératif ;
3. un effort public visant à accélérer des projets en faveur de l'accueil des entreprises et de leur transmission sera mené. Pour ce faire, une fraction des taxes locales, ainsi que des dotations, devront alimenter une caisse régionale qui ciblera les espaces prioritaires à l'investissement.

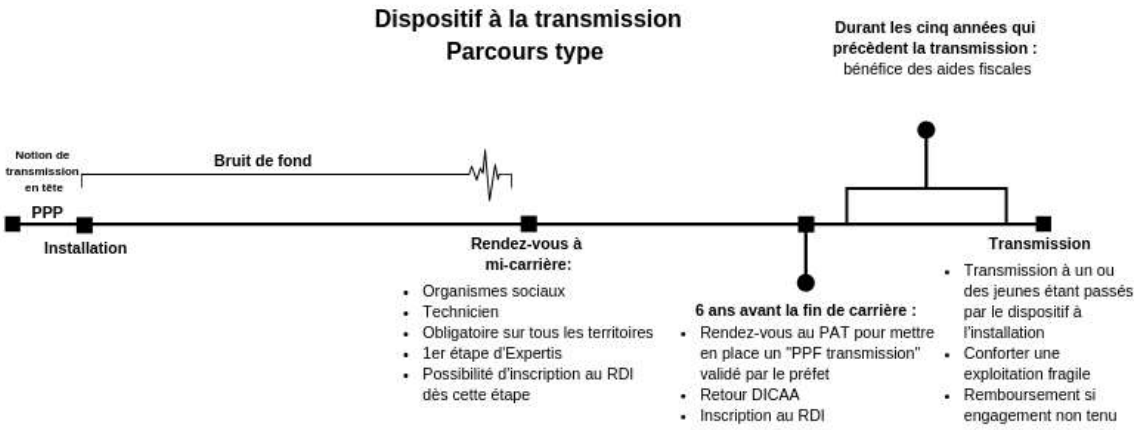

Conclusion de la partie 2

Doter les jeunes ruraux d'outils pour leur permettre de mieux appréhender leurs territoires et contribuer à leur dynamisme passe par l'enseignement, l'engagement citoyen et par le fait de compenser les futurs départs à la retraite via la transmission des entreprises.
Ce faisant, Jeunes Agriculteurs considère que les jeunes ruraux pourront redevenir maîtres de leur destin.

Ces propositions démontrent une certaine forme de résilience. En effet, celles-ci ont déjà été défendues dans le rapport d'orientation de 2018 en faveur de l'épanouissement des jeunes dans leurs territoires.

C'est *« être en capacité de prendre des orientations fortes, tournées vers l'avenir »* par une meilleure connaissance des opportunités qui s'offrent à soi et en libérant les énergies pour enfin être acteur de sa vie. Mais c'est aussi transformer les *« difficultés d'aujourd'hui en opportunités pour demain »* car, fidèles à nos valeurs et à notre optimisme, nous sommes convaincus que tout peut se jouer dans la ruralité.

L'enseignement doit pouvoir s'adapter aux spécificités de son territoire en soulignant les forces de son tissu économique, en organisant des rencontres avec ceux qui l'animent et en éveillant le goût de la solidarité et de l'engagement.

Nous revendiquons l'intérêt de la proximité entre personnes, nous voulons encourager une meilleure organisation de l'apprentissage pour que tous puissent bénéficier de cette expérience gratifiante qui permet d'apprendre réellement le métier que l'on vise. Redonnons de la sérénité et de l'envie aux jeunes et aux maîtres d'apprentissage !

Tout professionnel est un apprenant et nous encourageons une mobilité renforcée pour qu'ils puissent toujours monter en compétence sans que rien ne les bride, que ce soit dans la lisibilité de l'offre ou dans la façon dont ils appréhendent leur projet.

Notre proposition pour l'engagement citoyen, permettant partout aux jeunes ruraux de gérer très tôt une partie de leur territoire, n'est pas opportuniste. Nous voulons apporter notre pierre à l'édifice d'une confiance retrouvée dans la société par notre expérience et nos valeurs !

Enfin, nous prenons le risque de surprendre, en consacrant une partie de ce rapport à un dispositif sécurisant les futurs retraités dans leur transmission d'entreprise. Mais de la même manière que l'agriculture est complémentaire avec les autres secteurs de métiers, la jeunesse se complète avec les autres classes d'âge. Nous avons voulu montrer que nous pensons l'économie comme une dynamique intergénérationnelle basée sur une réelle connaissance de nos territoires.

Conclusion Générale

« Nous devons arrêter d'avoir ce regard surplombant sur la ruralité et raisonner en termes de manque. Il vaut mieux écouter les demandes de la ruralité et réfléchir à ce qu'elle peut nous apporter, pas seulement ce que nous pouvons lui donner ».[75]

Jeunes Agriculteurs, dans ce rapport, a voulu porter la vision de son réseau pour l'avenir des territoires ruraux et leurs jeunesses. En évoquant des sujets transversaux (services publics, institutions, mobilités, numérique, formation, démocratie, transmission des entreprises, emploi, environnement, énergies, bien-vivre, qualité de vie, …) nous avons décrit l'avenir vers lequel nous nous projetons.

Les mots clefs de notre vision, répondant aux objectifs posés dans ce rapport, sont la solidarité, l'engagement, l'innovation et la prospérité.

Il s'agit d'abord d'une ruralité où le lien social est maintenu et développé. Ce qui le caractérise est la solidarité via des structures et pratiques en faveur de l'entre-aide intergénérationnelle et du logement des jeunes travailleurs et apprentis, ou des espaces offrant de nouvelles opportunités aux travailleurs et aux territoires. Toutes ces initiatives partagent un but : renouer le dialogue entre les citoyens et faire disparaitre les tensions.

Ensuite, nous souhaitons une pleine remise en selle des jeunes dans les conseils municipaux, syndicats et associations. Miser sur leur investissement et leur formation, c'est miser sur l'avenir. Remettons du bon sens dans l'enseignement et donnons-y le goût de l'engagement citoyen, de la démocratie et les moyens d'y parvenir. Un accès à la démocratie locale repensé est ce qui donne de la cohérence à cette ambition.

Les espaces ruraux seront des lieux toujours différents des milieux urbains. Ils présentent des atouts complémentaires à ceux des villes qui permettent à chacun de s'épanouir. Ils seront aussi le lieu où l'innovation se fait et où la richesse se crée.

Les territoires ruraux sont synonymes de prospérité. En utilisant au maximum leurs forces que sont l'agriculture nourricière, les ressources naturelles, l'espace disponible, l'attractivité culturelle et touristique, on rénovera l'existant pour en faire des opportunités économiques diversifiées. Il y a un besoin urgent de reprendre en charge les entreprises des futurs retraités et ce défi du renouvellement des générations devra être une priorité pour les acteurs du territoire avec des conditions attractives. Nous sommes les jeunes d'aujourd'hui mais quid des jeunes de demain ? Nous nous devons de leur laisser des territoires vivants, dans lesquels il fera bon s'engager, travailler, vivre et créer. L'alimentation sera au cœur de l'aménagement de nos territoires et de l'évolution de notre société. Nous n'avons pas besoin de toujours plus mais de toujours mieux.
Appréhendons la ruralité telle qu'elle est, avec ses problèmes et ses atouts, et agissons dès maintenant avec audace pour la réinventer sans renier ses valeurs. Les Jeunes Agriculteurs seront les acteurs majeurs de ce changement.

[75] Propos recueillis de Jean-Marie Guilloux par la Gazette des communes en 2016, lors de la 7ème édition des Entretiens de la Gouvernance Publique,

Récapitulatif général

Jeunes Agriculteurs demande

- Que l'État favorise, évalue et contrôle les collectivités qui :
    - se dotent d'une compétence jeunesse ;
    - s'appuient sur des données permettant des politiques publiques en réelle adéquation avec les besoins du territoire ;
    - se dotent d'offres de services performantes, exhaustives en faveur d'une meilleure lisibilité des activités sur les territoires ;
- Des financements européens pour les territoires ruraux plus faciles d'accès et mieux gérés dans leur traitement ;
- De favoriser l'accès d'Erasmus à tous les jeunes ;
- De permettre un meilleur accès aux services publics par un équilibre intelligent entre dématérialisation et présence humaine ;
- Une couverture numérique mobile et fibre sur l'ensemble des territoires qui devra notamment conforter le lien humain ;
- Que les territoires et les entreprises se concertent et évoluent pour mieux répondre à la demande en matière d'accès à l'emploi et au logement ;
- Que les acteurs des territoires favorisent des systèmes solidaires et participatifs en faveur du lien intergénérationnel, de la coexistence et de l'engagement associatif ;
- Que la préservation du foncier agricole et la production d'énergies renouvelables soient placées au cœur de grands projets de territoires ;
- Que le tourisme soit développé selon un modèle favorable aux agriculteurs et au maintien des paysages ;
- Que la mise en place de PAT coordonnés soit effective sur l'ensemble des territoires métropolitains et d'outre-mer ;
- Que l'alimentation soit au cœur de l'enseignement citoyen ;
- Un enseignement général qui :
    - Donne une meilleure connaissance de l'environnement institutionnel de la France ;
    - Permet une plus grande clairvoyance sur son territoire (tissu économique, culturel et historique) de façon adaptée à sa ruralité via l'enseignement et des contacts réguliers ;
    - Qui encourage le sens de l'engagement citoyen chez les jeunes ;
- Revaloriser les filières professionnalisantes par leur promotion et une meilleure adaptation aux réalités des métiers ;
- d'améliorer l'offre de formation par une plateforme unique à tous les métiers qui permet d'inscrire toute démarche de formation continue dans un projet global ;
- De mettre en place de stages à l'étranger pour tous les corps de métiers ;
- Une clef d'entrée plus accessible dans la démocratie pour les jeunes ;
- Une structure apartisane et asyndicale qui offre l'opportunité à tous les jeunes de prendre des responsabilités sur leur territoire, le temps qu'ils souhaitent ;
- Un temps de formation et de convivialité pour de futurs responsables ;
- Une offre démocratique alliant digital, contact humain et convivialité ;
- Un dispositif ambitieux sur la transmission des entreprises.

Annexes

4. Figure 1 : cartes des différentes approches de l'INSEE sur la ruralité

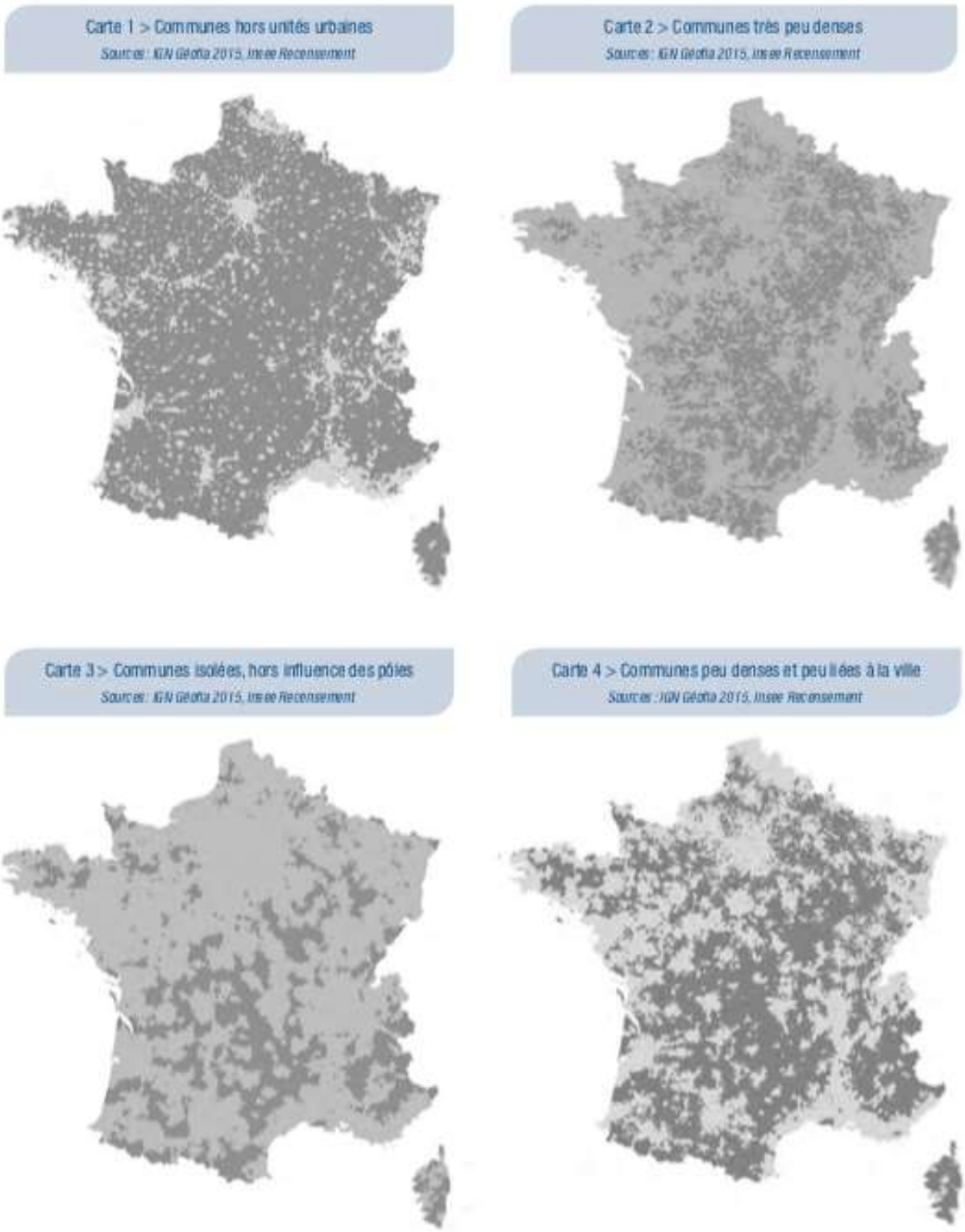

5. Figure 2 : audition du *think tank* TDIE

JA : quels sont globalement les grands enjeux spécifiques de la question des transports pour la ruralité ?

TDIE : Les territoires ruraux sont marqués par l'absence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), qui sont les acteurs organisant les transports publics.

Les communes, les intercommunalités, les métropoles, les régions et l'État peuvent être des AOM et organiser des services de transports publics de voyageurs. Les AOM bénéficient du versement transport (VT), une taxe prélevée sur les entreprises et qui est affectée au financement des transports publics.

Le premier enjeu est donc celui de la gouvernance et du financement des transports. La loi d'orientation des mobilités (LOM), qui va bientôt être examinée à l'Assemblée nationale, devrait corriger cela puisqu'elle vise à couvrir l'ensemble du territoire national d'AOM.

Les territoires ruraux, par leur faible densité et l'absence d'AOM, se prêtent peu aux transports publics. Lorsqu'ils sont présents, avec les cars régionaux et les TER, les transports publics sont insuffisants pour répondre à l'ensemble des enjeux de mobilité. Il se développe cependant de plus en plus de transports publics à la demande, qui permet de répondre à des demandes fines, loin du transport massifié inadapté à ces territoires. La mobilité y est cependant essentiellement individuelle et privée. La route y occupe une place prépondérante.

Généraliste et modulable, la route permettra de répondre aux défis contemporains : décarbonation, desserte, baisse des coûts. Le second enjeu est celui des adaptations des innovations technologiques et organisationnelles (transport à la demande, électromobilité, mobilité autonome) à la ruralité. Ce défi est d'autant plus grand que la mobilité motorisée est aujourd'hui consubstantielle du mode de vie rural, et que la remise en cause de celle-ci équivaut de fait à une assignation à résidence pour les habitants des territoires ruraux.

En outre, et c'est là le troisième enjeu, les infrastructures et les services de mobilités restent essentiels comme facteur de compétitivité économique et de développement, que ce soit pour les entreprises et les services ou pour les besoins logistiques des productions agricoles.

JA : quels seraient les leviers concrets pour permettre le maintien des petites gares dans les territoires ruraux ?

TDIE : Les lignes ferroviaires de desserte des territoires ruraux sont principalement des « petites lignes » (UIC 7 à 9). L'état des lieux de ces lignes (9000 km au total), effectué à l'occasion de la mission Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire, a mis en évidence la dégradation de l'infrastructure, le coût important du service par rapport à sa fréquentation, mais aussi la grande diversité des situations. Cette infrastructure appartient à SNCF Réseau. Dans un premier temps, le maintien des gares est subordonné au maintien des infrastructures qui permettent les services.

Les services ferroviaires utilisant les petites lignes sont souvent financés et opérés par les AOT régionales à travers les TER. Ce sont les Régions qui décident des lignes exploitées, des horaires et des fréquences. Dans un second temps, l'introduction de la concurrence pourrait aboutir à des modes de gestion alternatifs permettant de maintenir des gares déficitaires.

Le maintien des petites gares passe aussi par un questionnement des usages réels et des besoins. Elles répondent à des enjeux environnementaux, d'aménagement du territoire et démocratiques. Dans un troisième temps, le maintien des gares passe donc par l'attractivité des services de transport ferroviaire : plus il y a d'usagers, plus il y a de raison d'y avoir une desserte.

Pour autant les gares et les services ferroviaires ne sont pas le seul mode de transport : une offre plus multimodale, avec une desserte routière renforcée, peut-être un des paramètres à considérer pour répondre aux enjeux de mobilité des territoires ruraux.

JA : Comment imaginer, de façon ambitieuse et réaliste, le développement de modes de transports alternatifs dans la ruralité ?

TDIE : Les principales innovations en matière de mobilité ne sont pas d'abord pensées en France pour les territoires ruraux. Par exemple, si le déploiement de la mobilité autonome est déjà envisageable à court ou moyen terme sur des infrastructures adaptées (bien cartographiées, en bon état, avec des équipements adaptés), son déploiement sur le réseau secondaire ou tertiaire est encore impossible au vu des limites de la technologie et/ou de l'investissement nécessaire pour les combler.

Néanmoins, il est possible de tirer parti de ces innovations pour répondre aux enjeux des territoires ruraux. L'électromobilité ou la mobilité partagée peuvent tout à fait y être développés, à condition d'identifier précisément les différents besoins du territoire, en privilégiant des alternatives adaptées aux spécificités identifiées. Des obstacles qui se posent dans des territoires denses sont levés dans les territoires ruraux : par exemple, le problème de la décharge de la batterie dans les embouteillages ne se pose pas dans les territoires ruraux. L'enjeu est donc de définir une stratégie territoriale de mobilité adaptée à chaque territoire rural, qui pourra être portée par les nouvelles AOM.

Une certitude existe : les nouvelles mobilités, en territoires ruraux ou pas, se développent en majorité sur la route. Même sans présager des modes de transport de demain, il est donc important de renforcer une approche patrimoniale de l'infrastructure routière afin de renforcer sa qualité et sa modularité. Cela doit permettre de préserver la capacité de la route à supporter les mobilités qui répondront aux défis de demain.

6. Figure 3 : définition des tiers-lieux

Né d'une approche sociologique de nos territoires, le concept de « tiers lieux » se développe en France et dans le monde à grande vitesse. Ils sont destinés à être des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Pour nous, le tiers lieu est un espace modulaire polymorphe offrant un lieu physique et/ou symbolique à une communauté d'usagers.

Il est polymorphe car il peut prendre des formes variées en fonction des besoins d'un territoire et des communautés d'usagers. En ce sens, il n'existe donc pas de tiers lieu type. Il est par ailleurs modulaire car à l'image d'un camembert de Trivial Pursuit, il peut être composé d'un ensemble de modules dont chacun dispose d'un référentiel clair (comme par exemple les fablabs, les hackerspaces, les espaces de coworking, les medialabs, ...).

Ni privés, ni publics, ils composent une solution hybride entre espace personnel et espace ouvert, domicile et travail, convivialité et concentration. Les tiers lieux réunissent un certain nombre de conditions permettant les rencontres informelles et favorisant la créativité issue des interactions sociales, notamment à travers l'ouverture, la flexibilité, la viabilité, la convivialité et l'accessibilité. Les amis occasionnels, les habitants d'un quartier, les professionnels d'un secteur, peuvent s'y retrouver et en faire le carrefour de leur communauté.

Parmi les utilisateurs réguliers, la conversation est le centre des activités et l'humeur est détendue. Les rencontres informelles et familières dans ces lieux n'ont pas forcément à être planifiées entre les individus qui s'y croisent et s'y retrouvent. Les tiers lieux peuvent être vus comme des lieux dits « de passage » qui attribuent un sens nouveau à l'espace et à la culture à travers les communautés qui se forment et se rassemblent, des réseaux qui se tissent et grandissent autour des usages que l'on en fait.

Dans ce cadre, le « café du coin », le bar connecté, le squat d'artiste ou le centre culturel en tant qu'espaces publics servant de point informel de rencontre peuvent devenir des tiers lieux selon l'usage qu'en font les individus qui les animent, occupent et visitent. Plus qu'une simple caractéristique spatiale, les tiers lieux sont donc en grande partie le produit des relations humaines, des interactions créatives et des modes d'organisation sociale et professionnelle dominant les sociétés contemporaines.

Chaque « tiers lieu » a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favorisent la créativité, l'initiative et le partage ».

Fab Lab

Un Fab Lab (abréviation de Fabrication laboratory) est une plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, "intelligents" ou non. Il s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype ; aux designers et aux artistes ; aux étudiants

désireux d’expérimenter et d’enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, en design ; aux bricoleurs du XXIe siècle… Son origine

Le concept de FabLab a été défini en 2004 par Neil Gershenfeld, directeur du Center for Bits and Atoms, au sein du MIT (Massachussets Institute of Technology).

Un Fab Lab "type" regroupe un ensemble de machines à commande numérique de niveau professionnel, mais standards et peu coûteuses : une machine à découpe laser capable de produire des structure en 2D et 3D, une machine à sérigraphie qui fabrique des antennes et des circuits flexibles, une fraiseuse à haute résolution pour fabriquer des circuits imprimés et des moules, une autre plus importante pour créer des pièces volumineuses. On y trouve également des composants électroniques standards, ainsi que des outils de programmation associés à des microcontrôleurs ouverts, peu coûteux et performants. L’ensemble de ces dispositifs est contrôlé à l’aide de logiciels communs de conception et fabrication assistés par ordinateur.

D’autres équipements plus avancés, tels que des imprimantes 3D, peuvent également équiper certains Fab Labs.

Les différents Fab Labs dans le monde combinent tous, de manières différentes, cinq fonctions correspondant à cinq publics : la simple découverte du pouvoir de faire, de fabriquer, qui s’adresse aux enfants ou aux bricoleurs ; l’éducation par l’action, qui s’adresse aux écoles et universités ; le prototypage rapide, qui s’adresse aux entrepreneurs et créateurs ; la production locale, qui répond notamment aux besoins de pays en développement, mais aussi à ceux d’artistes, designers ou bricoleurs qui ne cherchent pas la grande série ; et l’innovation, l’invention des objets, des espaces, des formes de demain.

Hackerspace/Hacklab

Un hackerspace (ou hacklab) est un espace dédié à des ateliers spécifiques, autour d’un outil ou d’un projet numérique, qui rassemblent des groupes de passionnés possédant un intérêt commun (souvent autour de l'informatique, de la technologie, des sciences, des arts...). En mode coworking ou travail collaboratif, les catégories apprenant et guide explorateur n'y sont pas figées, et chacun assume tour à tour les deux rôles dans l’esprit « école mutuelle ». Au sein d'une structure donnée (Espace Public Numérique, établissement d'enseignement supérieur...), un hackerspace peut-être permanent ou temporaire. Dans ce second cas il correspond plutôt à un format d'animation. Ses publics cibles sont variables selon la thématique abordée, l'outil mis en avant... du geek féru d'informatique au citoyen désireux de s'informer, de se forme ou de contribuer à des projets collectifs. Les fonctions du hacklab sont diverses et les activités qui prennent place dans un hackerspace peuvent être très variables selon l'endroit. En général, les hackerspaces fonctionnent comme des centres pour le partage et la transmission de connaissances par des pairs prenant souvent la forme d'ateliers, présentations et conférences. Ils ont aussi parfois des rôles plus ludiques vis à vis de leurs membres comme des nuits de jeu ou l'organisation de soirées. Ils fournissent typiquement de l'espace à leurs membres pour mener à bien leurs projets individuels, ou collaborer avec d'autres membres sur des projets de groupe. Les hackerspaces peuvent aussi

être de lieux de mise en commun d'outils (matériels ou logiciels) sous diverses formes (prêt, location...).

Coworking

Le coworking est un type d'organisation du travail qui regroupe à la fois un espace de travail partagé, mais aussi une communauté de co-workers, c'est-à dire de travailleurs encourageant l'échange, l'ouverture et la collaboration. Plus spécifiquement, le coworking repose sur cinq valeurs fondamentales :

- **Collaboration :** chaque entrepreneur, indépendant, porteur de projet, étudiant, bref, tout membre d'un espace de coworking a une expérience et des idées qui pourraient être utiles à d'autres. C'est pourquoi dans un espace dit de coworking, on encourage les échanges et le dialogue. Souvent avec l'aide d'un animateur, même si beaucoup d'espaces sont "autogérés".
- **Ouverture :** soyez curieux, ouvert d'esprit, découvrez les projets et les métiers des autres notamment au travers d'ateliers ou de conférences animés qui vous sont proposés dans votre espace.
- **Communauté :** la communauté est le ciment d'un espace de coworking. Dans le dernier grand sondage effectué sur les espaces de coworking dans le monde, 96% des personnes sollicitées affirment que la communauté est une valeur importante pour les membres d'un espace de coworking.
- **Accessibilité :** que vous soyez traducteur, architecte, pigiste, professeur de yoga ou développeur java, vous avez votre place dans un espace de coworking. Parce que c'est justement la mixité culturelle et professionnelle qui est recherchée.
- **Durabilité :** les espaces de coworking ne sont pas juste des zones de transit pour indépendants mais une nouvelle vision de la façon de travailler. On y construit son projet mais surtout on y travaille autrement et dans la durée. C'est pour cela qu'il n'y a aucune limite quant à son utilisation.

(Source : Movilab)

Living Lab

Un Living Lab est un laboratoire d'innovation ouverte. L'utilisateur est placé au centre du dispositif afin d'imaginer, développer et créer des services ou des outils innovants qui répondent aux espérances et nécessités de tout un chacun. La justesse du service ou produit créé est ainsi plus grande une fois que le besoin a été identifié grâce à la collaboration de l'utilisateur, et que ce dernier a également été impliqué dans les phases de création et de test. Les Living Labs participent donc à l'arrivée d'un nouveau système d'innovation où les personnes ne sont plus de simples utilisateurs mais deviennent acteurs et collaborateurs. La certification « Living Lab » est accordée par l'association ENoLL (European Network of Living Labs) après examen des candidatures par la Commission européenne ».

(Source : AutonomLab)

7. Figure 4 : exemples de tiers-lieux

« La boite à bosse » :
un espace de coworking privé en territoire rural et un projet associatif

Date d'ouverture : février 2016

Superficie des espaces de travail :

- Espace de coworking : 57 m2 ; cuisine 13m2
- Salle de réunion : 50m²
- Nombre de places en coworking : 6 postes de travail + 2 en espaces conviviaux

Situé à La Tour Blanche, village de 406 habitants situé à 35km de Périgueux et 47km d'Angoulême, l'association « La Boite à Bosse » est un espace de coworking implanté depuis février 2016 sur la place de la mairie. La Tour Blanche est un village faisant partie de la Communauté de communes du Pays ribéracois en Dordogne, entouré de verdure et caractérisé par son Château (le nom de la ville se réfère à son donjon) et un ancien moulin à vent datant du XIVème siècle. Malgré une démographie à la baisse (-8,76% depuis 2010), la commune de La Tour Blanche reste modestement attractive du fait des services dont elle dispose : une maison médicale pluridisciplinaire, une école maternelle, des établissements commerciaux...

Comme beaucoup de communes de Dordogne, l'acquisition de propriétés par une population anglaise convoque un renouvellement de l'offre de tourisme de la région. La Boite à Bosse est une association Loi 1901, créée à l'initiative de deux indépendantes de la région suite à l'objectivation respective de leur besoin de partager un espace de travail, visant notamment à pallier un certain sentiment de solitude du travail à domicile. Après avoir présenté leur projet associatif auprès du maire de La Tour Blanche, un local a été mis à disposition : l'ancienne cantine du village, aménagée ailleurs pour correspondre aux normes sanitaires, est alors mise à profit de l'activité d'un tiers-lieu rural.

Partant, le projet s'est rapidement mis en place : en moins de 6 mois, La Boite à Bosse ouvrait ses portes. L'aménagement du lieu a été assuré à partir de matériaux et mobilier de récupération locale, certains bureaux ont été conçus par une association d'insertion, d'anciennes chaises des impôts confectionnées par des artistes locaux...Avant d'ouvrir officiellement La Boite à Bosse, les deux personnes à l'initiative du lieu (qui refusent de se considérer comme fondatrices, coordinatrices, facilitatrices ou encore gestionnaires du lieu afin de garantir la dynamique associative de l'espace) ont pris des initiatives particulièrement proactives, se rapprochant de la Coopérative des Tiers-Lieux (Aquitaine). Avec le soutien de ces acteurs, un « Petit Ramdam » (événement coorganisé par la Coopérative des Tiers Lieux) s'est tenu dans la salle des fêtes de La Tour Blanche. Cette initiative a offert l'opportunité des porteurs du projet associatif de La Boite à Bosse de se faire connaître, d'identifier les problématiques locales, d'échanger des ressources et autres arts de faire avec les acteurs locaux, mais aussi se nourrir des expériences de coordinateurs de tiers-lieux de moyennes et grandes villes. Cet événement a joué un rôle fondateur mais aussi intégrateur du lieu sur le territoire.

« Mutinerie Village » :
un espace de coworking néorural petite ville

Situé à Saint Victor de Buthon, village de 461 habitants situé en Eure-et-Loir, à 1h30 de Paris en TER et à 48km de Chartres, « Mutinerie Village » est un tiers-lieu hybride combinant espace de coworking, makerspace et coliving, au milieu de 42 hectares de terres agricoles.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU LIEU :

- Date d'ouverture : printemps 2015
- Contexte : Saint Victor de Buthon, 461 habitants ; reconversion d'un corps de ferme ; 42 hectares de terrain ;
- 2 bâtiments (la maison : coliving, cuisine, espace de vie ; coworking et makerspace)
- Ancien corps de ferme, maison familiale reconvertie en tiers-lieux
- Superficie des espaces de travail :
    - Espace de coworking 30m²
    - Espace de réunion informelle 15m²
    - Salon coworking 20m²
    - Maker space 70m²
- Possibilité d'hébergement : 17 personnes
- Nombre de places en coworking : Entre 15 et 2

Dans le souci d'élargir leur offre aux indépendants, les fondateurs de Mutinerie (l'un des premiers espaces de coworking parisien) ont fait le choix de convertir un ancien corps de ferme dans le Perche en tiers-lieux hybride, conjuguant espace de coworking, makerspace et coliving. « On en avait envie et les gens autour de nous réagissaient bien, au fait de pouvoir avoir un lieu de travail de qualité mais dans un lieu privilégié dans la nature.

Du coup, on s'est dit qu'on allait tenter le coup (...). Et donc, il y a 3 ans, on a lancé Mutinerie Village » [Cofondateur de Mutinerie]. Maison familiale des fondateurs de Mutinerie depuis des générations, ce capital privé a été valorisé en offre de tiers-lieu pour répondre à plusieurs besoins des indépendants. Citons d'abord la quête de « retraite », de déconnexion du rythme effréné qui caractérise Paris et sa région, au profit d'un temps de réflexivité.

Ainsi, Mutinerie Village est fréquentée par des travailleurs indépendants et des équipes de travail (collectifs de freelances, entreprises, groupes...) qui souhaitent se « mettre au vert ».

(Source : rapport de la fondation Travailler Autrement)

8. Figure 5 : exemple de charte rural

GUYANS-VENNES

vous souhaite la

Bienvenue !

Charte du Nouvel Arrivant,

pour bien vivre en milieu rural.

Pourquoi cette charte ?

L'équilibre et le charme de notre commune dynamique tient tout autant de son environnement, de ses entreprises que de ses activités agricoles. Un dynamisme qui se traduit d'ailleurs par la présence de deux écoles et de plusieurs commerces de proximité, ainsi que par les nombreux évènements festifs qui ponctuent l'année. Beaucoup d'atouts donc, qui sont des facteurs attractifs que nous nous devons de préserver.

C'est pourquoi cette charte, que le conseil municipal vous propose de découvrir et surtout d'appliquer, témoigne d'une volonté de faire cohabiter l'ensemble de la population en harmonie. Elle s'adresse à tous les habitants de Guyans-Vennes, anciens comme nouveaux, ainsi qu'aux candidats habitants. Elle permet entre autre de rappeler que la vie en milieu rural, si elle présente l'avantage d'offrir un cadre de vie considéré comme idéal par beaucoup, s'accompagne également de quelques désagréments dont il faut être conscient avant d'y construire un projet de vie.

Cette charte sera donc diffusée largement dans le village, afin que tous les habitants puissent s'en inspirer dans leurs pratiques de vie quotidienne. Chaque nouvel arrivant s'en verra également remettre un exemplaire lors de son aménagement sur notre territoire communal. Elle invite chacun d'entre nous à s'engager moralement pour que la vie dans notre commune soit encore plus conviviale.

NB : le conseil municipal se réserve le droit de faire évoluer cette charte…

<u>Les activités agricoles :</u>

- Une région très active

La commune de Guyans-Vennes, comme la majorité du territoire Doubiste, se situe en zone AOP Comté (première AOP de France). De nombreux éleveurs laitiers travaillent donc sur le territoire de la commune.

En parallèle, les pratiques équestres sont très appréciées sur la commune, et un élevage équin y est présent. Vous croiserez, aux détours de vos promenades, de nombreux chevaux qui pâturent dans le village.

- Calendrier des pratiques agricoles

Cette activité agricole est répartie sur toute l'année : la présence de bête, à l'étable ou aux champs, demande une attention constante de la part des exploitants. Vous serez donc amener à les voir régulièrement traverser le village en tracteurs, chargés ou non de bétail, de fumiers ou de fourrage.

La période de mai à septembre est une période clé pour les éleveurs laitiers de la région. Il s'agit en effet de la période des foins, durant laquelle les faucheuses, andaineuses et conditionneuses ratissent les champs pour récolter ce qui servira de fourrage aux bêtes

durant l'hiver. C'est une période d'activité intense durant laquelle des machines peuvent circuler et travailler jusque tard dans la soirée.

L'automne est la période majoritairement consacrée à la fertilisation des sols. De nombreux véhicules circulent donc dans le village. Selon la météo, les bêtes sont toujours dans les champs ou ont regagnées leurs quartiers d'hiver.

L'hiver est la période la plus calme. La traite a toujours lieu matin et soir, mais les animaux sont à l'étable. Les travaux dans les champs sont ralentis par la neige, jusqu'au printemps lorsque la nature se réveille.

- Désagréments potentiellement occasionnés

La présence de bêtes dans le village est donc une des conséquences de ces pratiques. Quelques bâtiments agricoles sont encore situés au cœur du village et la traversée des vaches après la traite rythme le quotidien du village.

Bien sûr, qui dit bétail dit mouches, qui dit prairie de fauche dit épandage et donc nuisances olfactives, et enfin, qui dit pâturage dit sons de cloches … Ce sont des équations presque infaillibles dont il faut néanmoins s'accommoder pour avoir le privilège de profiter du cadre de vie qu'offre notre belle commune rurale.

Concernant les pratiques d'épandage, nous rappelons néanmoins que celles-ci sont réglementées. Nous invitons donc à la fois les agriculteurs à être vigilants et respectueux dans leurs pratiques, mais aussi les particuliers à prendre conscience des impératifs liés aux métiers agricoles.

Les entreprises :

La commune de Guyans-Vennes compte de nombreuses entreprises activent. Elles sont un atout majeur pour le développement de la commune.

Cependant, certaines activités peuvent être sources d'inquiétude de la part des riverains. Ainsi l'entreprise TATTU TP, qui a l'autorisation de la commune pour exploiter la carrière à l'entrée du village, procède à des tirs de mines. Ces tirs sont réalisés dans le cadre d'une procédure réglementée. Dès lors que ces toutes les conditions réglementaires sont respectées, les désagréments occasionnés (nuisance sonores notamment) sont considérés comme partie intrinsèque des activités de l'entreprise.

Le stand de tirs de l'armurerie Sanseigne, situé à la sortie du village, est également susceptible de causer des inquiétudes aux nouveaux arrivants. Cependant, aucune plainte n'a encore été rapportée, ce qui semble indiquer que les nuisances sonores sont très réduites.

Bruits occasionnels

- **Fête patronale et autres manifestations** :

Pour assurer un certain dynamisme à notre village, diverses associations organisent des manifestations attractives. Dans l'ensemble, ces manifestations ne représentent que quelques week-ends par an mais peuvent bien sûr engendrer quelques nuisances.

Tous les ans notamment, durant l'avant dernier week-end de Juillet, le club des jeunes avec le soutien de la municipalité, organise la fête du village qui se déroule durant 3 jours. Manèges, buvettes, fanfare, défis et défilés de chars sont au rendez-vous. Un beau programme donc, qui a de quoi réjouir les plus festifs mais qui s'accompagne évidemment de quelques désagréments, heureusement de courte durée : difficultés de circulation, bruits, …

Mais pas de panique, les festivités étant prévues de longue date chaque année, chacun est libre de prendre ses dispositions, ou à défaut, de prendre son mal en patience !

- **Salles des fêtes** :

La commune de Guyans-Vennes dispose de deux salles communales, qui sont souvent le lieu de réjouissance diverses durant les week-ends. La convivialité du village n'étant plus à démontrer, les deux salles rencontrent un joli succès et sont souvent occupées. Dès lors, quelques nuisances sonores peuvent survenir (musique, circulation, …). La municipalité invite donc les utilisateurs des salles et les riverains à prendre connaissance des conditions de location des salles communales et à faire preuve de courtoisie et de bons sens afin de préserver la tranquillité de chacun.

Nous rappelons notamment que les nuisances sonores doivent être limitées à l'extérieur de la salle (portes et fenêtres fermées). A partir de 4 heures du matin, la musique sera réduite.

- **Bruits occasionnels** :

Barbecue, anniversaire, partie de pétanque,... sont autant d'occasions de provoquer des nuisances sonores qui, si elles sont quotidiennes ou trop répétitives, peuvent devenir un calvaire pour votre voisinage.
Il semble donc important de rappeler ici qu'en cas de risque de tapage nocturne occasionnel, les voisins doivent être avertis au préalable et les nuisances limitées au maximum. En contrepartie, il est important que tout le monde s'engage à accepter que sa tranquillité soit exceptionnellement perturbée et à ne pas réagir de façon disproportionnée à chaque nuisance ponctuelle.

Autres aspects de la vie quotidienne:

Circulation: L'espace rural est parsemé de sentiers, chemins et routes. Autant de lieux de circulation que doivent se partager des divers usagers (voiture, engins agricoles, vélo, piétons...). Chaque utilisateur de la voie publique a son rythme et prend une place différente sur la route. Le respect, le bon sens, la courtoisie et le code de la route doivent guider tous les usagers pour que les déplacements de chacun se fassent en toute sécurité.

Eglise : Notre belle église aime sonner l'heure, le quart d'heure et la demie, de jour comme de nuit. Elle accompagne également les Guyans dans les moments forts de leurs vies, tels que les mariages et les baptêmes religieux, ainsi que les décès et les enterrements. Les habitants de la commune sont attachés à ce patrimoine historique et artisanal, qui nous rappelle qu'avant l'ère de la technologie, les villageois aimaient entendre sonner les cloches !

Animaux domestiques : chiens, chats, poules, coqs, ânes et autres compagnons sont les bienvenus au village. Pour la qualité des relations de voisinage, nous rappelons toutefois aux propriétaires d'animaux qu'il est important de prendre les dispositions nécessaires pour que vos animaux domestiques n'incommodent pas vos voisins (chiens errants, déjections, aboiements, ...).

Travaux d'extérieurs : conformément à la réglementation de la commune, les travaux d'entretien extérieur (tontes, tronçonnage, ...) sont autorisés comme suit :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12 // de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h // de 15h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Nous rappelons également que le brûlage de déchets ménagers est interdite et passible de 450€ d'amende. Il en va de même pour le dépôt sauvage d'ordure ou de détritus de quelque nature que ce soit.

Bibliographie

Fiche : « *Les jeunes dans les territoires ruraux* »,	CGET
Rapport : *« Place des jeunes dans les territoires ruraux »,*	CESE
Les Invisibles de la République,	Salomé Berlioux et Erkki Maillard
Etude : « *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ? »*,	CREDOC et MSA
Étude : *« Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie »*	Familles Rurales et IFOP

Viepublique.fr

Liste des sigles et abréviations

AMRF	Association des Maires Ruraux de France
APCA	Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
MRJC	Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne
TDIE	Transport Développement Intermodalité Environnement (think tank)
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
EPF	Établissement public foncier
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
PAT	Point Accueil Transmission
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PME	Petites et Moyennes Entreprises
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DICAA	Déclaration d'Intentions de Cessation d'Activités Agricoles
RDI	Répertoire Départs Installations
CFA	Centres de Formation d'Apprentis
GAL	Groupe d'Action Locale
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

Remerciements

Nous souhaitons remercier l'ensemble du réseau Jeunes Agriculteurs qui a permis d'alimenter nos réflexions, notamment lors de la tournée régionale. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnes auditionnées pendant les rencontres préliminaires. Leur aide fût précieuse et ils ont tous contribué à leur manière à la rédaction de ce rapport.

Danielle Even	conseillère du CESE, ancienne présidente de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Brigitte Baccaïni	sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques du Commissariat général à l'Egalité des territoires (CGET)
Marie-Jeanne Baguet	vice-Présidente de l'AMRF, conseillère régionale et maire de Civrieux
Léa Radzik	conseillère à l'APCA
Romain Fontaine	conseiller à l'APCA
Mathilde Gibert	conseillère à l'APCA
Daniel Prieur	secrétaire général adjoint de la FNSEA
Emmanuel Hyest	président de la FNSAFER
Pascal Cormery	président de la MSA
Pascal Coste	président de la Corrèze
Dominique Marmier	président de Familles Rurales
Sonia BASSET	présidente du MRJC
Simon Coutand	secrétaire à l'agriculture et au rural au MRJC
TDIE	Réponse collective de la coprésidence
Basile Faucheux	membre du bureau de Jeunes Agriculteurs
Aurélien Clavel	vice-Président de Jeunes Agriculteurs
Mathilde Roby	juriste à Jeunes Agriculteurs

La rédaction de ce rapport a été assurée par :

Thomas Debrix

Assisté de Jessica BANOR, Xavier HEINZLE, Yannick Groult, Mathilde ROBY, Agathe Duval, Aurélie Cortes-Pretel, Pascale Thebault

Jeunes Agriculteurs - 14 rue la Boétie - 75382 Paris Cedex 08

Tel.: 01.42.65.17.51 - Fax: 01.47.42.62.84 - www.jeunes-agriculteurs.fr